PIC

PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

SPÉCIAL COVID-19

N° 122 - MAI/JUIN 2020 - 26 €
WWW.PIC-MAGAZINE.FR

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DOSSIER

LES FEMMES DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES

p. 27

Cepovett

Équipements de sécurité

LUNETTES DE PROTECTION, il en va de votre vue!

p. 38

Entretien p. 22

LUDOVIC ARNAUD
Dirigeant de Culture Prev

Prévention des risques

ESPACES ET SALARIÉS ÉQUIPÉS, glissades évitées!

p. 46

Qualité de vie au travail

QUEL BAROMÈTRE METTRE EN PLACE? Pour quoi faire?

p. 50

MEWA
TEXTIL-MANAGEMENT
Des vêtements sûrs, même quand ça devient chaud.
NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT.
mewa.fr/est-sur

SPÉCIAL COVID-19

Faute d'avoir pu maintenir une production nationale, la France a dû faire face à une pénurie de masques de protection. Dommage…

uvex

COVID-19

Les leçons de la pénurie

La crise du Covid-19 met cruellement en lumière la forte dépendance de la France en matière de masques, évidemment, mais aussi de certains autres équipements de protection individuelle comme les blouses, les gants, les surchaussures…

Il faudrait se poser, une fois l'épidémie jugulée, la question de relocaliser en France une partie de la production de certains EPI « stratégiques » afin de permettre à la France d'être autosuffisante – si cela est possible – lors d'événements de cette ampleur. L'exemple des masques est particulièrement révélateur. Confronté à la pénurie, l'État a été contraint, d'une part, de réquisitionner la production nationale de masques et, d'autre part, de passer d'importantes commandes à l'international pour renflouer ses stocks. La Chine est, à cette occasion, devenue l'acteur majeur de ce marché. Rappelons à ce sujet, que l'empire du Milieu et Taïwan représentaient déjà, avant la crise, 70 % de la production mondiale des masques !

Une telle situation, à l'évidence, ne peut pas durer. Et tout le monde est au moins d'accord sur un point : notre pays se doit de se donner les moyens de redevenir souverain et autosuffisant pour certains EPI. Le président de la République l'a d'ailleurs reconnu à l'occasion de sa visite de l'usine Kolmi-Hoppen, filiale de Medicom, un des principaux producteurs de masques en France : « Il nous faut aussi, et à mes yeux aujourd'hui avant toute chose, produire davantage en France, sur notre sol. Produire parce que cette crise nous enseigne que sur certains biens, certains produits, certains matériaux, le caractère stratégique impose d'avoir une souveraineté européenne. Produire plus sur le sol national pour réduire notre dépendance et donc nous équiper dans la durée. »

L'autosuffisance est-elle possible ?

Une question se pose donc : la France peut-elle redevenir autosuffisante en ce qui concerne la production des masques ? Certains le pensent à l'instar du commissaire européen Thierry Breton : « Dans les mois qui viennent, l'objectif est d'être

SPÉCIAL COVID-19

autosuffisant en production de matériel de protection des personnels de santé.» Avant de juger de la possibilité d'atteindre cette autosuffisance, parlons chiffres. On estime à 40 millions de masques nécessaires, par semaine, pour le personnel soignant. Si on y ajoute les besoins exprimés par d'autres professionnels (agents de sécurité, employés de la grande distribution, salariés travaillant en équipes, transports publics, etc.), combien faudrait-il produire de masques en France ? Et les quatre usines encore présentes sur le territoire nationale (les Français Macopharma, Segetex et Paul Boyé Technologies, et le Canadien Kolmi-Hopen) en seraient-elles capables ? Elles ont certes déjà multiplié leurs capacités de production pour atteindre 40 millions d'unités par mois. Mais cela est-il suffisant ? À l'évidence ,non. Par ailleurs, tous les efforts des fabricants qui comme Jacques Boyé, dirigeant de Paul Boyé Technologies, plaident «pour que les masques – produits stratégiques – continuent d'être fabriqués en France», seront vains si l'État ne change pas de doctrine.

Engagement fort de l'État

Il faudra tout d'abord constituer un stock stratégique de masques digne de ce nom et ne plus accepter la fermeture de certaines usines de production comme cette PME bretonne, installée à Plaintel (Côtes-d'Armor), qui pouvait en fabriquer jusqu'à 220 millions par an, fermée (les lignes de production étant relocalisées en Tunisie), après avoir été rachetée par le groupe américain Honeywell, en 2018. Et ce alors que l'entreprise avait signé, en 2005, un protocole d'accord avec le ministère de la Santé portant sur la fabrication de 180 millions de masques.
Il lui faudra donc aider au rapatriement de la production en France et commencer à repasser des commandes massives auprès des fabricants français. Sans ce soutien de l'État, les usines françaises auront du mal…

Mobilisation des fabricants

Compte tenu d'un contexte sanitaire toujours délétère, des réquisitions mises en place par le gouvernement, via les décrets des 3, 13, et 23 mars 2020, et de l'obligation faite aux Français de rester

DR

De nombreux industriels ont reconverti leurs moyens de production pour produire des masques et des surblouses et ainsi pallier la pénurie.

PAROLE D'EXPERT

«CETTE CRISE VA AMENER À SE POSER LA QUESTION DE L'INTÉRÊT, DANS LE FUTUR, DE L'USAGE UNIQUE PAR RAPPORT AU TEXTILE RÉUTILISABLE ET DONC DURABLE.»

HERVÉ GRANJARD, PRÉSIDENT GRANJARD SAS, GROUPE SOTEXPA

«Acquérir des surblouses est devenu un enjeu majeur pour le secteur sanitaire. À la demande du ministère de la Santé, les deux principales centrales d'achats de l'hospitalier que sont le Resah et UniHA ont contacté leurs fournisseurs de vêtements professionnels pour leur demander de fournir 580 000 surblouses en tissu, livrables d'ici fin juin. Les sociétés Granjard SAS, Mulliez-Flory et ALM-Halbout ont décidé de relever le défi en mobilisant toute leur chaîne de confection en France, en Europe, au Maghreb et même en Asie.
Cette crise sanitaire, va très certainement amener à examiner la question des protections à usage unique en non-tissé (vêtements, masques, gants) sous l'angle écologique, d'autant que les prix, en forte hausse sur le «jetable», sont aujourd'hui sensiblement comparables au textile.» ■

LE POINT DE VUE DE FABRICANTS

«JE SUIS ASSEZ CONFIANT DANS LA REPRISE.»

JEAN-CLAUDE PEYROT, DIRECTEUR GÉNÉRAL, MURE & PEYROT

«Dès l'annonce du confinement, nous avons réorganisé notre production de façon à continuer l'activité avec les salariés disponibles, soit environ 70 % de notre effectif, tout en assurant leur protection. Rester ouverts est un service que nous devons à nos clients. Nous avons la chance d'avoir des ateliers de production spacieux, ce qui nous a permis d'instaurer les recommandations de distanciation, de gestes barrières et de désinfection des locaux et postes de travail. Nos presses robotisées nous permettent une belle capacité de production, et l'atelier de montage est opérationnel, aussi nous pouvons livrer l'ensemble de nos clients. L'activité pour l'instant est en très nette baisse, mais je suis assez confiant. Dès le retour de l'activité, les entreprises auront à nouveau besoin de couteaux et de lames pour ouvrir les cartons, l'industrie aura besoin d'outils de découpe... Ce sont des équipements de sécurité indispensables dans un grand nombre de secteurs et nous devrions pouvoir repartir à plein régime.» ■

«LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES HOMMES AVANT TOUT.»

PATRICK LAFFAY, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, CHATARD

Notre priorité a été d'assurer la sécurité des équipes. Le 17 mars, nous avons fermé notre établissement de Pouilly-sous-Charlieu (42), et mis en télétravail les fonctions administratives et commerciales et en chômage partiel la logistique et l'atelier et de même pour notre atelier tunisien. Nous avons ensuite, sur la base du volontariat, engagé une reprise partielle, en réaménageant notre activité pour respecter les gestes barrières et assurer la protection des salariés, d'abord à Pouilly, puis mi-avril en Tunisie. Nous avons ainsi pu continuer à approvisionner certains secteurs qui ont toujours une activité, et nécessitent des vêtements de protection techniques : les pompiers et SAMU, bien sûr, mais aussi l'industrie. C'est une manière de nous préparer aux nouvelles façons de travailler, qui devront dans les prochaines semaines intégrer les gestes barrières et les mesures de distanciation. J'imagine que cette crise engendrera également une prise de conscience des donneurs d'ordres de l'intérêt de se rapprocher des zones de confection avec une vision à la fois qualitative et écoresponsable. Les fabricants qui, comme nous, conservent leur savoir-faire et travaillent sur la zone Euromed, ont une carte à jouer en défendant un bilan de développement durable très favorable sur des produits aussi stratégiques que les vêtements EPI. ■

2 questions à... Antoine Fabre,

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU SYNAMAP

Comment le Synamap a-t-il aidé, accompagné, soutenu, informé... ses adhérents pendant cette période ?
En dépit du confinement des permanents du Synamap, ces derniers n'ont jamais cessé de travailler, en lien direct et échanges quotidiens avec le bureau restreint de notre organisation, au jour le jour, week-end compris, et de communiquer de façon régulière afin d'informer et de soutenir l'ensemble des adhérents tant sur le plan réglementaire que des relations avec les pouvoirs publics. Je profite de l'occasion pour tirer mon chapeau à Laure Ferrus, notre responsable «communication», et Adelita Aullet, en charge des affaires réglementaires, pour leur dévouement et leur implication sans faille dans un contexte compliqué et parfois changeant. Nous nous efforçons de suivre au plus près les évolutions de cette crise, et d'apporter autant que possible notre éclairage et celui de nos adhérents pour toute question et toute problématique liées aux approvisionnements ainsi qu'aux aspects réglementaires et normatifs relatifs aux différents types de masques, en particulier.

Cette crise a mis en évidence la dépendance de la France pour des EPI stratégiques (masques, blouses, surblouses, gants, etc.). L'État semble avoir compris l'intérêt d'aider à maintenir ou à réimplanter des filières de production sur le territoire national. Est-ce réellement possible ? Sous quelles conditions ?
Comme l'indiquait récemment sur LCI, El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, la relocalisation existe déjà mais elle n'est possible que dans des secteurs stratégiques comme la pharmacie ou les secteurs manufacturiers de biens solides, qui, comme l'automobile, le font déjà car il n'y a pas d'obstacles techniques à la robotisation. Jusqu'à présent, les laboratoires pharmaceutiques avaient tendance à minimiser les coûts de fabrication des molécules par la délocalisation, au risque de ruptures d'approvisionnement en cas de crise, en partie pour financer leurs dépenses de recherche et développement. À court terme, ils auront donc tout intérêt à relocaliser car ils dépendent de très peu de fournisseurs. Reste un troisième type de secteur dans le manufacturier qui n'est pas automatisable comme l'habillement, dont les masques font partie. Pourquoi ? Tout simplement parce que les robots ne sont pas capables de manipuler les matières souples. La part du coût de main-d'œuvre dans l'assemblage étant évalué à 70 %, il est, d'un point de vue strictement économique, plus intéressant pour eux de continuer la délocalisation. Compte tenu de ce qui précède, la mise en place d'un plan stratégique de relocalisation de certaines entreprises en France me paraît bien évidemment nécessaire et utile, mais je ne pense pas que les conditions soient encore remplies à ce jour. ■

SPÉCIAL COVID-19

chez eux et d'appliquer les règles de distanciation sociale, il est encore très difficile, à ce jour, de pouvoir évaluer l'impact économique du Covid-19 sur le marché des EPI, en général, et des masques, des gants jetables, des surchaussures, des lunettes de protection, et des combinaisons, en particulier. « Malgré les difficultés précitées, de nombreux adhérents du Synamap – qui se reconnaîtront – se sont mobilisés et ont répondu présents pour tenter de pallier la pénurie de masques, ces derniers étant actuellement produits à 80 % par la Chine. Partout en France, des unités de production ont été mises en place afin de répondre à la demande répétée de masques anti-projections. Ces derniers, qui ont été validés et demandés par le gouvernement, auront vocation à être destinés aux professionnels qui travaillent en contact avec le public (caissières, livreurs, agents de propreté ou de sécurité, etc.) », explique Antoine Fabre, délégué général du Synamap. ■

LE POINT DE VUE D'UN DISTRIBUTEUR

« MALGRÉ LES INCERTITUDES, NOUS RESSENTONS CHEZ NOS CLIENTS UNE VOLONTÉ RÉELLE DE RETRAVAILLER. »

ANNE-SOPHIE NEFF, GÉRANTE, NK DIFFUSION (68), MEMBRE D'EPI CENTER

« Nous avons fermé les points de vente au détail et perdu 40 % de notre CA mensuel, et il a fallu se réorganiser pour répondre dans de bonnes conditions, aux très fortes demandes d'équipements de protection : le télétravail pour certains et les gestes barrières pour l'équipe sur site. Ainsi, nous avons pu répondre aux demandes des services de secours et des entreprises continuant leurs activités. Nous avons été sollicités par la FFB du Haut-Rhin pour approvisionner le secteur du bâtiment et nous sécurisons des circuits avec notre centrale EPI Center. Quelle va être la situation de nos clients à la reprise ? L'état de leur carnet de commandes ? Nous faisons face à de grandes incertitudes. Toutefois, nous ressentons une volonté réelle de retravailler et nous ferons tout notre possible pour accompagner nos clients. » ■

LA PAROLE À

« NOUS AVONS RÉORIENTÉ NOTRE PRODUCTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES SOIGNANTS. »

PHILIPPE JAUNAULT, DIRECTEUR GÉNÉRAL, MANULATEX FRANCE

« L'activité de Manulatex-France continue avec les deux tiers du personnel : une partie en télétravail, une autre en garde d'enfant et les personnes présentant des risques sont confinées à leur domicile. Nous avons réorganisé les postes de travail, les horaires de pointage ont été étalés, les horaires de déjeuner aménagés et chacun dispose d'une table désinfectée après chaque utilisation. Les outils, poignées de portes et interrupteurs sont désinfectés toutes les deux heures. Dès le début de la crise, nous avons distribué des masques que nous avions en stock à tout le personnel et du gel hydroalcoolique est accessible partout dans l'entreprise. Des affichages ont été mis en place pour rappeler les gestes barrières. Je suis personnellement intervenu à plusieurs reprises pour informer et expliquer notre démarche pour lutter contre la propagation du Covid-19. Nous avons aussi transféré du personnel de l'activité cotte de mailles liées à l'agroalimentaire vers la production de vêtements pour les hôpitaux. Nous fabriquons actuellement des vêtements S-Protec habituellement destinés aux agriculteurs en protection contre les produits phytosanitaires que nous avons détournés pour en faire des vêtements anti-Covid-19 pour les hôpitaux, notamment l'AP-HP. Nous sommes en train de monter une deuxième ligne de production afin d'augmenter notre capacité de production. Mon sentiment est que nous sommes partis pour une longue crise qui durera tant qu'un vaccin ne sera pas disponible. Une réflexion sur une relocalisation de certaines productions en Europe sera très probablement à l'ordre du jour, pour les donneurs d'ordres. Réflexion que nous ne pouvons – en tant que fabricant français et européen – qu'encourager ! » ■

Certains ont même dû fabriquer leurs propres masques !

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« MALGRÉ L'ADVERSITÉ, NOUS AVONS TENU À GARDER UNE DYNAMIQUE POSITIVE. »

JEAN-FRANÇOIS LYONNET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE T2S

« Le 17 mars, nous avons décidé de fermer l'entreprise et de mettre en télétravail le personnel commercial et administratif. Puis, le 6 avril, nous avons rouvert avec une équipe réduite au niveau production et supply-chain pour répondre aux commandes des clients encore en activité, tout en respectant des process qui garantissent les distanciations et les gestes barrières. Bien qu'une grande partie de nos vêtements proviennent du Mahgreb ou de l'Asie, nous avions du stock nous permettant de faire du marquage ou de fournir des kits de balisage. Je pense que la récession va surtout se faire ressentir à l'automne, avec une probable baisse des dotations ou un report des commandes sur l'année prochaine. Il faut cependant garder une dynamique positive. En tant que chef d'entreprise, c'est à nous d'insuffler cette dynamique pour repartir dès que les conditions s'amélioreront. » ■

GettyImages

2 questions à... Yves Bugy,

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUDINNOV

Comment avez-vous réagi à l'annonce du confinement?
Nous nous sommes bien légitimement posé la question de la poursuite ou non de l'activité, sachant que nous avons parmi nos clients une majorité de structures ou d'entreprises publiques qui doivent répondre présentes durant cette crise : pompiers, entreprises de réseaux d'électricité, télécom, etc. À la quasi-unanimité, les salariés ont souhaité continuer en télétravail ou sur site. Environ 15 % de nos collaborateurs ont été mis en arrêt pour des maladies chroniques ou en chômage partiel pour s'occuper de leurs enfants. Nous avons ainsi pu maintenir la production, avec la collaboration de tous. De plus, nous avons une configuration optimale dans tous nos nouveaux locaux : production en îlot avec des distances permettant le respect des gestes barrières. Les opérateurs ont été équipés de matériel de protection : gel, gants, masques, et les postes de travail désinfectés régulièrement. En revanche, même si l'essentiel de nos approvisionnements se fait dans un rayon de 300 km, la logistique reste une source de préoccupation, la grande majorité des transporteurs ayant drastiquement limité leurs tournées.

Quels changements voyez-vous se profiler à l'issue de cette crise ?
Si nous enregistrons un fléchissement de nos ventes, je suis optimiste dans la mesure où nous sommes positionnés sur des marchés d'équipements Premium et très techniques avec toutes nos productions en France. Je suis persuadé que le « made in China » ne présentera plus le même attrait après cette crise. Les habitudes d'achat pourraient évoluer vers une attitude plus citoyenne et écologique : est-il vraiment responsable de faire parcourir la moitié de planète à un équipement pour gagner quelques euros alors que nous avons un vrai savoir-faire, ici, en Europe ? L'approche citoyenne de l'achat, que nous voyions déjà émerger sur certains appels d'offres avec des demandes de réparabilité et de coût écologique, devrait redonner une réelle valeur à des productions françaises et européennes. L'autre point qui à mon sens convient d'être souligné, est la prise de conscience de ce bien commun qu'est le travail, de la part des salariés comme des employeurs. Cela pourrait changer durablement le pacte social avec une vision beaucoup plus positive et partagée de la valeur du travail et du télétravail. ■

SPÉCIAL COVID-19

COVID-19

Carrington fournit 3,5 millions de mètres de tissu aux professionnels de la santé

Le fabricant textile britannique Carrington Textiles a augmenté les capacités de production de ses usines pour fournir en urgence, via ses bureaux français et allemands, les tissus indispensables au secteur des soins de santé européen, en plein cœur de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

Travaillant sans relâche avec les plus grands fabricants de vêtements pour le secteur médical de France, d'Allemagne, d'Europe de l'Est et de Scandinavie, Carrington Textiles a fourni, en quelques semaines, plus de 3,5 millions de mètres de tissu destinés aux hôpitaux, aux maisons de retraite, aux pharmacies et autres professionnels de la santé dans toute l'Europe.

Ces produits textiles permettront de fournir plus de 1,4 millions d'uniformes, y compris des tenues chirurgicales ou des ensembles blouse/pantalon aux travailleurs clés qui en ont le plus besoin.

Comptant plus de quarante ans d'expérience au service du secteur médical, Carrington Textiles met constamment l'accent sur l'innovation et développe des tissus répondant aux normes les plus strictes : gages de performance exceptionnelle et de confort accru, ces solutions textiles intègrent notamment des finitions antimicrobiennes, des propriétés antiodeurs et des traitements infroissables. Carrington Textiles, qui compte aujourd'hui parmi l'un des plus grands fabricants textiles d'Europe, est fier de soutenir le secteur de la santé, dans le monde entier.

Neil Davey, directeur général de Carrington Textiles, explique : «En ces temps incertains, nous sommes très fiers de pouvoir contribuer à l'effort collectif pour lutter contre le coronavirus. L'activité est plus soutenue que jamais dans nos usines. Nous faisons tout notre possible pour soutenir le secteur de la santé et réservons tous les stocks disponibles aux institutions qui en ont le plus besoin. Bien entendu, la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel reste une priorité, donc nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour leur permettre de travailler sans risque sur nos sites.»

DR

DR

COVID-19 LE GROUPE CEPOVETT S'EST MOBILISÉ

Cepovett mobilise sa capacité industrielle et technologique pour fournir des masques normés en tissu à usage non sanitaire de catégorie 1 et 2. Cepovett a développé et certifié, en collaboration avec l'Institut français du textile-habillement (IFTH) et la Direction générale de l'armement (DGA), et en coordination avec La Facim (base technologique industrielle pour les équipements de défense et sécurité), des masques textiles barrières à usage non sanitaire (masques C-AIR, référence UNSC2). Ces masques C-AIR, destinés aux personnes dans le milieu professionnel ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, disposent des bénéfices suivants : une très bonne respirabilité et un rapport poids performance de filtration très bon (89 %) ; des caractéristiques antibactériennes ; du confort, de la légèreté et de l'ergonomie grâce au tissu 100 % maille.

Par ailleurs, la marque Lafont, filiale de Cepovett et spécialiste du vêtement de travail depuis 1844, s'est aussi mobilisée dans la mise à disposition d'équipements du type blouses, tuniques, chasubles et pantalons pour le personnel travaillant en service hospitalier, particulièrement exposé au coronavirus.

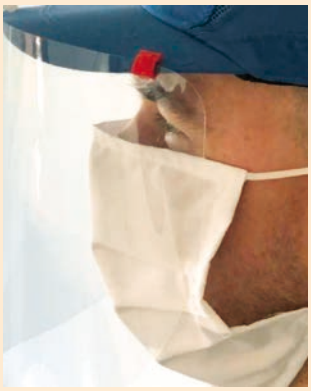

DR

COVID-19 UNE SEMAINE POUR PRODUIRE 500 000 VISIÈRES

Protecthoms, spécialiste de la distribution des EPI, et RBL Plastiques, toutes deux basées en Pays de la Loire, ont collaboré pour concevoir et produire une visière de protection dont l'extrême simplicité sert une utilisation en toutes circonstances : professionnelles et privées. Cette innovation répond d'abord aux besoins des entreprises de continuer à sécuriser les conditions de travail de leurs collaborateurs pour poursuivre leur activité ou pour reprendre après cette «trêve sanitaire» de deux mois, alors même que la pénurie des masques se fait encore sentir.

Cet équipement de protection recouvre l'ensemble du visage et du cou. C'est une visière d'hygiène transparente souple à clipser sur tous les casques de chantier ou sur toutes les casquettes. Elle garantit le confort et la sécurité des utilisateurs en bloquant la contamination par les voies respiratoires et cutanées du visage. La coconception, la cofabrication et la codistribution organisées en l'espace de dix jours par les deux sociétés ligériennes ont permis de favoriser les circuits courts et de s'affranchir de toutes dépendances de fournitures de matière. La capacité de production conjuguée des deux entités est de 500 000 kits par semaine. Mi-avril, 250 000 visières étaient déjà en cours de production.

Mulliez

COVID-19

MULLIEZ-FLORY BOUSCULE SES PRODUCTIONS POUR FABRIQUER DES MASQUES UNS1

Afin de soutenir le besoin croissant en masques de protection pour lutter contre le coronavirus, Mulliez-Flory a massivement lancé une production de masques en tissu lavables, réutilisables et stérilisables. Le Securimask, testé par la DGA est caractérisé UNS1, c'est-à-dire à usage non sanitaire, avec une efficacité de filtration des particules de 3 µm supérieur à 90 %. Durable, ce produit est composé de deux couches de 100 % coton et d'un tissu 100% polyester en intermédiaire. Le masque est lavable à 60 °C, réutilisable et recyclable ! Il est destiné aux professionnels en contact avec du public mais non au personnel soignant en contact direct avec des patients! L'entreprise découpe et prépare les matières prêtes à assembler, puis livre différents ateliers du Maine-et-Loire dont des Esats. Aujourd'hui, Mulliez-Flory annonce une production qui approche les 160 000 masques par semaine. «L'agilité de notre PME nous permet d'être très réactifs en situation de crise, a déclaré Jacques Gindre, président de Mulliez-Flory. Face à cette urgence sanitaire, nous avons bouleversé nos productions pour nous focaliser à 100 % sur les besoins en masques de protection à usage non sanitaire. C'est notre devoir de faire notre maximum pour apporter des solutions rapides aux besoins gigantesques qui se dessinent.»

DISTRIBUTION

Descours & Cabaud poursuit sa croissance à l'international

Le groupe lyonnais, leader européen dans les métiers de la fourniture industrielle et des EPI, poursuit sa stratégie de développement à l'international avec deux nouvelles acquisitions : BTN-Henny Van Ommeren aux Pays-Bas et Sintimex au Portugal.

Ces acquisitions portent à 22 le nombre total d'opérations réalisées depuis début 2019 en Europe et en Amérique du Nord. Aux Pays-Bas, la société BTN-Henny Van Ommeren est spécialisée dans les EPI, l'outillage électroportatif et les équipements pour la maintenance industrielle. Elle réalise un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros et emploie 100 personnes.

De son côté, le Portugais Sintimex a été l'un des pionniers de la distribution des EPI. Avec ses deux points de vente à Lisbonne et à Porto, il réalise un chiffre d'affaires annuel de 10,5 millions d'euros. Il s'agit de la première implantation du groupe au Portugal. Désormais, Descours & Cabaud dispose de 230 points de vente sous l'enseigne Dexis, et a réussi à renforcer sa présence en Amérique Nord, où le Lyonnais est devenu un acteur significatif avec 50 points de vente aux États-Unis dans onze États et 15 points de vente au Canada.

40 % du CA à l'export

«En cinq ans, nous avons atteint notre objectif : porter à 40 % la part de notre chiffre d'affaires réalisée à l'international*, explique Philippe Massonneau, président du directoire de Descours & Cabaud. Cette croissance est le fruit d'une stratégie mûrement réfléchie, qui vise non seulement à saisir des opportunités de développement dans des zones géographiques porteuses, mais aussi à répondre à une demande forte des clients grands comptes à la recherche d'une offre intégrée européenne.» Avant de conclure : «Nous recherchons des sociétés qui, comme nous, ont une forte culture entrepreneuriale et souhaitent créer de la valeur ajoutée sur le long terme au bénéfice de l'ensemble de leurs parties prenantes.»

* Hors aciers

DR

DR

COVID-19

LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE COMMANDE 300 000 MASQUES À TDV INDUSTRIES

Le conseil départemental de la Mayenne, présidé par Olivier Richefou, a commandé au Mayennais TDV Industries, 300 000 masques en tissu lavable et réutilisable. Ceux-ci seront distribués, début mai, à toute la population mayennaise. Ils seront fabriqués sur la base d'un prototype ayant reçu l'agrément de la DGA (Direction générale de l'armement). Ils présenteront une perméabilité à l'air et des performances en protection conformes à la norme Afnor SPEC S76-001. Le conseil départemental avait aussi réceptionné 25 000 masques en papier destinés aux services d'aide à domicile de la Mayenne, et plus récemment 100 000 masques qui ont été distribués aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, aux établissements médico-sociaux pour adultes handicapés, aux personnels exerçant dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance et de l'accueil familial et dans les communes et communauté de communes.

ABONNEZ-VOUS MAINTENANT À PIC !

pic-magazine.fr/abonnement

PIC
PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

Toute l'actualité sur la Santé et la Sécurité au Travail

Sommaire - édito

NUMÉRO 122
MAI/JUIN 2020

FOURNISSEURS
Actualités des fabricants & distributeurs **P. 3**

ACTUALITÉS HSE
COVID-19/CONFINEMENT Une crise qui démontre l'utilité de tous les préventeurs ! **p. 12**
AT/MP Le Covid-19 reconnu maladie professionnelle ? **p. 15**
SST PTI améliorée chez EDF **p. 16**
COVID-19/HYGIÈNE JVD équipe Nantes métropole **p. 16**
COVID-19 Télétravail/INRS **p. 16**
TRAVAUX EN ESPACES CONFINÉS Mase Méditerranée Giphise fête la première année de sa formation dédiée à l'industrie ! **p. 17**
COVID-19 Plateforme d'entraide et de partage pour les entreprises de l'OPPBTP **p. 20**
CORONAVIRUS ET CONDITIONS DE TRAVAIL L'Anact lance une grande enquête **p. 20**

ENTRETIEN
LUDOVIC ARNAUD, dirigeant de Culture Prev **P. 22**

DOSSIER
Les femmes dans la prévention des risques **P. 27**

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ
Lunettes de protection, il en va de votre vue ! **P. 38**

PRÉVENTION DES RISQUES
Espaces et salariés équipés, glissades évitées ! **P. 46**

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
Quel baromètre mettre en place ? Pour quoi faire ? **P. 50**

SOMMAIRE MANAGEMENT **P. 55**

SPÉCIAL COVID-19

Un numéro un peu spécial…

À situation exceptionnelle, revue *PIC* exceptionnelle. En partie du moins. En effet, outre les articles annoncés dans notre planning rédactionnel, toute la rédaction de *PIC* s'est mobilisée pour traiter, au mieux, et de la manière la plus utile et pertinente pour tous ses lecteurs, l'actualité liée au désormais tristement célèbre Covid-19. C'est pour cela que vous trouverez un peu partout dans ce magazine, une « pastille » Spécial Covid-19. N'hésitez-pas à passer d'une rubrique à l'autre, d'un article à l'autre pour ne pas rater la bonne information. Vous découvrirez ainsi, des informations sur l'efficace mobilisation des fabricants et distributeurs français d'EPI et de vêtements professionnels. Et leurs pistes de réflexion sur l'avenir de cette filière industrielle en France. Des préventeurs vous expliqueront aussi comment ils ont géré cette crise et leurs différentes stratégies pour sortir, au mieux, du confinement.
Par ailleurs, à ne pas manquer, un grand dossier sur la place des femmes dans la santé et sécurité au travail. Depuis le début de la crise du Covid-19, *PIC* est très présent sur Linkedin. Sa page (https://www.linkedin.com/company/11407148/admin/) est entièrement à votre disposition pour y échanger informations, bonnes pratiques, outils, retours d'expériences, infos sur le coronavirus… N'hésitez pas à vous en servir.
Enfin, en cette période compliquée, toute l'équipe du magazine tiens à remercier ses annonceurs pour leur fidélité. Leur confiance nous honore et nous incite à être aussi à leurs côtés afin de les aider pour relancer leurs activités. Bonne lecture.

Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr

OJD PRESSE PAYANTE 2006

TP Media

Magazine édité par TP Media - 20, rue des Petites Ecuries 75010 Paris - Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78 - Fax : +33 (0)1 48 00 05 03 - info@pic-magazine.fr. Tous droits de reproduction, textes et illustrations, même partiels, sont soumis à l'accord préalable de la publication. Bimestriel de la Sécurité et de la Santé au Travail. Directeur de la publication : Vincent PERROTTE, E-mail : vp@pic-magazine.fr. Commission Paritaire : 0320 T 79 570 - ISSN 1629-1603. ÉDITION / Direction de la rédaction : Christophe LAPAZ - Tél.: + 33 (0)6 27 37 29 22 - E-mail : cl@pic-magazine.fr. Chef de rubrique : Laurence Alemanni – Tél. : +33 (0) 6 49 05 83 73 – la@pic-magazine.fr. Maquette originale et réalisation : Éric MERKI - crédit photo couverture : Getty Images. Secrétariat de rédaction : Frédérique Guitton-Danielo. PUBLICITE : Jérôme PERROTTE - Tél. : + 33 (0)6 09 17 09 50 - E-mail : jp@pic-magazine.fr. Diffusion et Marketing : Hélène Duval (email : hd@tpmedia.fr) – Service abonnement : PIC - TBS Blue :Tél. : 01 76 41 05 88 - Email : abopic@tpmedia.fr. - Abonnement 1 an France : 98 euros TTC / Étranger : 168 euros TTC. Impression : Corlet Imprimeur SA : ZI rue Maximilien-Vox 14110 Condé-sur-Noireau. Origine du papier : ARCTIC PAPER Grysksbo - Suède % fibre recyclé : origine de la fibre : PEFC. EUTROPHISATION (P Total en kg/tonne) : 0,02 kg/ T. Encart compris.

IMPRIM'VERT

SPÉCIAL COVID-19

Pour sortir du confinement et reprendre leur activité, les entreprises devront sans doute fournir des équipements de protection, dont des masques, à leurs salariés.

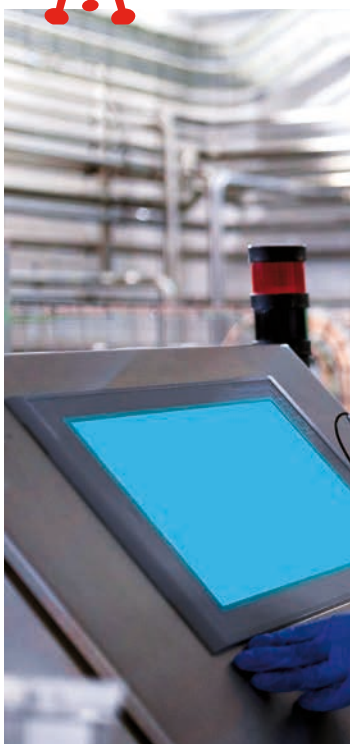

COVID-19/CONFINEMENT

Une crise qui démontre l'utilité de tous les préventeurs !

Les préventeurs et autres experts de la santé et sécurité au travail ont été au cœur de la lutte contre le Covid-19 dans les entreprises. Ils seront aussi mis à contribution pour aider leur entreprise et salariés à sortir, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, du confinement.

« C'est une situation totalement inédite. Une période qui démontre, s'il le fallait, l'importance de la prévention des risques, de la santé et sécurité au travail, de la gestion de l'hygiène… dans les entreprises, souligne Luc Decosse, administrateur hygiène industrielle chez Mase Méditerranée Giphise. Une période aussi qui a été pour le Mase l'occasion d'accompagner ses adhérents et de leur fournir des informations utiles. Ainsi, le Mase Méditerranée s'est saisi très tôt de la question du coronavirus, dès le mois de février. Alors qu'à cette époque, les pouvoirs publics et autres experts n'en parlaient que sous la forme d'une ''grosse grippe'', j'ai envoyé à tous nos adhérents afin qu'ils diffusent l'information auprès de leurs salariés, une présentation générale sur les virus et le coronavirus en particulier. Dans un second temps, lorsqu'il est apparu évident que nous n'étions plus face à une simple épidémie de ''grippe'', Mase Méditerranée a fourni à ses adhérents un autre document, plus précis, pointu, sur le Covid-19, les gestes barrières, etc. » Une fois cela fait, le Mase Méditerranée a choisi de ne pas écraser les membres du réseau sous les informations. « Nous étions dans une période où les informations étaient souvent contradictoires. Il était difficile de trier, note Luc Decosse. Nous avons donc décidé, en partenariat avec la Sofhyt, de ne plus trop donner d'informations mais plutôt de relayer celles émanant d'organismes reconnus comme l'OMS, l'IOHA… Et de nous concentrer sur l'aide que nous pouvons apporter pour diffuser la bonne parole sur les règles de sécurité à prendre, les gestes barrières à adopter, la mise en place du télétravail… »

Étonnement & confinement

Force est de reconnaître, le premier document transmis aux préventeurs du réseau Mase Méditerranée a suscité la surprise. « Nos adhérents étaient étonnés que nous les informions sur ce qui ne semblait, à l'époque, n'être qu'une épidémie de grippe, se rappelle Luc Decosse. Mais, après le changement de discours des pouvoirs publics, ils nous ont demandé de l'info quand à ce qu'ils devaient faire, aux mesures à mettre en place… Nous nous sommes alors posé la question de réaliser un guide des bonnes pratiques. Nous avons assez vite abandonné l'idée, compte tenu de la diversité des situations sur le terrain. Il nous est apparu préférable d'encourager nos membres à se tourner vers leurs organismes professionnels comme France Chimie ou l'OPPBTP, et

La sortie du confinement va aussi impliquer la réorganisation des postes de travail et la réduction des équipes afin de maintenir une certaine forme de «distanciation».

Getty Images

leurs branches professionnelles. Certains ont d'ailleurs depuis édité des guides de préconisations et de bonnes pratiques, à l'instar de l'OPPBTP.» Depuis, le Mase Méditerranée s'est mis en mode «confinement» tout en restant à l'écoute des demandes et questions de ses membres.. «Elles sont nombreuses. Ne serait-ce qu'au sujet des formations et habilitations à renouveler. Cette crise a aussi été l'occasion, pour Mase Méditerranée, de nous pencher sur la question du télétravail et des procédures liées aux PCA (plan de continuité d'activité). D'en tirer expériences et enseignements pour d'autres situations de crise», ajoute Luc Decosse.

Sortir du confinement

Désormais, les entreprises et leurs préventeurs préparent la sortie du confinement. «Dans un premier temps, il a fallu rassurer et se rassurer car, en quelques jours, le discours des pouvoirs publics a complètement changé. Rappelons-nous : une sorte de ''grippe'' a évolué en virus foudroyant nous obligeant à nous ''confiner'', explique Graziella Couzinet, coordinatrice QSSE Groupe chez Heliatec. Au sein de l'entreprise, nous avions des collaborateurs inquiets, très demandeurs de moyens de protection, et d'autres, pour lesquels le respect des mesures barrières et règles de distanciation suffisait.» Avant d'ajouter : «Le respect de ces mesures dans nos locaux pourra perdurer à la sortie du confinement. Du matériel ; masques, visières, gel HA, etc., et des mesures organisationnelles les compléteront. Par contre, nous devrons répondre aux exigences des clients tout en usant de pragmatisme. Et cela ne sera pas aussi aisé qu'on peut le croire car, en tant qu'employeur, nous devons fournir des équipements conformes qui protègent, et nous assurer que l'utilisation est efficiente et ne crée pas un faux sentiment de sécurité…» Cette question des moyens «techniques» de protection risque d'être complexe pour les entreprises qui ne se sont pas saisies du sujet assez tôt. «Au sein du groupe Engie, nous avons su définir tôt les

3 questions à...

DIDIER MENÉ,

Directeur HSEQI de Naphtachimie et président du Mase national

Comment avez-vous géré le confinement sur votre site ?

Dès l'annonce du confinement, nous avons élaboré les procédures nous permettant de limiter au maximum la présence humaine sur le site : c'est-à-dire n'y faire travailler que le personnel chargé de l'exploitation, les intervenants externes qui assurent les opérations de maintenance curative, le personnel d'encadrement, quelques magasiniers… Le reste du personnel, soit environ 60 % des effectifs du site (et 80 % du personnel non posté), a été placé en télétravail. D'ailleurs, à ce sujet, organiser le télétravail n'est pas en soi compliqué. Il s'agit avant tout d'un très gros problème de logistique informatique : fournir des ordinateurs portables très rapidement à ceux qui n'en ont pas en temps normal. Pour le reste, nous disposons d'un PCA qui définit les mesures à prévoir pour deux situations précises en cas de pandémie : usine à l'arrêt et usine en marche.

Une fois les collaborateurs en télétravail, comment avez-vous assuré la sécurité du personnel qui continuait à travailler sur le site ?

Nous avons eu de la chance. Depuis 2009, nous disposions d'un stock de masques chirurgicaux et de masques FFP2 périmés mais qui pouvaient encore être utilisés en tant que masques chirurgicaux. Ces masques ont été fournis, d'une part, à notre personnel quand il n'était pas possible d'appliquer, lors de certaines opérations ou à certains postes de travail, les règles de distanciation et, d'autre part, aux techniciens des entreprises externes intervenant sur notre site quand ces entreprises ne pouvaient pas se fournir en masques. Chose plus aisée pour nous en faisant appel à nos maisons mères : Total et Ineos ou France Chimie…

Comment vous êtes-vous préparés à la sortie du confinement ?

Il est beaucoup plus complexe de sortir du confinement que d'y entrer. Nous préparons le déconfinement depuis plusieurs jours et procédons progressivement. Nous avons d'abord réalisé une analyse du risque approfondie prenant en compte les tâches du personnel, de son départ de chez lui à son retour le soir. Cela nous a permis de passer en revue tous les risques et instants à risques d'une journée. Nous allons aussi maintenir en télétravail une partie de notre personnel. Tout en étant conscient que le télétravail peut être à l'origine de risques. ■

SPÉCIAL COVID-19

actions à prendre en compte au niveau santé-sécurité pour faire face à cette crise, déclare Marie-Véronique Deydier, conseiller santé sécurité, direction Global Care Groupe Engie. Nous avons rapidement défini les moyens techniques nécessaires à la poursuite des activités au travers de nos plans de continuité d'activité, soit au travers du télétravail, soit sur le terrain pour nos activités essentielles. Et, depuis quinze jours, nous travaillons effectivement à la sortie du confinement. Cela passe par la définition des moyens techniques à mettre en œuvre lors du déconfinement, comme l'organisation des locaux, protection du personnel (gestes barrières, distanciation sociale, EPI,) et définir les éventuelles mesures à prendre à l'entrée des sites. »

De l'intérêt du DU et de la prévention

« Cette crise agit comme un véritable révélateur, insiste Luc Decosse. Je pense que certaines entreprises vont pouvoir se féliciter de disposer d'une direction de la prévention des risques et de SST, et d'avoir pu compter sur l'expertise de vrais professionnels de la prévention. Ces mêmes entreprises auront pu constater que le document unique est utile. En revanche, d'autres risquent de regretter d'avoir pris la prévention des risques professionnels et les questions de santé, sécurité donc l'hygiène au travail, à la légère ou comme une simple contrainte réglementaire… »
Enfin, il est évident que certains experts en prévention des risques, comme les hygiénistes du travail, seront très utiles. Car on ne traite pas les risques d'une épidémie comme les chutes de hauteur ou le risque mécanique. ■

PAROLE D'EXPERT

« ÉVALUER LES NOUVELLES PROCÉDURES DE TRAVAIL. »

LUC DECOSSE, ADMINISTRATEUR HYGIÈNE INDUSTRIELLE CHEZ MASE MÉDITERRANÉE GIPHISE

« Il va falloir rassurer les collaborateurs lors de la sortie du confinement. Car ils seront nombreux à se demander s'ils ne travaillent pas à côté d'un collègue contaminé, asyptomatique… Au sein même de notre bureau Mase Giphise, nous avons anticipé la reprise du travail. En tentant d'être pragmatique. J'ai donc, dans un premier temps, commandé des kits composés de masques jetables ou réutilisables/lavables validés par la DGA, des gants, des lunettes et du gel hydroalcoolique. Nous allons aussi réorganiser nos espaces de travail, mettre en place de l'alternance pour que tout le monde ne soit pas présent dans nos locaux au même moment, revoir la composition des équipes… Tout cela sans créer de nouveaux risques. Ce qu'on appelle les risques résiduels et qu'il faut aussi évaluer en se posant la question suivante : Ce que j'ai mis en place génère-t-il un nouveau risque ? Comme un salarié qui se retrouve seul, par exemple. La sortie du confinement va induire de nouvelles manières de travailler. Il faudra évidemment les évaluer. » ■

SUR LE TERRAIN

« ATTENTION À NE PAS CRÉER UN FAUX SENTIMENT DE SÉCURITÉ. »

GRAZIELLA COUZINET, INGÉNIEUR QSSE CHEZ HELIATEC

« Outre la désinfection des locaux et des postes de travail, il va falloir fournir des moyens de protection à nos collaborateurs. Se pose donc la question des protections du visage. "Masque pas nécessaire" puis "encouragé", il y a de quoi s'y perdre. Notre choix a donc été de s'orienter vers l'approvisionnement en "masques barrières", lavables ou à usage unique. Nous avons favorisé les fabricants avec des produits validés par la DGA. Mais la production a été assaillie, en quelques jours, et les livraisons possibles sous deux à six semaines. Nous avons réfléchi à nous fournir en urgence auprès de "locaux", mais sans assurance de conformité, nous n'avons pas retenu cette option. Après la logistique, se pose également la question de l'utilisation des moyens par les collaborateurs. Les consignes pour la bonne utilisation, le lavage/séchage ou encore la gestion du déchet "contaminé" devront être abordées à la remise du matériel. Mais cela ne sera pas le sujet majeur de la reprise. L'obligation du lavage de mains fréquent, de la distanciation entre individus, de ne pas se toucher le visage ou encore la nécessité de contact étroit pour la contamination seront les messages prioritaires. L'objectif de cette démarche est de nous permettre d'ancrer durablement les gestes qui protègent, et non ceux qui rassurent. » ■

« NOUS AVIONS TIRÉ LES LEÇONS DU H1N1. »

MARIE-VÉRONIQUE DEYDIER, CONSEILLER SANTÉ SÉCURITÉ, DIRECTION GLOBAL CARE GROUPE ENGIE

« Dès le 1er mars, nous avons mis en place une cellule de crise en France qui nous a permis de gérer les premiers jours de la crise et de mettre en place un plan de continuité d'activité (PCA). Les plans de continuité d'activité ont été élaborés et mis à jour régulièrement, et notamment depuis la crise du H1N1. Nous avons très rapidement pu organiser le télétravail en France et pour l'ensemble du groupe Engie. Tout en maintenant nos activités critiques sur le terrain, et en assurant la protection de nos salariés. Nous avons assez vite, vers début avril, commencé à réfléchir sur le redémarrage de notre activité. Quels moyens techniques ? Quels matériels de protection fournir aux collaborateurs ? Quelle nouvelle organisation des postes, des équipes, etc. ? » ■

AT/MP

Le Covid-19 reconnu maladie professionnelle ?

En Espagne, c'est chose faite. En France, on y pense. Surtout depuis les déclarations du ministre de la Santé, Olivier Véran, qui a annoncé le 23 mars, que les soignants contaminés pourraient bénéficier d'une prise en charge spécifique.

Il semble donc que les personnes ayant été contaminées par le Covid-19 pourront, à terme, bénéficier d'une prise en charge spécifique dans la cadre du dispositif maladie professionnelle. Du moins, certaines personnes. Pas toutes car le gouvernement aurait dans l'intention de réserver ledit dispositif à certains professionnels comme ceux du secteur de la santé. À l'inverse de plusieurs syndicats et associations qui veulent un dispositif plus large, donc étendu à d'autres professions. Ce qui est parfaitement entendable. Car, honnêtement, que dire à une caissière, un agent de sécurité, un conducteur de bus… qui aurait attrapé le virus en assurant sa mission, son travail ? D'ailleurs, le 9 avril, Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, a souhaité qu'un traitement analogue soit réservé aux agents placés sous sa tutelle car, selon lui, le lien entre la pathologie et le service doit être présumé pour les fonctionnaires de son administration qui « ont assuré des missions en contact avec le public durant l'urgence sanitaire ».

Un processus normalement assez long

La reconnaissance d'une maladie professionnelle est normalement un processus assez long. La déclaration du ministre de la Santé montre donc la volonté du gouvernement d'accélérer un peu les choses et de compenser ainsi les risques pris par les professionnels de la santé. Ce dispositif sera-t-il réservé au monde de la santé, aux agents du ministère de l'Intérieur ? Le 3 avril, l'Académie nationale de médecine a recommandé une prise en charge, au titre des maladies professionnelles dues à des virus, des « professionnels de santé » et des « personnels travaillant pour le fonctionnement indispensable du pays (…) qui ont subi des conséquences graves du fait du Covid-19 ». À suivre… ■

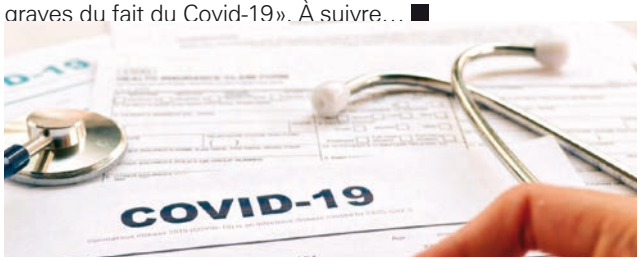

CITATION

Olivier Véran, ministre de la Santé

« Pour tous les soignants qui tombent malades, le coronavirus sera reconnu comme maladie professionnelle. » ■

uvex

uvex pheos faceguard

Confort de port
Le poids minime et le centre de gravité optimisé permettent de ne pas solliciter les muscles de la nuque et la colonne vertébrale.

Visière avec protection UV400 et traitement uvex éprouvé
La visière en polycarbonate, qui offre un large champ de vision, peut être relevée graduellement grâce à un système à ressort.

Réglage facile de la taille
Le support de tête réglable en hauteur et en largeur pour les tailles 52 à 64 est équipé d'un repose-nuque uvex spiderneck large et confortable.

Système de protection du visage modulable
Compatible avec le port de lunettes et d'une protection respiratoire, ce modèle peut également être rapidement équipé de protections auditives grâce à un système de fixation à baïonnettes.

uvex-safety.fr/pheosfaceguard

protecting people

SPÉCIAL COVID-19

DR

SST

PTI améliorée chez EDF

La direction d'EDF souhaitait améliorer la sécurité et la mobilité des équipes au sein des sites industriels et optimiser la gestion des alarmes techniques. Pour cela, EDF recherchait une solution de mobilité robuste, pérenne, innovante et compatible avec les différents câblages existants de nos sites. Le défi était également technique.

« Nous cherchions une solution facile à mettre en œuvre, avec une maintenance simple et surtout compatible avec tout type de PABX sur le marché. L'objectif était d'améliorer le réseau de communication avec les agents d'exploitation », explique Jérôme Susini, chef de projets à l'Unité nationale des technologies numériques pour le producteur (EDF - DPNT - DTEAM - UNITEP).

Une autre exigence : la capacité d'adaptation de la solution. « Nous avons notamment une problématique liée à l'humidité importante qui peut entraîner des pannes de composants. Ascom a su adapter rapidement sa solution à cette contrainte essentielle et particulière à nos centrales hydrauliques, poursuit explique Jérôme Susini. Ainsi, après une première phase de tests concluante sur un site de l'Est de la France, de nombreux sites industriels sont désormais équipés en solutions Ascom. » Un grand nombre de salariés sont en situation de mobilité ou d'isolement : techniciens de maintenance, agents de maîtrise de production, etc. Le dispositif Ascom comprenant des mobiles DECT est alors associé à une plateforme logicielle visant un double objectif : disposer d'une vue globale en temps réel de tous les flux critiques, les communiquer à la bonne personne au bon moment et ainsi assurer la sécurité des collaborateurs, celle des machines et des infrastructures liées aux événements tels que : inondations, incendies, défauts de niveau d'eau, d'automates en lien avec la production des sites. La solution Ascom permet d'assurer la remontée des informations, sous forme de messages d'alertes, de façon automatisée et centralisée, de les redistribuer et d'assurer la traçabilité des événements en offrant un historique de l'activité, ainsi que des statistiques de temps de réponse et d'intervention. ■

COVID-19/HYGIÈNE

JVD équipe Nantes métropole

Le Français, spécialiste de la conception et fabrication d'équipements d'hygiène et d'hôtellerie, équipe désormais les lignes de tramway de la Semitan (qui les exploite pour Nantes métropole) avec vingt distributeurs de gel hydroalcoolique connectés. Conçus, développés et fabriqués par JVD en France, à Rezé, ces distributeurs font partie de la gamme Hygiaconnect, lancée par JVD l'année dernière. Cette solution intelligente permet aux usagers de disposer en permanence de gel hydroalcoolique grâce à un suivi en temps réel du niveau du gel. Lorsqu'il atteint un seuil critique, la station connectée transmet une alerte afin de planifier une intervention dans les plus brefs délais. Cette collaboration s'inscrit dans un contexte plus global dans lequel la place de l'hygiène dans notre société est largement reconsidérée à l'heure du Covid-19. En proposant des distributeurs de gel hydroalcoolique dans ses rames de tramway, la Semitan et plus largement Nantes métropole, prennent conscience de ces changements et veulent préparer l'après-crise. ■

COVID-19

Télétravail/INRS

En attendant le 11 mai et l'espérée sortie du confinement, il va encore falloir, pour bon nombre d'entre nous, télétravailler. Le télétravail peut avoir des conséquences sur certains. Il ne faut pas les négliger.
Des informations utiles à consulter sur le site de l'INRS :
>Le télétravail en situation exceptionnelle https://lnkd.in/gFPRehA
> Télétravail en situation exceptionnelle. Prévenir le comportement sédentaire https://lnkd.in/gSaMpMH
> Par ailleurs, l'INRS met à votre disposition à l'adresse www.inrs.fr/COVID19, tous les contenus liés à la crise sanitaire. Une source d'information à ne pas négliger. ■

DR

TRAVAUX EN ESPACES CONFINÉS

Mase Méditerranée Giphise fête la première année de sa formation dédiée à l'industrie !

Dans cette période de confinement, l'association Mase Méditerranée Ciphise (MMC) a fêté le premier anniversaire de la formation lancée en avril 2019.

Celle-ci a été déployée sur la base de retours d'expériences et des problématiques de chantiers, des recommandations Catec et INRS, de l'accidentologie et de l'expertise des EU/EI.
Un groupe de travail collaboratif entre ArcelorMittal, Sade, Suez et le MMG, ainsi que l'implication de représentants des EU et EI, a permis d'élaborer un cahier des charges et un déroulé pédagogique transmis aux organismes de formation agréés MMG, pour développer cette formation adaptée à l'industrie. Animée par des formateurs validés par le MMG, cette formation alterne une partie théorique et une partie pratique.
À l'issue de cette formation, les salariés peuvent se voir remettre une qualification ECV (espace confiné vigie) et ECI (espace confinés intervenants) valable ans ans sur l'ensemble des sites MMG et répondant aux obligations de l'employeur de former et d'informer les salariés sur les risques auxquels ils sont soumis.
Avec 750 personnes formées sur ces douze derniers mois, les premiers résultats sont encourageants, les retours terrains (chantiers et formations) très positifs, entraînant une prise de conscience des donneurs d'ordres mais également des représentants des EI et entreprises de travail temporaires (ETT), qui montrent que cette formation qualifiante répond à un besoin industriel en matière de santé et de sécurité. Prochain objectif : 1 000 personnes formées avec un seul mot d'ordre : « Viser une montée en compétences des intervenants et vigies afin de maîtriser au mieux nos interventions ! » ■

>https://mase-mediterranee.com/content/pr%C3%A9sentation-de-la-formation-espaces-confin%C3%A9s-giphise

COVID-19

Mobilisation générale chez Michelin !

Michelin a mis toute sa capacité d'innovation et ses expertises au service des besoins sanitaires. Des efforts qui se concrétisent notamment par le développement et la fabrication de différentes solutions de masques et la contribution à de nombreux autres projets, qu'il s'agisse de pièces pour des appareils médicaux, de billots hospitaliers. À noter que plusieurs de ces projets ont pu bénéficier de l'expertise de Michelin dans le domaine de la technique d'impression 3D. « Nous mobilisons nos outils de production et nos savoir-faire en impression 3D plastique et métal non seulement pour fabriquer certains types de masques, mais également pour répondre à la pénurie de pièces essentielles ou pour concevoir des éléments facilitant le traitement de la maladie », précise Florent Menegaux, président du groupe Michelin.
Par ailleurs, Michelin a produit du gel hydroalcoolique. La production s'effectuera dans cinq sites, avec une méthode de travail alignée sur le protocole de l'OMS. À terme, ce sont près de de 400 000 masques chirurgicaux de catégorie 1 prévus d'être fabriqués chaque semaine dans les ateliers du groupe ou en coordination avec des partenaires ou des sous-traitants. En Europe, dix sites ont déjà été retenus : parmi eux, La Combaude à Clermont-Ferrand (France), Olsztyn (Pologne) et Zalău (Roumanie).
La capacité européenne se renforcera dans les semaines suivantes grâce au déploiement d'initiatives similaires en Amérique du Nord. ■

SPÉCIAL COVID-19

DR

COVID-19

Fiches conseils métiers

La liste de ces fiches mises à disposition par le ministère du Travail est régulièrement complétée par de nouvelles.

Pour aider les salariés et les employeurs dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19 sur les lieux de travail, le ministère du Travail met à votre disposition sur son site à l'adresse suivante https://travail-emploi.gouv.fr/ des fiches conseils destinées aux employeurs responsables de la santé et de la sécurité de leurs salariés, mais qui seront aussi utiles à tous les travailleurs pour se protéger des risques de contamination.

> **Fiches «agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts» :** travail dans le maraîchage ; travail circuit court - Amap - vente à la ferme ; activités agricoles ; chantiers de travaux agricoles ; travail saisonnier ; activité viticole et/ou de vinification ; travail filière cheval ; travail dans l'élevage ; travail en abattoir ; travail sur un chantier de jardins ou d'espaces verts.

> **Fiches «commerce de détail, restauration, hôtellerie» :** travail en drive ; travail en caisse ; travail dans un commerce de détail ; travail en boulangerie ; travail dans la restauration collective ou la vente à emporter ; travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre ; réceptionniste ou veilleur de nuit.

> **Fiches «propreté, réparation, maintenance» :** travail dans la collecte des ordures ménagères (OM) ; travail dans la blanchisserie industrielle ; agent de maintenance ; plombier - installateur sanitaire ; travail dans le dépannage - intervention à domicile ; travail dans une station-service ; travail dans un garage.

> **Fiches «autres services» :** opérateur en centre d'appels ; chauffeur Livreur ; agent de sécurité ; agent funéraire. ■

COVID-19/ DISTANCIATION

Le confinement suscite l'innovation chez Gruau

Gruau a développé en interne un système de protection sanitaire pour respecter la distanciation sociale dans les véhicules utilitaires légers : «Protect Man» by Gruau. Il se présente sous la forme d'un système de cloisonnement sanitaire de la cellule habitable permettant à chaque occupant d'avoir son propre espace isolé, sans contact entre eux. Cette solution vient en complément des mesures barrières et fait partie des moyens pour une entreprise de remplir son obligation légale de «prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs» (articles L.421-1 et suivants du Code du travail).

> Pour en savoir plus, contactez Mickaël Tocreau au 02 43 66 38 88 www.gruau.com ■

Gruau

COVID-19

Les PCA des organisations professionnelles

Un certain nombre d'oganisations professionnelles ont mis à votre disposition des guides plan de continuité de l'activité économique et bonnes pratiques face au Covid-19. À savoir :

> Guide des bonnes pratiques entreprises et des salariés du transport routier de marchandises et des prestations logistiques : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-de-bonnes_pratiques-trm-log-covid-14042020.pdf

> Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du Covid-19 : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_guide_bonnes_pratiques_transport_de_fonds.pdf

> Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-conseilsbtp.pdf

> Guide Plan continuité activité - Entreprise et industrie de la filière bois : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_plan_de_continuite_activite_filiere_bois_covid19.pdf ■

DR

COVID-19

La Health Factory livre des boucliers aux hôpitaux de Strasbourg

Le projet lancé par Health Factory a permis de créer des prototypes en quelques jours.

Health Factory, société organisatrice du Hacking Health Camp de Strasbourg, a lancé le 17 mars un projet appelé Hacking Covid-19 pour «créer des outils numériques qui aideront les professionnels de santé» dans leur lutte contre le coronavirus. Un groupe de travail d'une vingtaine de personnes s'est constitué autour de la recherche de solutions de protection pour les personnes exposées au Covid-19, plus précisément pour le personnel soignant des hôpitaux, des services de réanimation et de soins intensifs.

En moins de cinq jours, plusieurs prototypes de boucliers de protection ont été livrés aux hôpitaux de Strasbourg pour être testés sur le terrain. Ces boucliers imprimés en 3D sont complémentaires au port de masques FFP2 et permettent une protection de tout le visage, et des yeux en particulier. Testé par plus de 20 personnes sur le terrain, le bouclier a reçu un retour très positif de la part des soignants. Deux industriels de la région Grand Est se sont mobilisés pour fournir l'équipement en grande quantité: la société PIM Industrie, basée à Marckolsheim (Bas-Rhin), spécialisée dans le formage et la découpe de pièces plastiques ou métalliques, a participé bénévolement à l'élaboration des prototypes, et se tient maintenant prête à fournir les visières de ces boucliers. La société Alchimies, basée à Dieuze (57) qui possède 40 imprimantes 3D a proposé ses services pour fabriquer les supports des boucliers. La fabrication additive est un processus plutôt lent mais la disponibilité d'un grand nombre d'imprimantes permet de compenser la vitesse réduite de production. ■

COVID-19

Des acteurs locaux se mobilisent pour fabriquer des masques

DR

Un collectif d'acteurs économiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes composé du CEA, de grandes entreprises (Michelin, ARaymond, Schneider), de PME (Ouvry, Sofileta) et d'institutions et collectivités (mairie de Grenoble, région Auvergne-Rhône-Alpes, Agence régionale de santé, CHU GA, préfecture de l'Isère, Ordre des médecins et la Société française de médecine de catastrophe), sous l'impulsion et la coordination du collectif grenoblois VOC-COV, ont, dès le 16 mars, travaillé à la conception et au déploiement à grande échelle d'un masque réutilisable. Appelé «OCOV», entièrement développé et produit dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en un temps record, ce masque est économique, durable et peut être fabriqué en grande quantité. Réutilisable jusqu'à cent fois grâce à ses cinq filtres lavables et interchangeables, son coût d e revient est très compétitif. Après la fabrication d'une présérie de 5000 unités, l'objectif était d'atteindre une capacité de production d'un million de masques par semaine courant mai, soit une production dépassant cinq millions d'ici fin juin... ■

SPÉCIAL COVID-19

COVID-19

Plateforme d'entraide et de partage pour les entreprises de l'OPPBTP

Le 20 avril, l'OPPBTP a lancé une plateforme d'entraide et de partage pour les professionnels du BTP : www.entraide-covid19.preventionbtp.fr

Cet outil, entièrement destiné aux entreprises du BTP, vous offre la possibilité de converser, échanger des avis entre professionnels, entreprises, artisans, préventeurs, maîtres d'ouvrage, partenaires, etc.
Les sujets peuvent concerner les équipements, l'organisation des chantiers, la gestion des préconisations sanitaires, la mise en œuvre opérationnelle, et toute information utile pour assurer la sécurité des professionnels en activité. Ces derniers peuvent partager des pratiques, des conseils, un retour d'expérience sous forme de fiches, affiches, photos, vidéos, documents et exemples de plans de continuité d'activité remplis, mises à jour de DU, des modes opératoires, des outils consignes... Un moteur de recherche conjugué à un système de votes et de commentaires vous permettra de sélectionner rapidement les solutions qui vous intéressent. ■

> www.entraide-covid19.preventionbtp.fr

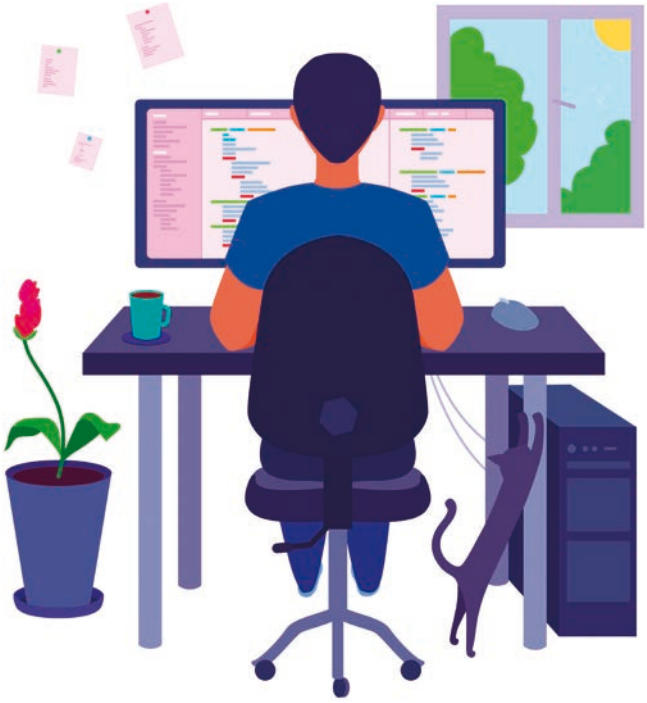

Getty Images

CORONAVIRUS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

L'Anact lance une grande enquête

Pour tirer les enseignements de la crise actuelle et améliorer demain les façons de travailler, le réseau Anact-Aract déploie trois dispositifs à grande échelle permettant de recueillir avis, perceptions et témoignages de salariés, d'employeurs, d'élus, de manageurs... L'objectif ? Partager les expériences et aider à diffuser des pistes de progrès utiles pour tous. Deux de ces dispositifs déployés par le réseau Anact-Aract sont opérationnels dès aujourd'hui.

> Questionnaire sur le télétravail en période de confinement : https://cvip.sphinxonline.net/SurveyServer/s/anact/Consultation_TLW/questionnaire.htm

> Questionnaire sur le maintien de l'activité sur site
Un questionnaire anonyme similaire pour recueillir l'avis des personnes qui continuent de travailler sur leurs lieux habituels de travail sera disponible prochainement sur anact.fr

> Recueil de témoignages : https://www.anact.fr/crise-liee-au-coronavirus-et-conditions-de-travail-votre-temoignage-nous-interesse ■

Salons et rendez-vous professionnels

REPORTÉS

36E CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL
REPORTÉ DU 2 AU 5 NOVEMBRE 2020 – STRASBOURG
https://www.medecine-sante-travail.com/

15E JOURNÉE NATIONALE DES IPRP DE SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL
INITIALEMENT PRÉVUE LE 19 JUIN 2020. POSSIBLE REPORT
www.afisst.fr/covid-19-et-journee-nationale-2020/

PRÉVENTICA NORD
REPORTÉ UNE PREMIÈRE FOIS DU 30 JUIN AU 2 JUILLET 2020
À nouveau reporté. Pas de nouvelles dates à l'heure à laquelle nous imprimons.

SECURITY & SAFETY PREVENTION MEETINGS
REPORTÉ DU 15 AU 17 SEPTEMBRE 2020 – CANNES
https://www.security-and-safety-meetings.com/

FORUM 2020 DE LA SOFHYT « LA PLACE DE L'ERGONOMIE SUR LE LIEU DE TRAVAIL »
REPORTÉ AU 19 NOVEMBRE – PARIS
www.sofhyt.fr/forum-2020

MAINTENUS

55E CONGRÈS DE LA SELF
DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2020 – PARIS
https://ergonomie-self.org/congres-self/congres-2020/presentation/

PRÉVENTICA LYON
DU 29 SEPTEMBRE AU 1ER OCTOBRE 2020 – LYON
www.preventica.com/

EXPOPROTECTION
DU 3 AU 5 NOVEMBRE – PARIS
www.expoprotection.com/fr-fr.html

LUDOVIC ARNAUD,

dirigeant de Culture Prev

« Rendons les salariés acteurs de leur propre prévention et de sa diffusion. »

DR

LUDOVIC ARNAUD,

Depuis plusieurs années, Ludovic Arnaud a fait de la refonte de la formation en prévention des risques professionnels et santé et sécurité au travail un de ses chevaux de bataille. Il faut être plus proche du terrain pour faire de chacun un acteur, à part entière, de sa sécurité et de celle des autres.

Vous animez aujourd'hui une importante communauté de formateurs sur Facebook. Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à la prévention des risques, à la formation… ?

C'est dans le cadre de ma formation initiale que j'ai été amené à découvrir les sujets comme l'hygiène, la propreté, l'environnement, puis la sécurité et la prévention en tant que sapeur-pompier volontaire, en 1999. Cela m'a plu. Depuis, je me suis fortement investi sur tous les sujets connexes à la prévention des risques professionnels et la santé et sécurité au travail, avec une appétence particulière pour les problématiques liées à la formation des travailleurs. Comme vous l'évoquiez à l'instant, j'ai aussi repris une communauté de formateurs en prévention des risques sur Facebook. Elle est aujourd'hui composée de 5400 personnes, réparties sur tout le territoire national. Elle a pour vocation de rompre l'isolement de certains professionnels de la prévention, de formateurs qui ont parfois du mal à trouver des informations pour mettre en place des actions de formation en prévention ou trouver des outils… Le but de cette communauté est de favoriser les échanges entre professionnels, de s'entraider… Par ailleurs, nous organisons des cafés connectés autour d'un thème lié à la prévention, à la formation… Nous organisons aussi, annuellement, une convention qui s'appelle les Préventades (voir p.24). Enfin, pour être complètement transparent, je suis « propriétaire » d'une pla-

teforme d'intermédiation entre les formateurs et les organismes de formation, www.repertoire-formation-prevention.fr, liée au groupe Facebook.

Lors de nos échanges préalables à cet entretien, nous avons beaucoup parlé des problèmes liés à la formation à la SST et à la prévention des risques professionnels en France, des manques que vous avez pu conster, de certains « trous » dans la raquette… Pouvez-vous préciser votre constat ?
Il faut tout d'abord se pencher sur la situation française en matière de lutte contre les risques professionnels, de santé et sécurité au travail, de QVT… Nous faisons tous ce constat : malgré les ressources – humaines, documentaires, etc. – disponibles, les efforts fournis par les pouvoirs publics pour faire passer certains messages et sensibiliser le monde du travail sur certains risques, les investissements consentis par certaines entreprises en matière de SST et de prévention…, nous sommes aujourd'hui confrontés à un palier que certains ont du mal à franchir. On a amélioré la prise en compte de certains risques. Des secteurs qui étaient parfois perçus comme des mauvaises élèves en matière de SST ont fourni de gros efforts. Et, pourtant, on déplore toujours des accidents, plus ou moins graves, tout en se rendant compte que le discours prévention n'atteint pas certaines entreprises… Je le répète, nous sommes nombreux à faire ce constat. Cela nous conduit donc à nous demander ce que nous avons manqué. C'est ce constat qui m'a amené à reprendre la communauté, par exemple. Il est temps de changer le prisme à travers lequel nous voyons les choses.

Selon vous, la formation à la prévention des risques et à la SST n'est pas ce qu'elle devrait être en France ? Ou, du moins, ne remplit pas totalement sa mission puisque ne touche pas certaines entreprises… ?
Dans les grands groupes nationaux ou internationaux, les directions HSE, QHSE, prévention des risques ou quel que soit leur nom, forment, sensibilisent, informent… les salariés. Et le font le plus souvent au plus proche du terrain. Elles ont, pour cela, les compétences en interne. Par contre, dans de nombreuses autres entreprises, ces ressources n'existent pas. Elles ne disposent pas de personnes qui seraient de réels acteurs de la prévention. Le but que je me suis fixé est la formation de ces personnes, et de les rendre actrices de la prévention au quotidien.

bio express

Octobre 2006 :
intégration au sein du Casc des sapeurs-pompiers du Rhône

Juin 2010 :
Mastère en management – EM Lyon Executive

Mars 2015 :
dirigeant organisme de formation

Octobre 2017 :
administrateur de la communauté des formateurs en prévention et rachat de la plateforme repertoire-formation-prévention.fr

Mars 2019 :
lancement de la marque Culture Prev

Pourtant, on n'a jamais autant parlé de santé au travail, de QVT, de bien-être au travail… Cela signifie-t-il qu'on se trompe d'approche ? Que ce discours est cosmétique ?
Je le répète : de nombreuses entreprises, organisations font beaucoup sur ces sujets. Mais dans un contexte parfois contradictoire. Ainsi, on nous dit qu'on va devoir travailler plus longtemps, tout en faisant comprendre à certains qu'à partir de 45-50 ans, ils ne sont plus bons à rien ou qu'ils sont « cassés » par leur travail… Un autre exemple : on veut impliquer le management dans la prévention, dans la prise en compte du bon fonctionnement des collectifs de travail, de la QVT… Tout en les soumettant à des injonctions contradictoires liées à des impératifs économiques, des objectifs à atteindre, une pression à maintenir pour qu'un projet aboutisse en temps et en heure… Tout cela est très incohérent !

Que faire ? Où se trouve la solution ou une des solutions à votre constat ?
Il faut mettre en place les moyens qui permettront à tous ceux concernés par la prévention des risques professionnels, la SST, la QVT et consorts de se former pour devenir, au plus près du terrain, des réels acteurs de la prévention. Il faut donc s'adresser aux laissés-pour-compte de la prévention et de la formation SST. Ceux qui échappent au radar de la formation et de la prévention. Il existe une multitude de risques pour lesquels il n'y a pas de formations adaptées à la population concernée et visée, au travail réel, pour les exécutants par exemple. Certains forment encore des salariés du BTP en les regroupant dans une salle, devant un rétroprojecteur et en face d'un sachant qui va leur délivrer une sorte de cours magistral sur la prévention de tel ou tel risque… On se trompe de message, de moyen, de média, d'approche. Que restera-t-il d'une telle formation si tant est qu'il en reste quelque chose ? Nous devons proposer autre chose et convaincre les dirigeants du bénéfice de nouveaux formats pédagogiques.

Quelle est… quelles sont les solutions ?
Revenons-en aux managers en partant du constat simple : un bon nombre d'entre eux ne font pas de la prévention une priorité. Et comment pourraient-ils le faire vraiment puisqu'ils découvrent souvent ces sujets lorsqu'ils arrivent dans les entreprises ? Il faut faire comprendre au top management et autres managers que la QVT est avant tout au service de l'entreprise, de sa performance. Ils doivent aussi se demander s'ils font vraiment de la QVT ? On voit trop de

« En matière de prévention et de formation, la proximité est incontournable… »

LUDOVIC ARNAUD,
dirigeant de Culture Prev

projets qui ne sont ni plus ni moins que du «QV-Twashing»… Les managers doivent donc intégrer le fait que, via la prévention et grâce à elle, ils vont pouvoir mettre en place des choses qui amélioreront les performances des collectifs de travail et de l'entreprise. On doit donc orienter les actions vers le management de la prévention, c'est-à-dire de se donner comme objectif de faire de tous, sur le terrain, de vrais acteurs de la sécurité, en impliquant l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Cet objectif qui consiste à faire de chacun un véritable acteur, conscient et proactif de sa sécurité et de celle des autres, est le palier qu'on souvent du mal à franchir les entreprises et le palier auquel sont confrontées – dans leur ensemble, la prévention des risques et la SST en France.

Dans le meilleur des mondes, quels seraient, selon vous, la formation et le formateur idéaux?
Un couple formateur/formation au plus proche du terrain, des collectifs de travail et du vécu au travail, qui s'appuierait sur une certaine forme de récurrence, avec des modalités adaptées, plus courtes, comme des entraînements pour un sportif. Un peu à l'instar de ce qu'on fait dans le cadre des causeries sécurité proposées par le Mase. En ayant soin d'y insister sur les TMS, les RPS… qui sont souvent oubliés lors des causeries et autres quarts d'heure sécurité au profit de risques plus «traditionnels» comme les risques de chutes, mécaniques, électriques… Il faut trouver le biais, le levier d'action qui permette aux travailleurs d'être à l'initiative de la démarche prévention, de développer leurs propres approches en matière de prévention, de proposer leurs idées… C'est à ce prix qu'on suscitera chez eux adhésion et intégration de la prévention et de la SST dans leur quotidien.

La proximité est-elle si importante?
Évidemment. Tout préventeur le sait. C'est au plus près du terrain que cela se passe. D'ailleurs, à ce sujet, il faut absolument faire en sorte que les ressources mises à disposition de tous par les Carsat, l'INRS et autres institutions… soient connues. Nous devons les faire connaître et aider les PME, PME, TPE,TPI à se les approprier pour les utiliser au mieux et en tirer un vrai profit. Tout passe par le terrain. Les statistiques de la Carsat Rhône-Alpes le montrent : le taux d'accidents est plus faible dans les entreprises de moins de vingt salariés car le patron est encore sur le terrain et voit les situations, ses contraintes, les risques liés… Dans le même ordre d'idée, les actions de formation en situation de travail (Afest) sont primordiales car elles permettent d'apprendre en situation, entre salariés, de cerner leurs contraintes, leurs stratégies d'évitement. En matière de prévention et de formation, s'appuyer sur les salariés est incontournable… ■

DR

«Malgré les efforts consentis, on se rend compte que le discours prévention n'atteint pas certaines entreprises…»

LES PRÉVENTADES #4 :

Comment pourrait s'appeler une cousinade de formateurs en prévention? Des préventades! Chaque année, les membres se retrouvent autour d'ateliers et d'interventions de spécialistes. Dans une atmosphère détendue, les échanges et les partages d'informations sont nombreux. Ainsi, en 2020, celles-ci devraient se dérouler (selon l'actualité Covid-19) les 16 et 17 juillet au musée d'art contemporain de Lille. Parmi les temps forts, tables rondes et ateliers consacrés à la pédagogie, aux nouvelles technologies, à la digitalisation avec des intervenants reconnus mais aussi des institutionnels comme la Carsat Nord. Les sujets d'actualités seront également traités. Cette convention permet également de se rencontrer entre professionnels et souvent de nouer des partenariats de qualité.

> Pour s'inscrire, rendez-vous sur la communauté Facebook des formateurs en prévention ou bien sur le site weezevent.fr
> La participation aux frais est de 110 €HT et couvre les frais d'organisation, la restauration (accueil et déjeuners) ainsi qu'un «welcome pack». ■

MURE & PEYROT

INNOVATION
ET SÉCURITÉ
AU QUOTIDIEN

CHANGEZ LA LAME DE VOTRE COUTEAU SANS LA TOUCHER !

Dernière innovation pour l'entreprise Mure & Peyrot : le chargeur individuel **EVO**. Désormais, lorsque vous changez votre lame vous n'entrez pas en contact avec elle. **C'est un risque en moins de coupure.** De plus, tous nos couteaux sont livrés avec une lame à bout arrondi qui **empêche tout risque de piqûre**.

Le chargeur EVO est BIOSOURCÉ et BIODÉGRADABLE
La matière première utilisée est issue de la biomasse (déchets de l'industrie de transformation du bois) et biodégradable (dans les processus standards de compostages industriels et domestiques).

DEPUIS 1904

RETROUVEZ TOUS NOS PRODUITS SUR
MURE-PEYROT.COM

NE CHERCHEZ PLUS !
TROUVEZ !

e-salon-securitetravail.fr

Visitez le 1er salon online sur la Sécurité et la Santé au Travail, choisissez tranquillement le matériel ou produit dont vous avez besoin et contactez directement le fabricant !

1. Vous sélectionnez les catégories de produit que vous recherchez : protection de la tête, workwear, protection des pieds, travail en hauteur...
2. Vous sélectionnez les produits selon vos critères de recherche.
3. Vous consultez tranquillement les fiches techniques des produits, visionnez les vidéos de démonstration, les documentations techniques, les catalogues, faites en direct des demandes de devis...

Si vous souhaitez faire figurer vos produits sur ce salon online, merci de nous contacter : **info@pic-magzine.fr**

dossier

Les femmes dans la prévention des risques

La prévention des risques professionnels et la santé et sécurité au travail ne constituent pas encore des métiers au sein desquels la parité est à l'ordre du jour. Et les préventrices doivent faire face – encore – à quelques préjugés. Par ailleurs, même si les choses progressent, les équipements de protection individuelle et vêtements professionnels dits « féminins » ne répondent pas toujours aux attentes…

Getty Images

Sommaire

Les femmes dans la SST : des places et postes à prendre ! p. 28
Toujours faire plus ? p. 28
Des métiers méconnus des femmes ? p. 30
Une prévention différente ? p. 31
Des EPI vraiment conçus pour les femmes ? p. 32
Peuvent mieux faire ! p. 32
Des équipements stigmatisants ? p. 32
Un trop petit marché ? P. 34

Getty Images

Les femmes dans la SST : des places et postes à prendre !

Même si les métiers de la SST s'ouvrent aux femmes, on n'y connaît pas encore la parité. Certains stéréotypes ont toujours la vie dure. Pourtant, les préventrices ne demandent pas de traitement de faveur mais juste à apporter la pierre « féminine » à l'édifice de la prévention des risques.

Compte tenu du nombre de femmes qui aujourd'hui travaillent, quels que soient les métiers et les secteurs d'activités, on pourrait croire que les métiers de la prévention des risques et de la santé et sécurité au travail se sont aussi « féminisés ». Or il semble, à en croire les préventrices – nous les appellerons ainsi car leurs intitulés de postes varient – qui ont bien voulu répondre à nos questions, que, sans être comparable à la situation dans les métiers de la sûreté des entreprises (à très forte dominance masculine), la parité hommes-femmes ne soit pas encore à l'ordre du jour dans la SST et la prévention des risques. Pourquoi ? « On rencontre dans les métiers de la prévention des risques les mêmes problèmes que dans d'autres en France : les femmes y ont parfois du mal à accéder aux postes de direction, explique Alexandra Le Gall, déléguée régionale Rhône-Alpes-Auvergne du Club des femmes sécurité sûreté numérique. En effet, si on rencontre sur le terrain des préventrices ou des responsables prévention, quel que soit l'intitulé de leur poste, les femmes à la tête de direction HSE, QHSE, prévention des risques et santé au travail…, en charge d'équipes, sont plus rares… »

Constat que confirme Alexandra David, directeur sécurité et environnement pour Frans Bonhomme Groupe : « Je n'ai jamais considéré qu'il s'agissait d'un métier d'hommes. Même s'il faut reconnaître que cette profession reste à une écrasante majorité masculine, dans une proportion données par des statistiques récentes à 80/20. En revanche, souvent, à la lecture de ces statistiques et autres baromètres concernant les profils types sur cette fonction, nous pouvons constater que les femmes sont souvent plus diplômées que les hommes. » Cela signifie-t-il qu'à poste égal, on leur en demande plus ?

Toujours faire plus ?

« Il me semble qu'on demande parfois plus aux préventrices, dans certains secteurs d'activités, regrette Allison Van Audenhove, responsable qualité sécurité environnement régionale chez Réseau Services Onet. J'ai pu le constater lors de visites PDP (plan de prévention) sur des chantiers dans l'industrie ou la chimie. J'avais l'impression qu'on me testait, qu'on me demandait plus que si j'avais été un homme. À l'inverse, je n'ai jamais ressenti cela dans le secteur des services. Il est patent que dans certains secteurs d'activités, les stéréotypes de sexes sont encore assez présents… » Avant d'ajouter : « Il faut

La prévention des risques, la SST, ne sont pas des métiers ou des carrières qu'on présente comme envisageables aux femmes.

faire preuve de confiance en soi, ne pas avoir peur d'exprimer son opinion, son point de vue, avec fermeté. Ce qu'hésite parfois à faire certaines de mes consœurs. Cela ne veut pas dire faire preuve d'autoritarisme. On doit être à l'écoute des autres, savoir mettre de côté ses certitudes mais aussi affirmer sa légitimité à son poste.»
Les préventrices doivent trouver les moyens d'être crédibles. Mais comme certains de leur collègues masculins. À elles de faire de ce poste une fonction à part entière, qui participe à la performance

2 questions à...
Alexandra David,
DIRECTEUR SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT CHEZ GROUPE FRANS BONHOMME

DR

Vous avez effectué tout votre parcours professionnel dans la sécurité. Le fait d'être une femme vous a-t-il gêné? Cela vous influence-t-il dans votre métier? Avez-vous senti que vous n'étiez parfois pas à votre place?
J'ai en effet toujours travaillé dans les domaines de la qualité, la sécurité et l'environnement. J'ai «fait mes armes» dans la logistique, secteur d'activité plus masculin que féminin. Le fait d'être une femme ne m'est jamais, en soi, apparu comme un handicap ou m'interdisant de faire certaines choses.
A contrario, j'ai pu constater que la jeunesse et l'inexpérience pouvaient rapidement être synonyme de difficulté mais je constate que cela est valable aussi bien pour une femme que pour un homme. Je ne sais pas si le fait d'être une femme fait de mois un «préventeur» différent, si j'ai une approche différente de ma mission, de mon rôle… Je pense plutôt que c'est le vécu de chacun qui peut nous influencer dans la gestion des différentes situations. Être bienveillant, faire preuve de pédagogie sont des qualités qu'on est en droit d'attendre de tout préventeur, homme ou femme… Il est certain qu'en ce qui concerne le harcèlement au travail, l'égalité hommes-femmes, je suis probablement plus «sensible». Bon nombre de mes confrères aussi.

Il n'y a quasiment plus de métiers que les femmes ne puissent pas envisager. Comment adapte-t-on certains postes exigeants physiquement aux femmes?
Certaines opérations telles que le port de charge, la manutention manuelle sont des opérations difficiles pour tout le monde mais plus particulièrement pour les femmes et cela malgré les outils d'aide à la manutention que nous pouvons déployer. Le rôle du préventeur, dans ce cas, est de faire, avant tout, preuve de bon sens. Aussi, notre objectif est de travailler sur la prévention des risques par la mise en place de mesures humaines, organisationnelles ou techniques. ■

«Dans certains secteurs d'activité, la présence d'une femme est encore incongrue. Il nous faut croire en nous pour nous imposer face à un certain machisme.»
Allison Van Audenhove, responsable QSE régionale chez Réseau Services Onet

SECUNORM 300
INCROYABLEMENT LÉGER
N° 30000410

appréciez la sécurité fabriquée à Solingen
ENJOY SAFETY
MADE IN SOLINGEN

NOUVEAU

52 grammes. Il n'en faut pas davantage au couteau **SECUNORM 300** pour combiner ses nombreux avantages : manche **ergonomique** renforcé, nouveau Soft-Grip, profondeur de coupe et changement de lame **optimisés**. Sans oublier la rétraction semi-automatique du tranchant pour plus de **sécurité**.
Pour en savoir plus : www.martor.fr | T +33 (0)3 88 72 96 34

martor

PAROLE D'EXPERT

«DES PROFESSIONS PEU CONNUES DES FEMMES.»

GRAZIELLA COUZINET, COORDINATRICE QSSE GROUPE CHEZ HELIATEC

«Je pense qu'on ne présente pas assez ces métiers comme possibles pour les femmes. Cela explique sans doute que nous y soyons minoritaires. Par ailleurs, il faut reconnaître que certains secteurs d'activités sont encore empreints de machisme… Il n'est pas rare qu'une "préventrice" se retrouve face à un groupe, une équipe exclusivement masculine, composée de plusieurs prétendants au titre de "male alpha". Il lui faudra alors capter l'attention, convaincre. Montrer qu'elle comprend le métier et ne pas prétendre qu'elle détient la vérité. Mais elle n'aura pas plus de mal à s'imposer car c'est, il me semble, la démarche que doit avoir tout préventeur, homme ou femme… ■

«AIDER À LA FÉMINISATION DE CERTAINS MÉTIERS.»

CHANTAL VILLOTTA GERMAIN, CONSULTANTE RH ET SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE SANTÉ QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

«L'apport des femmes dans la SST permet de sortir d'une prévention des risques très longtemps marquée par la "masculinité", l'exposition physique aux risques et les solutions techniques qui permettent de la réduire. Il faudrait je crois encore plus réfléchir sur le travail réel par rapport au travail prescrit. Aller voir comment se font les choses sur le terrain. On pourrait ainsi continuer à faire évoluer certaines représentations du travail très centrées sur le masculin pour réfléchir à l'adaptation de certains métiers aux femmes et participer ainsi à leur féminisation.» ■

«C'EST L'INDIVIDU QUI PRIME, PAS SON SEXE.»

MARIE-VÉRONIQUE DEYDIER, CONSEILLER SANTÉ SÉCURITÉ, DIRECTION GLOBAL CARE GROUPE ENGIE

«Je suis assez agacée quand on me dit que je dois faire les choses différemment au seul prétexte que je suis une femme. C'est l'individu qui prime, pas son sexe. En revanche, il est possible qu'en tant que femme, je puise faire preuve d'une écoute différente, que je gère différemment les rapports hiérarchiques… Hormis cela, je ne vois pas en quoi je devrais accepter d'être traitée autrement. Toute femme, au milieu d'hommes, doit être respecter. Une fois cela posé, comme tout préventeur, nous devons faire preuve de compétences techniques, de capacités d'écoute… Surtout que la prévention est un métier difficile, parfois mal perçu car on doit imposer certaines choses, règles, contraintes…» ■

de l'entreprise. Et, ainsi, faire en sorte de créer un besoin pour la direction. La prévention ne s'adresse pas en effet qu'au terrain. Les femmes doivent prendre toute leur place face à leur direction. Ne pas hésiter à s'y affirmer. Certes, on leur demandera sans doute de faire plus, mais elles doivent saisir cette opportunité pour s'imposer, montrer qu'elles comprennent l'entreprise, son langage, son environnement économique, son business… et prouver qu'elles peuvent apporter leur pierre à l'édifice. «Les femmes auront à justifier leur poste. Mais elles doivent se saisir de cela pour, non seulement, parler prévention, mais aussi économie, business, montrer la plus-value de leur action pour leur entreprise», insiste Chantal Villotta Germain, consultante RH et spécialiste des questions de santé qualité de vie au travail.

Des métiers méconnus des femmes ?

On ne peut pas mettre en sur-représentation des hommes dans ces métiers sur le seul compte du machisme ambiant, des stéréotypes… « Il faut reconnaître que ces métiers sont méconnus des femmes. En outre, souvent, on accède à ces postes par la voie technique. Or, dans de nombreux secteurs d'activités, les femmes ne sont pas très présentes à certaines fonctions techniques, reconnaît Alexandra David. Mais les métiers de la prévention se démocratisent et de plus en plus de formations permettent d'intégrer ces professions sans passer par un cursus purement

Il semblerait que l'on demande parfois plus aux préventrices, dans certains secteurs d'activités…

technique.» L'absence des femmes dans ces métiers s'expliquent aussi par l'absence de formations. «Pendant longtemps, il n'existait pas de formation, pas d'école, de filière supérieure pour devenir préventeur, se rappelle Alexandra Le Gall. On devenait préventeur dans le cadre d'un projet de reconversion, au sein de son entreprise. Par exemple, dans le BTP, ces postes sont souvent occupés par d'anciens chefs de chantier… Par ailleurs, la prévention des risques, la santé et sécurité au travail ne sont pas des métiers qu'on présente aux femmes.»

Une prévention différente ?

«Il faut reconnaître que dans de nombreuses entreprises la prévention est encore abordée sous l'aspect physique. Je veux dire par là dans l'optique de réduire certaines contraintes pour le corps. Et c'est encore plus prégnant dans les secteurs d'activités à forte population masculine, souligne Chantal Villotta Germain. On pourrait envisager une approche "sexuée" des risques pour sortir de la logique de "l'homme fort", pour avoir une approche un peu plus systémique et prospective et ne plus reproduire de façon récurrente, par exemple, des formations gestes et postures qui se basent sur "l'homme moyen"…» Une prévention plus féminine ? «Il se peut que nous soyons plus sensibles à "l'invisible" et ses conséquences à l'instar des risques chimique, biologique, ou des RPS, conclut Graziella Couzinet, coordinatrice QSSE Groupe chez Heliatec. ■

Getty Images

Les femmes ne recherchent pas des vêtements de travail roses ou accessoirisés mais des vêtements vraiment adaptés à leur morphologie.

Des EPI vraiment conçus pour les femmes ?

Tous les secteurs d'activités accueillent des femmes. Et celles-ci ont besoin d'EPI et de vêtements professionnels adaptés à leurs contraintes. Si les fabricants font des efforts pour satisfaire cette demande, tout n'est pas encore parfait.

Compte tenu de la présence des femmes dans tous les métiers, les fabricants d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail développent des gammes de plus en plus complètes dédiées aux femmes. Du moins, c'est ce qu'il semble. Car, à écouter certaines préventrices en entreprises, les vêtements et EPI « féminins » ne sont pas toujours de ce qualificatif. « Même si certains fabricants affichent une volonté de mettre à disposition des femmes des gammes de vêtements de travail et d'EPI, ce n'est pas le cas de tous ou alors ils se contentent de petit saupoudrage, regrette Alexandra Le Gall, déléguée régionale Rhône-Alpes-Auvergne du Club des femmes sécurité sûreté numérique. Prenons l'exemple des gants. Chez certains fabricants, la plus petite taille disponible est la 7. On pense vraiment qu'un gant de cette taille conviendra à une menue, avec de petites mains ? Ou pourra être portée par une jeune apprenti d'une quinzaine d'années ? »

Peuvent mieux faire !

À l'instar d'Alexandra Le Gall, Allison Van Audenhove, responsable qualité sécurité environnement régionale chez Réseau Services Onet, a quelques regrets quand on évoque avec elle les supposés vêtements de travail et autres EPI fournis aux femmes : « Depuis que je travaille dans le domaine de la QSE, je n'ai eu qu'une seule fois un équipement vraiment adapté à ma taille et à ma morphologie ! Il s'agissait d'une parka, vraiment conçue avec une coupe femme. Pour le reste, comme beaucoup de femmes travaillant dans des environnements plutôt masculins, je n'ai pas toujours été gâtée… » De son côté, Alexandra Le Gall poursuit : « Si ce constat ne se limitait qu'à quelques équipements, on pourrait faire avec. Mais force est de constater que c'est tout le vestiaire féminin qui est concerné. Prenons l'exemple des chaussures. La plupart du temps, on ne nous proposait que des gammes mixtes, allant que 35 au 45 et plus, avec des chaussants peu adaptés à la morphologie du pied féminin. Et que dire des couleurs ? Du rose, des tons pastels… Tout cela trop typé ''féminin''. »

Des équipements stigmatisants ?

D'une manière générale, les femmes que nous avons interviewées dans le cadre de ce dossier portent un jugement assez sévère quant à l'offre EPI et vêtements de travail dits féminins ou conçus comme tels. Même si elles reconnaissent que la

Le harnais Airtech de Kratos Safety est spécialement designé pour s'adapter à la morphologie féminine, de la taille S à XXL.

PAROLE DE DISTRIBUTEUR

« ÊTRE À L'ÉCOUTE DES REMONTÉES DE NOS CLIENTES. »

MARIE-CAROLINE AOUST DE ROUVÈZE, CHEF PRODUIT CHAUSSANT SAFETY FOOTWEAR CHEZ GROUPE RG

« Les chaussures et les femmes, c'est une histoire d'amour qui dure depuis longtemps. Porter des chaussures de sécurité au travail ne doit pas nous empêcher d'être féminine et surtout de ne pas avoir des chaussures de sécurité adaptées à notre pied. Le Groupe RG en tant que distributeur d'EPI est très à l'écoute des remontées de ses clientes, aussi bien des entreprises grands comptes que des PME/PMI. Pendant de nombreuses années, les femmes avaient accès à des modèles mixtes disponibles du 35 au 48. Au fur et à mesure, nous avons adapté notre offre pour qu'elle puisse correspondre au personnel féminin. Par exemple, nous avons un modèle Ergos qui est adapté aux femmes qui ont des hallux valgus. Grâce à une tige en maille 3D très souple et respirante, ce modèle s'adapte à cette pathologie. Nous proposons aussi le modèle de la marque Sixton qui est à la fois esthétique et avec une forme qui épouse le pied féminin. » ■

PAROLE D'EXPERT

« UN VRAI CHAUSSANT HOMME ET UN VRAI CHAUSSANT FEMME. »

JEAN-PIERRE BOUTONNET, DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE CHEZ LEMAITRE SÉCURITÉ

« Il faut faire l'effort de se tourner vers les utilisatrices pour connaître leurs besoins, les problématiques… Longtemps, nous nous sommes contentés d'envisager la conception des EPI pour les femmes, et plus particulièrement des chaussures de sécurité, uniquement d'un point de vue esthétique, en jouant sur les couleurs, l'accessoirisation… Et on se contentait de proposer des gammes allant du 35 au 45, voir plus, en espérant que les petites tailles conviendraient aux femmes… Aujourd'hui, nous devons aller plus loin, proposer mieux aux utilisatrices. C'est dans cette optique que nous avons conçu notre gamme Trail qui offre, à partir de deux moules différents, un chaussant homme et un chaussant femme, afin de proposer plus qu'une chaussure féminine pour laquelle les caractéristiques féminines ne vont guère au-delà de la simple longueur de la chaussure… » ■

DU CÔTÉ DU WORKWEAR

«ALLER AU-DELÀ DE LA SIMPLE ADAPTATION MORPHOLOGIQUE.»

STÉPHANIE OLIVERO, CHARGEE DE MARKETING ET COMMUNICATION CHEZ NORTH WAYS

«Un constat s'impose au préalable : certaines entreprises ne se soucient toujours pas assez de fournir des EPI et vêtements adaptés aux femmes. Sur un marché du vêtement de travail majoritairement dédié à l'homme, le segment féminin reste une niche pour la distribution. Néanmoins North Ways® développe des tenues complètes en proposant des gilets, des T-shirts, des pantalons, des parkas, des chaussures... En effet, les femmes sont de plus en plus présentes et exigeantes dans les métiers de l'artisanat, c'est pourquoi nous réfléchissons et concevons des collections adaptées à celles-ci. Par exemple, le pantalon Lucie a été récemment conçu en matière Ripstop pour plus de solidité, avec des empiècements d'élasthanne, une réhausse lombaire pour le confort et une coupe ajustée pour une apparence soignée. Aussi, il faut aller au-delà de la simple adaptation esthétique et donc veiller à ne pas trop le féminiser. Les femmes veulent aujourd'hui se fondre dans les équipes dans lesquelles elles travaillent avec une tenue quasiment similaire. Enfin, nous utilisons des matières innovantes, comme la maille 3D, le Ripstop ou le jersey/élasthanne qui apportent un style affirmé en assurant confort et résistance. Nous veillons aussi à faire tester les vêtements à une communauté de femmes artisans pendant plusieurs mois pour en vérifier le confort, la durabilité et ainsi concevoir un produit optimal.» ■

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

«LES FEMMES VEULENT TRAVAILLER AVEC LE MÊME CONFORT QUE LES HOMMES.»

YASMINE HADDAD, CHARGÉE DE COMMUNICATION CHEZ BLÅKLÄDER WORKWEAR

«Il n'y a plus guère de métiers, de secteurs d'activités dans lequels les femmes ne sont pas présentes. Les fabricants de vêtements professionnels en tiennent compte et conçoivent de plus en plus de gammes spécifiquement féminines. Mais attention : féminines ne veut pas dire tomber dans le cliché de la couleur, de l'accessoirisation, du gadget… Longtemps, certains fabricants ont cru que cela suffisait. Ils commettaient une erreur car les femmes ne recherchent pas un vêtement rose, pastel… mais un vêtement qui leur permette, en prenant en compte ses caractéristiques physiques, de travailler comme un homme, dans les mêmes conditions de confort. C'est la démarche de Blåkläder qui cherche à concevoir, dès la base et à l'aide de testeuses sur le terrain, des vêtements pour les femmes et non une vague adaptation, plus ou moins réussie, d'un modèle homme. C'est cela qui nous a conduit à produire un pantalon grossesse, confortable, ou des vêtements en stretch 4D pour les femmes.» ■

Getty Images

→

situation s'améliore… «Au risque de paraître un peu brutale, on se moque de la couleur d'une chaussure, d'une blouse, poursuit Alexandra Le Gall. Ce que nous recherchons et certains fabricants, je le répète, l'ont compris, ce sont des chaussures avec un vrai chaussant femme, des vêtements avec une coupe adaptée à notre morphologie. On pense, par exemple, aux vêtements de grossesses, etc. Dans les cas extrêmes, la coupe de certains vêtements est tellement ratée, mal adaptée, qu'on se sent plus humiliée qu'habillée lorsqu'on les portent…»
Constat sévère? Sans doute un peu mais pas loin d'être partagé par Allision Van Audenhove : «Je me suis parfois sentie un peu ridicule en portant certains EPI et vêtements mal conçus par rapport à ma morphologie…»

Un trop petit marché?

Comment expliqué de tels constats? «Tout récemment, en charge du plan de déploiement machines, j'ai travaillé sur l'intégration de la sécurité en amont. J'ai été surprise et ennuyée de voir le peu de femmes dans les bureaux d'études des constructeurs pour y prendre en compte et traduire les attentes ergonomiques des femmes, regrette Chantal Villotta Germain, consultante RH et spécialiste

Les femmes veulent se fondre dans les équipes. Et ne pas se singulariser par une tenue trop différente de celle de leurs collègues hommes.

des questions de santé qualité de vie au travail. Et je me dis que pour apporter une réponse pertinente aux attentes des femmes en matière d'ergonomie, d'équipements de protection, de vêtements de travail… il faudrait créer des groupes de testeuses à l'instar de ce qui ce fait dans l'agroalimentaire ou dans l'industrie cosmétique…» Absence des femmes donc dans les bureaux d'études ? Sans doute. Mais il faut bien reconnaître comme nous l'explique Alexandra La Gall que les équipements conçus pour les femmes sont un petit marché : «Le jeu n'en vaut pas vraiment la chandelle pour les fabricants. Prenons le cas des harnais. Longtemps, le seul harnais vraiment conçu pour les femmes était le Lady Tract de Tractel. Il s'agissait d'un choix stratégique de la part de ce fabricant et je ne suis pas sûr que c'est avec cela qu'il gagnait de l'argent… Il est donc encore difficile d'obtenir des vêtements sur mesure, vraiment conçus pour nous les femmes. Pourquoi ? Je pense, comme Chantal Villotta Germain qu'il n'y a pas assez de femmes chez les fabricants et les distributeurs. Ainsi, et cela n'engage que moi, le distributeur dont la MDD est la mieux conçue pour les femmes est le Groupe RG. La raison : c'est celui où les équipes de conception des produits sont les plus mixtes…» ■

3 questions à…

Philipp Mell,

DIRECTEUR DE MEWA FRANCE

D'une manière générale, les entreprises veillent-elles à fournir des équipements et des vêtements adaptés aux femmes ?
Sur le plan des vêtements de travail, les femmes sont encore bien trop souvent désavantagées. Dans de nombreuses entreprises, elles doivent en effet se contenter de modèles masculins ou unisexes pour leurs blousons, pantalons ou chaussures. La demande de nos clients et l'analyse du marché nous ont conduit à développer des vêtements spécifiques pour les femmes travaillant dans l'artisanat. Longtemps considérés comme «typiquement masculins», les métiers de l'artisanat s'ouvrent de plus en plus aux femmes qui, au même titre que leurs collègues masculins, ont besoin de vêtements fonctionnels, dont la taille et la coupe correspondent à leur morphologie.

Un vêtement de travail «féminin» doit-il juste être adapté à la morphologie féminine ?
Les vêtements de travail pour les femmes présentent une coupe différente des modèles masculins. Ils doivent remplir leur fonction de protection dans chaque situation, mais aussi offrir un certain confort. La coupe est non seulement essentielle pour garantir le confort et la liberté de mouvement, mais c'est aussi un facteur important pour renforcer la sécurité. Un vêtement unisexe (blouson ou pantalon) peut être trop long ou trop large. Dans ce cas, la tenue est non seulement inconfortable, mais comporte un risque important pour la sécurité. Une femme a donc besoin, comme ses collègues hommes, d'une tenue qui réponde à ses besoins de confort et de fonctionnalité. Il n'y a que dans ces conditions qu'elle peut travailler en toute sécurité et de façon productive.

Quels sont les principaux atouts de la gamme de vêtements de travail pour femme de Mewa ?
Nous avons développé la collection de blousons et de pantalons Mewa Dynamic dédiée aux artisanes. La tenue féminine, au design moderne, offre une grande liberté de mouvement et des détails fonctionnels. Des boucles accueillent les outils et des poches offrent un grand espace de stockage pour le petit matériel. Le même constat s'applique aux chaussures de sécurité. Les artisanes qui par exemple travaillent sur un chantier, n'ont le pied sûr que si leurs chaussures sont parfaitement à leur taille et confortables. Or, les femmes sont parfois obligées de porter ces chaussures de classe S3, obligatoires dans de nombreux domaines. L'alternative ? Des chaussures fabriquées à partir de gabarits féminins afin d'être adaptées à l'anatomie de leur pied, qui procurent confort et sécurité et se déclinent en modèles élégants. ■

Chez Blåkläder, des groupes de testeuses participent, pendant plusieurs semaines, à l'évaluation des nouveaux produits du fabricant, comme son pantalon de grossesse.

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« LES FEMMES VEULENT SE FONDRE DANS LEURS ÉQUIPES. »

VALÉRIE DE MACEDO, DIRECTRICE GÉNÉRALE CHEZ KRATOS SAFETY

« Pour concevoir notre dernier harnais pour femme Airtech, nous nous sommes inspirés du monde de l'escalade, de l'univers de la montagne. Dans ce sport, il n'existe pas de harnais féminin ou masculin. On n'y rencontre des harnais cuissard dont la conception permet qu'ils s'adaptent tout aussi bien à la morphologie féminine que masculine. Nous avons aussi porté une attention particulière aux tailles car si les femmes qui travaillent en hauteur sont assez rares, elles sont relativement sportives et affutées physiquement. Ainsi, ce harnais de conception Y, se caractérise donc non par sa couleur « femme » mais bien par sa parfaite adaptation à leurs besoins. Polyvalent, ultraconfortable, et léger (grâce à ses dés d'accrochage dorsal et latéraux en boucle textile et des boucleries aluminium), ce harnais de suspension est le compromis parfait entre liberté de mouvement et travail en maintien/suspension. Entièrement réglable (y compris au niveau du dos), son design est spécialement adapté à la morphologie féminine, de la taille S à XXL. Ses cuissards sont équipés de boucles automatiques et son ouverture ventrale via un connecteur permet de faciliter la mise en place et le réglage. Les fabricants savent aujourd'hui que les femmes ne recherchent pas des EPI roses… mais des équipements vraiment conçus pour elles, qui ne les différencient pas des hommes. » ■

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« SORTIR DE LA "LOGIQUE DE LA TAILLE 35'. »

NICOLAS MILLE, PRÉSIDENT DE GASTON MILLE

« Proposer des chaussures au chaussant adapté au pied féminin est primordial. On ne peut plus se contenter de leur fournir des produits mixtes. Il faut sortir de ce que j'appelle la « logique du 35 »… Chez Gaston Mille, nous avons conçu des moules d'injection dédiés aux femmes et dans notre catalogue l'offre produits femmes/hommes est clairement identifiée et différenciée. Par ailleurs, les femmes recherchent aussi des modèles dans l'air du temps, issus du sportwear, du streetwear. Elles veulent, comme les hommes, des sneakers similaires à ceux qu'elles portent à la ville. D'ailleurs, pour marquer l'engagement de Gaston Mille dans le développement de chaussures femmes, nous allons lancer, lors du prochain salon Expoprotection, une gamme nommée "Félicie Mille", du nom de mon arrière-grand-mère, qui a été à l'origine de la construction de la première usine de Gaston Mille. » ■

Pour un environnement de travail SAIN et SÉCURISÉ

Bien-être des équipes
Performance des collectivités

Préventica

LYON
29 SEP>01 OCT
Eurexpo

Informations & inscriptions sur preventica.com

uvex

Dans la majorité des secteurs professionnels, les lunettes de protection sont devenues aussi confortables que les lunettes de vue ou de sport.

Lunettes de protection, il en va de votre vue !

Poussières, projections diverses, rayonnements, émanations chimiques... protéger ses yeux est un impératif dans la quasi-totalité des secteurs professionnels. Les fabricants ont, ces dernières années, conçu des protections performantes qui n'ont rien à envier aux lunettes de vue pour leur confort et qui peuvent même intégrer des verres correcteurs. Un secteur dynamique qui a pourtant été complétement bouleversé ces dernières semaines, avec des demandes imprévues : protéger du Covid-19.

Les actions menées par les organismes de prévention pour sensibiliser les salariés aux risques d'accidents oculaires ont porté leurs fruits. Aujourd'hui, en forte régression, ces accidents ne représentent plus que 3 % des accidents du travail déclarés à la Cnam. Les secteurs les plus touchés restent le BTP, la métallurgie, les métiers du bois, la santé, le travail en extérieur, avec, pour tous les métiers, une prépondérance de travailleurs intérimaires. Des résultats encourageants qui ne doivent pas pour autant abaisser la vigilance : les atteintes de l'œil, même si elles sont rares, peuvent avoir des conséquences dramatiques. Aussi, les fabricants déploient tout leur savoir-faire pour améliorer le confort et le design de leurs produits afin que le port des lunettes soit effectif dans toutes les professions.

À chacun ses lunettes de protection

« Les lunettes de sécurité répondant à la norme EN 166 et au règlement EPI EU2016/425 sont conçues pour protéger de différents risques, rappelle Serge Masset, ingénieur d'application chez 3M. Tout d'abord, l'exposition aux radiations – que ce soit la lumière visible, les ultraviolets (UV) ou les infrarouges (IR), la protection contre les chocs des particules à grande vitesse, la protection contre les projections de liquides irritants et corrosifs – sans oublier, bien sûr, un risque malheureusement incontournable actuellement et ce, quelle que soit la profession, le risque de contamination par un agent biologique. À cet effet, les lunettes-masques sont recommandées. En fonction du travail de chacun et de son environnement, la protection oculaire doit être spécifique, adéquate et acceptée par l'utilisateur. En outre, le porteur devra prendre en compte les conditions de l'environnement, à savoir, en particulier, le risque d'abrasion et la

formation de buée sur l'oculaire. En soi, ce ne sont pas des risques directs, mais le fait d'avoir des lunettes rayées ou embuées, peut fortement diminuer la visibilité mettant le porteur en situation de risque. C'est la raison pour laquelle l'ensemble de nos oculaires sont traités avec un revêtement. En fonction de l'intensité du risque d'abrasion et de formation de buée, l'utilisateur se tournera vers un revêtement plus performant, comme le revêtement 3M Scotchguard dont bénéficie une grande partie de nos gammes de protections oculaires avec le marquage K et N. »

Légèreté : une bataille de poids

Si les lunettes apportent aujourd'hui des protections performantes, la préoccupation majeure est de s'assurer du port tout au long de la journée de travail. Pour ce faire, le critère déterminant sera le confort de l'EPI, à commencer par le poids. C'est une bataille que se livrent les fabricants : assurer la meilleure protection tout en se faisant oublier par le porteur. Désormais, les plus légères avoisinent les 20 g comme à titre d'exemple, 24 g pour la Flexor d'Infield Safety, 21 g pour les Bollé Contour de Bollé Safety, et même 18 g pour les Secure Fit 200 de 3M. MSA dans sa course à la légèreté propose même des lunettes

GettyImages

COVID-19, LA COURSE AUX PROTECTIONS OCULAIRES

Après les masques, ce sont les lunettes de protection qui viennent à manquer. Et pour cause, si le nez et la bouche sont les voies de pénétration privilégiées, les yeux apparaissent également comme une porte d'entrée du virus. Dès le mois de février, les fabricants ont vu leurs commandes exploser. Quel type de lunettes contre le Covid-19 ? « Il n'existe pas, à proprement parler de lunettes avec des certifications anti-virales, précise Valérie Muller d'uvex. Ce qui est important, c'est de choisir des lunettes protégeant contre les gouttelettes ou les projection liquides, puisque le virus se transmet via les postillons et gouttelettes de salive, ou même contre les gaz et fines poussières. En ce sens, les lunettes-masques, grâce à leur étanchéité, sont les mieux adaptées à la situation. Notre usine allemande tourne à plein régime, sans toutefois pouvoir satisfaire la totalité des demandes européennes. En effet, la très grande majorité des industriels fabriquent en Asie et se retrouvent face à de grandes difficultés d'approvisionnement et, de ce fait, ne peuvent honorer toutes leurs commandes. » Une pénurie que tentent de gérer l'ensemble des fabricants qui essaient tant bien que mal de répartir leurs stocks en accordant la priorité aux soignants pour les lunettes-masques. ■

sans monture d'à peine 23 g, Alaska, qui n'ont rien à envier aux lunettes de vues de grands designers. Même tendance pour les lunettes-masques, qui en étant plus couvrantes s'allègent également : 34 g pour le masque Usonic d'uvex, et 49 g pour le Defendor d'Univet, ce qui situe ce dernier comme l'un des masques à verres correcteurs parmi les plus légers du marché. Mais le poids n'est pas le seul élément de confort. Souplesse des branches, confort du pont de nez, largeur de l'élastique, joint souple pour les masques... « Nous avons conscience que les lunettes sont malmenées, rapporte Nicolas Bialy, directeur commercial d'Infield Safety. Les protections comme les Flexor Plus présentent des montures très résistantes aux risques mécaniques et aux chocs tout en étant d'une grande souplesse. Elles se plient, mais ne se cassent pas. »

Lunettes ou masque ?

Si les lunettes sont jugées plus légères et confortables, le masque constitue une meilleure protection face à des risques de projections. Aussi les fabricants travaillent-ils sur la largeur du bandeau d'attache et la pression qu'il exerce sur la tête. De même, les joints sont en matériaux de plus en plus souples (élastomères, silicone, mousse) de façon à ne pas favoriser les irritations tout en maintenant une bonne étanchéité. En fonction du risque, des ventilations peuvent être prévues pour favoriser l'évacuation des buées.
Allier la légèreté des lunettes et la protection du masque, c'est ce que proposent de plus en plus de fabricants avec des solutions hybrides, mi-masque mi-lunettes, comme la 506 UG d'Univet à l'oculaire très couvrant avec des joints élastomères, ou les Préventor, des lunettes combinables d'Infield Safety, qui présentent la particularité de pouvoir changer les branches pour un bandeau élastique.
« Une tendance que l'on observe nettement, affirme Nicolas Bialy. Auparavant, on était sur des protections masques, type masques de ski, lourds et contraignants. On allège véritablement le produit, tout en gardant un bon champ de vision, ce qui en fait un produit idéal pour le secteur de la chimie ou des opérateurs confrontés à des poussières fines en suspension. »

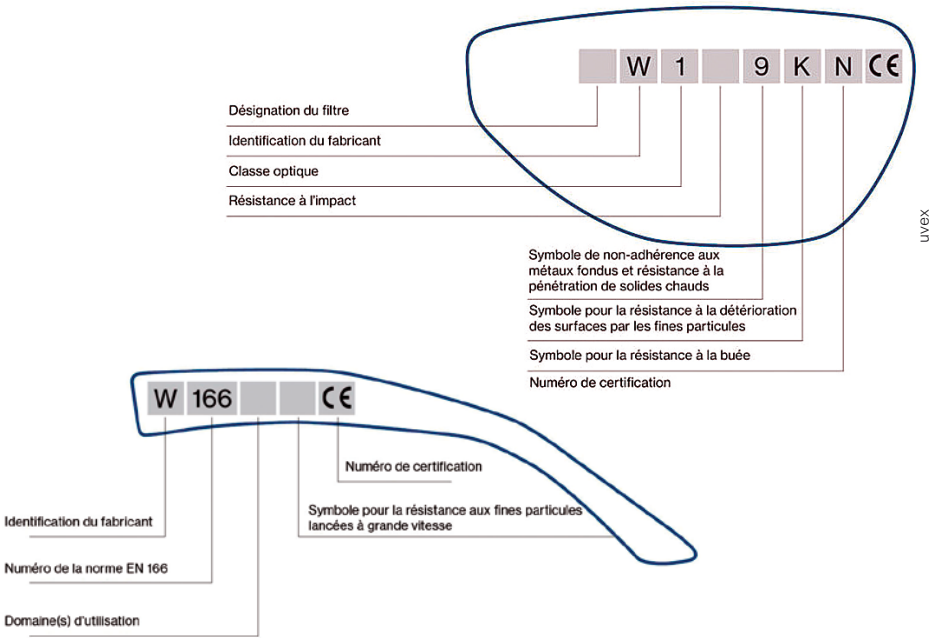

COMPRENDRE LE MARQUAGE DES LUNETTES

La norme EN 166 définit les caractéristiques de base pour les équipements de protection individuelle de l'œil contre les principaux risques susceptibles d'endommager l'œil et la vision. Cette norme garantit un niveau minimum de résistance au choc, à la corrosion et à la chaleur. Un certain nombre de caractéristiques doivent être mentionnées.

CLASSE OPTIQUE

De 1 pour une utilisation en continu à 3 pour une utilisation occasionnelle.

DOMAINE D'UTILISATION

3 : gouttelettes ou projections liquides.
4 : grosses particules de projections > 5 microns.
5 : gaz et fines poussières < 5 microns.
8 : arc électrique de court-circuit.
9 : métal fondu et solides chauds.

RÉSISTANCE AUX CHOCS ET PARTICULES

S : solidité renforcée
F : particules à faible vitesse pour les oculaires, choc de faible énergie pour la monture.
B : particules à vitesse moyenne pour les oculaires, choc d'énergie moyenne pour la monture.
A : particules à grande vitesse pour les oculaires, choc d'énergie élevée pour la monture.
L'ajout de T à F, B ou A, indique que les oculaires et les montures sont résistantes à des températures extrêmes (-5 °C à 55 °C).

RÉSISTANCES OPTIONNELLES

9 : non-adhérence aux métaux fondus et résistance à la pénétration de solides chauds.
K : résistance à la détérioration par des particules fines (anti-rayures).
N : résistance à la buée.

Les lunettes de protection contre les rayonnements doivent répondre à des normes complémentaires. EN 170 pour les UV, EN 171 pour les infrarouges et EN 172 pour les rayonnements solaires. La norme EN 169 s'applique aux filtres de soudage.
Les lunettes doivent également comporter le marquage CE et la référence du fabricant.

DR

6X3 d'Univet, des lunettes-masques conçues pour porter un masque respiratoire

Les lunettes 6X3 ont été concues avec l'intention de combiner un niveau de protection des plus élevé et un style innovant. Équipées d'une lentille panoramique, ces lunettes-masques offrent une excellente vision périphérique et peuvent être utilisées confortablement avec des lunettes correctrices. L'originalité des 6X3 tient dans la conception du support facial qui permet le port de masques respiratoires offrant ainsi une défense supplémentaire au visage de l'opérateur. Plébiscités par les soignants, les laboratoires et dans tous les environnements à haut-risque de projection, ces lunettes masques ont été récompensées par le Reddot Design Award pour leur design original.

Bollé Safety

Mercuro de Bollé Safety pour lutter contre l'éblouissement en toutes circonstances

Le modèle Mercuro, de Bollé Safety, a été spécialement conçu pour les environnements extérieurs présentant un risque élevé d'éblouissement. Une protection totale pour une productivité accrue et un confort visuel permanent. Mercuro offre également un large champ de vision et un design qui s'adapte à tous les visages, même les plus larges. Mercuro est disponible en trois versions pour lutter contre l'éblouissement en toutes circonstances : CSP (traitement des oculaires adapté aux activités alternant faible et forte luminosités), fumée ou polarisée. De plus, Mercuro peut être combiné avec une tresse ajustable pour un meilleur maintien.

équipements de sécurité

LUNETTES DE PROTECTION, IL EN VA DE VOTRE VUE !

Lunettes de vue et protection

D'après une étude réalisée pour le compte des opticiens, en août 2019, 76 % de la population française porte des lunettes de vue. Or, les lunettes de vue ne peuvent, en aucun cas, faire office de lunettes de sécurité. Il est donc indispensable de combiner protection oculaire et verres correcteurs. Plusieurs solutions s'offrent aux utilisateurs : les lunettes de protection à verres correcteurs ou les surlunettes.. « Lorsque l'on recherche l'étanchéité, explique Nicolas Bialy, il faudra s'orienter plutôt vers des protections à verres correcteurs. Si la protection est occasionnelle ou intermittente, les surlunettes peuvent convenir. On peut également mettre un insert optique à l'intérieur des masques. On travaille de plus en plus sur les lunettes à verres correcteurs, ce qui évite l'emploi de lunettes personnelles sur un poste de travail et la superposition d'EPI sur des lunettes, moins confortable. » À noter qu'Infield Safety commercialise le premier masque de sécurité à verres correcteurs, Defendor RX, une vision optimale pour une protection maximale. ■

MSA V-Gard 930, les surlunettes intégrées au casque ou la protection à 360°

Besoin de protéger la tête et les yeux ? MSA propose une solution originale, le casque MSA V-Gard 930 avec surlunettes intégrées. La protection oculaire est toujours disponible y compris pour les porteurs de lunettes correctrices. Grâce à leur large champ de vision, les surlunettes offrent une vision naturelle panoramique.
Pour le confort du porteur, les oculaires bénéficient d'un traitement anti-buée Premium et anti-rayures. Les oculaires ont une protection contre les impacts de niveau B.
L'ajustement « 2 dimensions » permet aux surlunettes de s'adapter à toutes les formes de visage tout en conférant une excellente étanchéité. Utilisation possible dans un environnement ATEX. À noter, un faible coût de possession par rapport aux lunettes à branches qui peuvent se perdre et s'abîmer plus vite.
Normes Lunettes : EN 166: 2001 lunettes de protection.
Marquage oculaire 2C-1,2 1 B K N - 2C-1.2. Filtre UV conformément à EN 170:2002.
Étanchéité à la poussière grâce au joint additionnel selon test IP3X.
Casque conforme à la norme EN 397: 2012.

MSA SAFETY

3M SecureFit 3700, des surlunettes pensées pour les porteurs de lunettes de vue

Les surlunettes 3M SecureFit 3700 sont sont particulièrement adaptées à des utilisateurs devant porter des protections oculaires toute la journée. Elles apportent un confort optimal grâce au système de diffusion de pression au niveau des tempes, à l'ajustement de l'angularité personnalisé et à leur légèreté. Sur certains modèles, la protection frontale arrondie contribue à offrir une protection supplémentaire contre les particules. Elles assurent une parfaite visibilité grâce à la performance des revêtements anti-buée et anti-rayures. Elles sont disponibles en plusieurs coloris et plusieurs types de revêtements. Ces produits peuvent convenir à une large gamme d'applications parmi lesquelles la métallurgie, les travaux de réparation et de maintenance, le transport, la construction, l'industrie agroalimentaire, etc.

3M

Uvex megasonic, des lunettes-masques au champ de vision panoramique

Grâce au design révolutionnaire de leur oculaire, les lunettes-masques uvex megasonic offrent un champ de vision maximal aussi bien vers le haut que vers le bas et une excellente visibilité même dans des conditions difficiles. Grâce à l'absence de monture, le champ de vision est augmenté de 20 %. L'armature, souple et flexible s'ajuste à chaque visage et le bandeau extra-large permet de réduire les points de pression pour un maintien optimal et un confort de port élevé. Ces lunettes disposent d'une encoche OTG pour faire glisser les branches de lunettes de vue. Dotées d'un traitement uvex supravision (résistance aux rayures sur la face externe et à la buée sur la face interne), ces lunettes-masques sont adaptées à l'industrie chimique et pharmaceutique, l'industrie du pétrole et du gaz, la construction, la métallurgie et l'agriculture. Disponibles avec oculaire incolore ou solaire (teinte grise). Fabriquées en Allemagne. Certifiées NF EN 166 (protection individuelle de l'œil) et NF EN 170 (filtres pour l'ultraviolet). Marquage : W 166 34 BT CE - 2C-1,2 W1 BTKN CE.

DR

Protection, confort et style pour la Silex + de Bollé Safety,

Dotées du traitement unique Platinum leur conférant une protection durable contre l'apparition de buée et de rayures les Silex+ se déclinent en version CSP, une technologie luttant efficacement contre la lumière bleue. Parfaitement adaptée aux situations alternant luminosité faible et forte, les Silex+ présentent une monture très enveloppante, des branches confortables bi-matières PC/TPR ultra-flexibles et une vision panoramique. Sans pièce métallique, ces lunettes conviennent aussi bien pour des tâches extérieures dans l'industrie ou le BTP, que pour des postes intérieurs. Existent avec des oculaires fumés et CSP. Divers coloris de branches. Possibilité de mettre un bandeau pour un meilleur maintien. Marquage monture : EN 166 FT CE (branche). Marquage oculaire : 2C-1,2 Ä 1 FT KN CE (incolore).

LA PAROLE À

«LA CRISE DU COVID-19 A MIS EN LUMIÈRE NOTRE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES PAYS ASIATIQUES.»

SÉBASTIEN FANGEAT, PRÉSIDENT D'UNIVET FRANCE

Aujourd'hui, la production de lunettes de sécurité en France a pratiquement disparu. Nous-mêmes fabriquons la majorité de nos lunettes à Taïwan, ce qui nous a permis d'approvisionner nos clients tant que les vols ont été maintenus – les usines n'ayant pas été à l'arrêt, contrairement à la Chine. Nous avons néanmoins gardé la maîtrise complète de la fabrication de notre gamme d'écrans faciaux en Italie, nous permettant ainsi de continuer à équiper l'industrie et le médical pendant cette période compliquée. En ce qui concerne les lunettes de protection à verres correcteurs, nous avons conservé notre unité de fabrication en France, à Morez, dans le Jura. Ces lunettes équipées de verre Novacel sont entièrement fabriquées en France, ce qui nous permet de maintenir quelques commandes durant la crise du Covid-19. Cette crise a mis en lumière notre dépendance vis-à-vis des pays asiatiques. Sans parler de relocalisation massive, il est temps d'entamer une réflexion sur l'importance de maintenir un tissu industriel en France et en Europe, notamment pour des productions qui se révèlent aussi stratégiques que les équipements de protection individuelle.» ■

équipements de sécurité

LUNETTES DE PROTECTION, IL EN VA DE VOTRE VUE !

506UG d'Univet, des lunettes hybrides combinant confort et protection

Avec la légèreté et le confort des lunettes et la protection comparable à celle d'un masque, ces lunettes hybrides 506UG d'Univet sont idéales pour des secteurs dans lesquels le port est nécessaire sur la durée et où les opérateurs sont confrontés à des risques de projections liquides et de poussières : BTP, automobile, chimie, postes d'usinage et de meulage... Le design de l'oculaire, très couvrant, apporte une vision périphérique à 180°. Elles épousent parfaitement le visage grâce au joint élastomère qui assure une excellente étanchéité et peuvent être pourvues d'un bandeau élastique pour un meilleur maintien.
Ces lunettes bénéficient du traitement anti-rayures et anti-buée haute performance Vanguard plus.
Conformes aux normes : EN 166, EN 167, EN 168, EN 170.
Marquage oculaire : 2C 1,2 1 FT K N.

Coverguard

Univet

Premlux, les lunettes qui allient confort et solidité

Avec leur monture en nylon dotée d'une protection latérale et leurs oculaires en polycarbonate de 2,1mm d'épaisseur, les lunettes Premlux de Coverguard allient solidité et confort. Les branches en PVC et polycarbonate apportent une souplesse et une stabilité optimum. Les oculaires polycarbonates sont traités anti-rayures (K) anti-buée (N) et anti-UV.
Légères (32 g), elles s'adaptent à de nombreux métiers de l'industrie ou du service en passant par les fonctions logistiques. Les lunettes Premlux existent en version incolore ou teintée.
Normes : EN 166 : 2001.
Version incolore : norme EN 170 : 2003 (filtration UV) - Marquage oculaire : 2-1.2 1FT KN.
Version teintée : normes EN 172 : 2003 (filtration solaire pour usage industriel).
Marquage oculaire : 5-3.2 1FT KN.

Coverguard

Limelux, des lunettes extra-légères pour l'industrie lourde

Extra-légères (23 g), et confortables, les lunettes de protection Limelux de Coverguard sont adaptées aux industries lourdes, au BTP, aux métiers de service ainsi qu'aux collectivités. Les oculaires en polycarbonate sont traités anti-rayures (AS), anti-buée (N) et anti-UV.
Leurs branches auto-ajustables et la monture bi-matières (polycarbonate et PVC) apportent une souplesse optimale. La monture présente une protection latérale et une ventilation de la zone oculaire. Le pont nasal, doux et réglable, garantit un confort tout au long de la journée tout en limitant les glissements. Les Limelux sont disponibles avec des oculaires incolores ou teintés. Normes : EN 166 : 2001.
Version incolore : norme EN 170 : 2003 (filtration UV) - Marquage oculaire : 2-1.2 1FT KN.
Version teintée : normes EN 172 : 2003 (filtration solaire pour usage industriel). Marquage oculaire : 5-3.2 1FT KN.

protection des yeux

Retrouvez toutes les lunettes et autres solutions de protection des yeux dans le **1er Salon Online** sur la santé et la sécurité au travail : **e-salon-securitetravail.fr**

Le 1er Salon Online sur la Santé et la Sécurité au Travail !
e-salon-securitetravail.fr

UVEX HECKEL SAS - UVEX

LUNETTES À BRANCHES UVEX X-FIT PRO

Lunettes

Applications : Protection contre les risques mécaniques
Protection contre les UV jusqu'à 400 nm

Normes : EN 166, EN 170

Pont de nez souple directement injecté, technologie duo composant des branches et champ de vision sans restriction : les lunettes de protection uvex x-fit pro répondent à toutes vos exigences pour une protection et un confort toujours accrus. Elles sont également équipées d'un système de branches permettant de fixer facilement des accessoires comme un bandeau et une mini-lampe led réglable.

LES +
> Pont de nez souple avec un design en x pour un confort de port, stabilité et une protection maximum
> Branches flexibles assurant un ajustement sans point de pression
> Ajustement optimal grâce à la géométrie innovante des oculaires

UVEX HECKEL SAS - UVEX

LUNETTES-MASQUES UVEX PHEOS CX2 SONIC

Lunettes masques

Applications : Résistance aux impacts 120 m/s
Protection contre les liquides (3)
Protection contre l'intrusion de poussière (4)

Normes : EN 166, EN 170

Uvex pheos cx2 sonic protège parfaitement contre les risques mécaniques et contre l'intrusion de particules de poussières tout en offrant un confort de port incomparable. Avec un poids de 34 g , ce sont les lunettes-masques les plus légères jamais proposées par uvex. Grâce au composant souple directement injecté sur l'oculaire, elles offrent une protection parfaite sans exercer de point de pression sur le visage.

LES +
> Légère (34 g - bandeau compris)
> Traitement anti-buée, anti-rayures uvex supravision
> Abscence de pression

SOFOP - TALIAPLAST®

CASQUE ORIZON®

Applications : Une nouvelle génération de casques de protection
Marchés concernés : INDUSTRIE – CONSTRUCTION – TP
64 combinaisons de couleurs

Normes : EN 397 (casque)

> Coque en PE HD en deux parties : coque + visière
> Harnais avec six points d'ancrage
> Coiffe textile pour plus de confort
> Tour de tête avec garniture frontale 37 cm pour absorber la transpiration et garantir un meilleur niveau de confort
> Serre-nuque à molette crantée à crémaillère sans débrayage
> Avec ou sans ventilation.

LES +
> Accessoire : porte-badge à clipser
> Accessoire : kit bandes rétroréfléchissantes
> Personnalisation en frontal

SOFOP TALIAPLAST - ORIZON®

ORIZON®AVEC LUNETTE

Lunettes

Applications : Lunette compatible avec des lunettes correctrices
Bouton pour faciliter la descente

Normes : EN 397 - EN 166

64 combinaisons de couleurs
Un EPI haut de gamme pour une protection complète tête + yeux.

LES +
> Chausson complet, montant de 13 cm, imperméable et respirant
> Protection 0 % métal : embout 200 J et insert anti-perforation composites. Athermiques, amagnétiques.
> Languette et soufflet préviennent de l'intrusion de saleté

Les glissaces sont un risque dont la gravité potentielle est souvent sous-estimée.

Getty Images

Espaces et salariés équipés, glissades évitées !

Étonnamment, les glissades ne sont pas toujours perçues comme un accident pouvant avoir des conséquences gravissimes pour la victime, pouvant aller jusqu'au décès. Éliminer ou réduire ce risque suppose l'adoption de mesures de protection collectives et individuelles.

«Rappelons que les chutes de plain-pied constituent toujours la première source d'accidents du travail avec arrêt. Et on n'a beaucoup de mal à en faire baisser le nombre, constate Michel Jacques, du département IET de l'INRS. Et force est de constater que malgré les efforts fournis en matière d'information, de sensibilisation… par les acteurs concernés, les progrès sont lents.» Or, la prévention du risque glissade est comme souvent basée sur des mesures de simple bon sens. Tout commence, naturellement, avec l'évaluation des risques qui va permettre d'identifier les situations propices au risque de chutes de plain-pied et, par conséquent, de définir les mesures de prévention à mettre en place. «Il faut éliminer le risque à la source ou le réduire en agissant sur l'organisation du travail, l'aménagement des locaux, tout en déployant les équipements de protection collective puis individuelle idoines. En n'oubliant pas d'informer, former et sensibiliser le personnel», ajoute l'expert de l'INRS. Avant de poursuivre : «L'identification des risques fera apparaître les situations accidentogènes comme les zones limitant le mouvement, déplacement nécessité par les tâches, sols pollués glissants, espaces encombrés, des ambiances diminuant les capacités de concentration ou de réaction au risque (bruit, éclairage, intempéries, etc.), les interférences entre activités, les activités simultanées, les situations d'urgence…

Agir sur plusieurs paramètres

La prévention doit donc se donner pour objectif d'agir sur l'espace de travail en lui-même, les sols, l'environnement de travail, l'organisation du travail, précise Michel Jacques. Il faudra aussi veiller à maintenir une certaine uniformité des sols entre deux zones afin d'éviter l'effet de surprise qui peut apparaître quand on passe d'un sol adhérent à une surface qui l'est moins… On pourra également prévoir une zone intermédiaire, un obstacle, un marquage pour signaler un changement de niveau de glissance… Et ne pas oublier les espaces extérieurs soumis aux aléas climatiques.»

Sols antidérapants

On agira aussi, évidemment, sur les revêtements de sols. Il faudra prévoir et installer des sols antidérapants et veiller à ce qu'ils soient entretenus correctement, avec les moyens adaptés à leur nettoyage. «Les sols antidérapants sont sujets à l'encrassement. Ils retiennent les polluants qui peuvent être à l'origine d'une glissade, explique l'expert.»

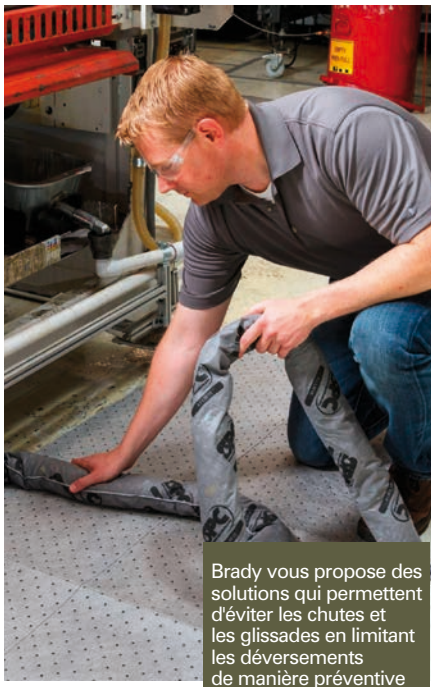

DR

Brady vous propose des solutions qui permettent d'éviter les chutes et les glissades en limitant les déversements de manière préventive avec les solutions de contrôle des déversements.

Sensibilisation et EPI adaptés

Il faudra également veiller à mettre en place des zones de rétentions pour les liquides et les poussières afin d'éviter qu'ils ne viennent polluer les sols. Il sera aussi intéressant d'installer des tapis pour ne pas déplacer un polluant d'une zone vers une autre comme de la graisse d'un atelier vers un autre espace de travail. Et prévoir de créer des pentes sur les sols pour évacuer les liquides.

Il faudra bien évidemment sensibiliser les salariés à ce risque, en les associant à son évaluation et au choix des moyens de prévention. Des affiches pourront aussi être utilisées afin de diffuser des messages de sensibilisation sur les chutes de plain-pied et les glissades…

«Enfin, on fournira également à tous les collaborateurs exposés, des chaussures ou des bottes antidérapantes répondant aux exigences des normes SRA, SRB et SRC qui définissent des classes de résistance au glissement définies dans les normes correspondant à des types de pollution différents des sols. Il faudra enfin penser à nettoyer les chaussures pour ne pas qu'elles perdent leur adhérence et pour éviter de déplacer des polluants», conclut Michel Jacques. ■

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

«POUR ÊTRE EFFICACE, LE CRAMPONNAGE EST PRIMORDIAL.»

JACQUES RABOIN, PRÉSIDENT DE TIGER GRIP

DR

«Tiger Grip s'est spécialisé dans l'adhérence et le cramponnage sur les sols externes et internes. Aujourd'hui, notre gamme de surchaussures est vaste et permet de proposer à nos clients des solutions certifiées normes SRA et SRB. L'efficacité de nos solutions réside, d'une part, dans la formule du caoutchouc que nous utilisons et, d'autre part, dans la géométrie des crampons de nos surchaussures. Nous avons aussi veiller à ce que nos semelles soient quasiment "autonettoyantes" grâce aussi au design des crampons afin d'éviter que les semelles ne s'encrassent et perdent leur adhérence. Avec seulement trois tailles, nos surchaussures permettent de couvrir toutes les pointures et se déclinent en différentes gammes : allant de Visitor au modèle A-Magnetic, en passant par les modèles Confort, Premium Integral… Nous avons lancé, en mai, le modèle Jack's Grip, un sabot de travail à coefficient d'adhérence élevé et une nouvelle gamme «loisir, travail, sécurité» sous la forme de tongs professionnelles pour les personnes travaillant dans les Ephad par exemple et qui peuvent glisser dans les douches.» ■

SAFESTART PEUT VOUS ACCOMPAGNER

SafeStart met à votre disposition son expertise afin de vous aider à lutter contre le risque de chutes de plain-pied et les glissades. En effet, sur son site, vous pouvez télécharger gratuitement son STF Guide, entièrement dédié à la lutte contre les chutes et les glissades.
> https://safestart.com/guides/slips-trips-falls/

Conçues pour réduire tout risque de chute, les nouvelles bandes antidérapantes 3M™ Safety-Walk noires et jaunes 613 et photoluminescentes 690 avertissent visuellement qu'une zone présente un risque d'accident.

3M

LE POINT DE VUE D'UN FABRICANT

« UN CHOIX PARFOIS COMPLEXE… »

JEAN-PIERRE BOUTONNET, DIRECTEUR COMMERCIAL FRANCE CHEZ LEMAITRE SÉCURITÉ

« Nous proposons plusieurs gammes de chaussures et bottes antidérapantes, pour une utilisation en extérieur ou en intérieur. Nos modèles indoor, comme le Blackmax Grip, ont des semelles spécialement étudiées pour faciliter l'évacuation des fluides, à l'image d'un pneu pluie. Par ailleurs, les semelles sont dotées d'arêtes vives et conçues pour éviter qu'elles ne s'encrassent. En ce qui concerne nos solutions outdoor, comme notre gamme Trail, disponible pour les hommes et les femmes, pour des sols meubles comme l'argile ou en pentus, elles intègrent des semelles très cramponnées, aux crampons à angles négatifs. On ne peut que conseiller aux utilisateurs finaux, pour choisir le modèle le mieux adapté à ses besoins, de faire appel à un distributeur dont les technico-commerciaux, dignes de ce nom, seront capables de le conseiller ou de se tourner, en cas de doute, vers le fabricant de la chaussure ou de la botte. » ■

« DES PLAQUES POUR S'ADAPTER À LA MAJORITÉ DES SITES. »

MARIE-ÉLODIE ROUSSEAU, CHEF DE PRODUIT MARKETING CHEZ WATTELEZ

« Nous proposons une gamme de plaques antidérapantes aussi efficaces que faciles à installer aux endroits dangereux, afin de diminuer sensiblement les risques de chutes par glissades dans les ERP ou sur les sites industriels. Chaque plaque est moulée en une seule pièce homogène, ce qui évite que les aspérités antidérapantes ne se détachent dans le temps. La Spéciale Bois est en fibre de verre. Elle se fixe par vis alors que les autres plaques sont adhésives ou à coller et sont en TPU. La plaque antidérapante est positionnée sur les escaliers, les passerelles, les terrasses, les pontons en bois… partout où les risques de glissades sont identifiés. Face aux huiles, à la pluie, au gel, à l'air salin, à la boue, sa longévité est reconnue. Fabriquées en France, elles existent dans différentes dimensions : 750 x 90 mm pour la Spéciale Bois – 620 x 150 mm, 520 x 65 mm et 812 x 91 mm pour les autres plaques antidérapantes. » ■

CÔTÉ SOLUTIONS

L'outdoor selon Lemaitre Sécurité

La gamme Trail de Lemaitre Sécurité est fabriquée avec des cuirs souples et robustes, et équipée d'une semelle technique, à crampons indépendants et autonettoyants, pour les terrains particulièrement meubles et accidentés. Les chaussures basses, hautes, rangers et bottes, intègrent une semelle Parabolic en PU2D ou sont équipées d'un patin caoutchouc Vibram pour répondre aux exigences de la norme HRO (résistance du semelage à la chaleur de contact).

RECOMMANDATIONS ET NORMES

La norme XP P05-011 traite des « Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance ».

La question de la glissance des chaussures est traitée dans différentes normes dont :

> NF EN ISO 20345 - Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité

> NF EN ISO 13287 - Équipement de protection individuelle - Chaussures - Méthode d'essai pour la résistance au glissement.

Source : INRS

EN SAVOIR +

> **INRS,** Les glissades. ED 6210

> **INRS,** Restauration traditionnelle. Fournissez des chaussures antidérapantes au personnel de cuisine. ED 6211

> **INRS,** Les heurts, glissades et autres perturbations du mouvement au travail. ED 140

Les surchaussures Visitor Metal Free de Tiger Grip sont amagnétiques et adhérentes.

Photos : DR

« En 2014, les chutes de plain-pied constituaient la deuxième cause d'accidents du travail en premier règlement avec au moins quatre jours d'arrêt. Elles représentaient, à elles seules, 13 % des accidents recensés dans les entreprises françaises soit plus de 80 000 cas.

CÔTÉ SOLUTIONS

Éliminez facilement les déversements industriels avec HandySorb

HandySorb de Brady est un outil pratique pour l'élimination des déversements dans de nombreux environnements de travail. La serpillère HandySorb est dotée d'une poignée extensible et fonctionne avec des feuilles spécialisées pour l'élimination des déversements en toute sécurité, de manière simple et extrêmement efficace.

2 questions à...

Michel Jacques,

DU DÉPARTEMENT IET DE L'INRS

Les chutes de plain-pied, dont les glissades, sont encore une des principales causes d'accidents du travail. Et les entreprises ne semblent pas toujours conscientes de leur possible gravité. Comment expliquez-vous cela ?

On entend encore dire quand quelqu'un chute que cela lui est arrivé par maladresse. La chute de plain-pied ou la glissade n'est pas toujours prise au sérieux comme elle le devrait dans la vie de tous les jours et dans l'entreprise. Or, nous y sommes tous exposés. Ne serait-ce qu'en période de neige et de verglas. Par ailleurs, certains architectes conçoivent dans leurs projets des halls d'immeubles, de sièges sociaux… qui sont de véritables patinoires et ignorent totalement la prise en compte du risque de glissade. Ne serait-ce qu'en prévoyant des sols jouissant d'une bonne adhérence.

Où commence la prévention des risques liés aux glissades ?

Elle commence dès la conception des locaux et des postes de travail. Mais elle doit aussi être intégrée dans l'organisation même du travail. La prévention des glissades n'est pas si compliquée qu'on le pense et repose sur des mesures de bons sens qui impliquent d'agir sur l'environnement de travail et le travail en lui-même : éclairage des locaux, zones de circulation dégagées avec une bonne adhérence du sol, travail sur l'organisation du travail pour éviter que plusieurs taches à effectuer en même temps ne soient source d'urgence, de courses et donc de risque de chutes… Il faut également veiller à ce que les locaux soient bien entretenus. On doit aussi former, informer le personnel et mettre en place une signalisation adaptée. On fournira évidemment des équipements de protection individuelle (chaussures, bottes) conçus pour éviter les glissades et adaptés à leur environnement… ■

Quel baromètre mettre en place ? Pour quoi faire ?

Le baromètre s'est peu à peu imposé comme un des éléments incontournables de toute démarche QVT. Mais il n'est pas l'alpha et l'oméga de la QVT. Il doit nécessairement déboucher sur des actions concrètes.

« Le recours à des baromètres par les entreprises dans le cadre d'une démarche qualité de vie au travail est une pratique que l'on peut constater, souligne Valérie Langevin, expert d'assistance conseil, département expertise et conseil technique à l'INRS. Certaines entreprises mettent en place des baromètres reposant sur des questionnaires plus ou moins denses, sans aller au-delà de la simple réalisation d'un état des lieux dans l'entreprise, à un instant T. Si on veut que le recours à un baromètre en matière d'évaluation des conditions de travail soit utile, profitable… il faut allez au-delà. S'engager dans une démarche qualitative qui permettra de déboucher sur la définition de pistes d'amélioration, d'actions à engager. »

Ce point de vue, Nathalie Lasnier, consultante chez BPI Group le partage : « Quand on veut utiliser un baromètre dans le cadre d'une démarche QVT, il faut toujours se poser la question de l'objectif visé. Par ailleurs, il faut communiquer sur le sujet. On doit donc en expliquer les objectifs, le contexte et la manière dont seront exploités les résultats. »

Aller au-delà du baromètre

Le recours aux questionnaires dans le cadre de l'élaboration d'un baromètre QVT est donc très courant. « Il faut être vigilant en la matière, ajoute Valérie Langevin. Un baromètre peut vite se révéler contre-productif si on s'en contente pour alimenter des tableaux de bords. » Avant d'ajouter : « On doit aussi être très attentifs à la formulation des questions, leur orientation et en quoi elles peuvent induire telle ou telle réponse. Sinon les réponses tout comme leur interprétation seront biaisées et inutilisables pour l'entreprise. » Par conséquent, si utiliser un baromètre ou tout autre outil pour évaluer la QVT peut être nécessaire, utile, on ne doit pas s'en contenter. Il faut dépasser la notion de baromètre car l'intérêt de l'évaluation de la QVT est bien ce qu'on engage après ladite évaluation.

Baromètres et autres questionnaires doivent donc permettre de définir des pistes d'action permettant d'améliorer les situations-problèmes partagés lors de l'évaluation et des échanges entre les différents collaborateurs de l'entreprise. Ensuite, il faut assurer le suivi des actions engagées. Le baromètre peut y servir. Il permet de vérifier la pertinence d'une action et si elle a eu un effet sur les indicateurs sur lesquels on souhaitait agir. Il faut donc, au préalable, bien cibler les indicateurs en question et se donner des délais réalistes pour mesurer les effets des actions engagées. On doit aussi informer les salariés des actions qu'on va mettre en place, les mobiliser dans leur application et régulièrement donner de l'information, partager, débriefer sur les impacts observés…

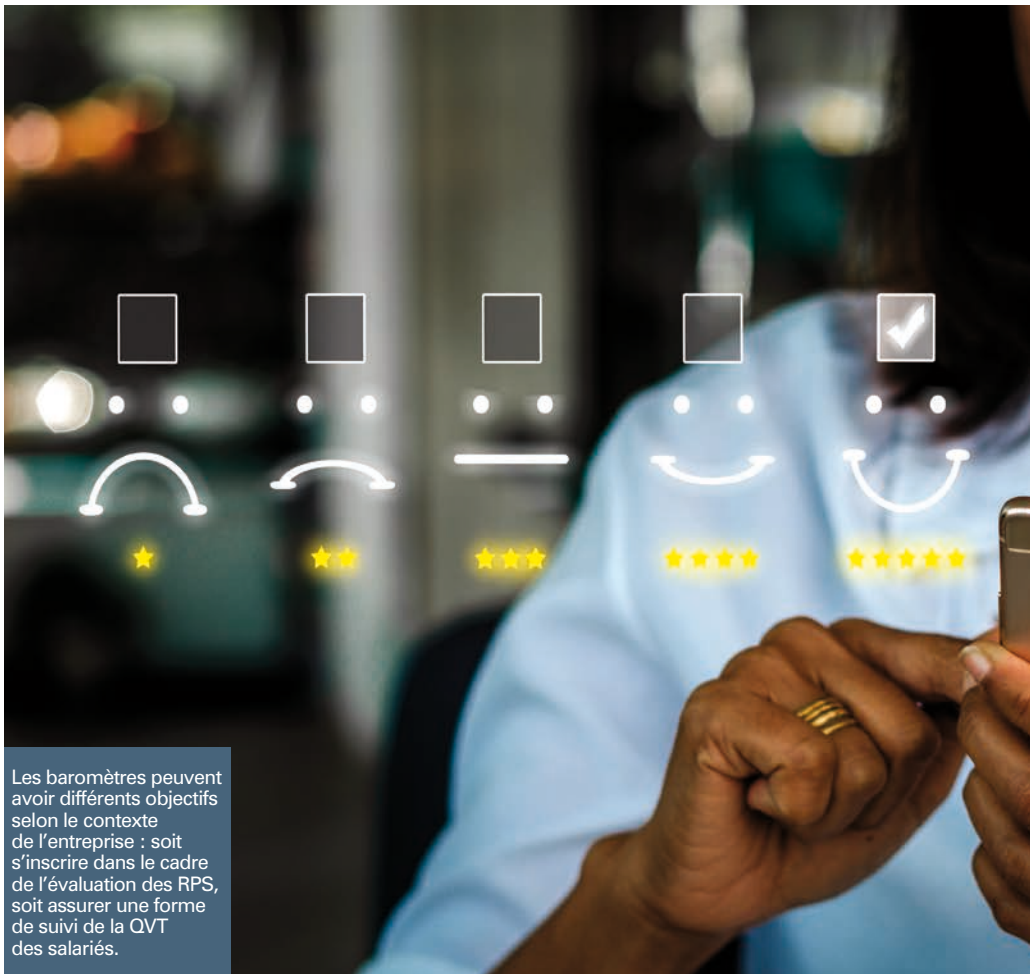

Les baromètres peuvent avoir différents objectifs selon le contexte de l'entreprise : soit s'inscrire dans le cadre de l'évaluation des RPS, soit assurer une forme de suivi de la QVT des salariés.

Un bon outil d'évaluation, c'est quoi ?

Comment doit fonctionner un outil d'évaluation de la QVT ? Il doit permettre d'avoir, de manière instantanée, des données et des informations pour mesurer les sept dimensions du bien-être au travail. Puis, il doit aussi permettre à l'entreprise d'avoir une évaluation des actions engagées et des données explicatives de leurs résultats, bénéfiques ou pas. Ensuite, il faut que cet outil soit assez souple pour être utilisé de manière régulière. Enfin, les baromètres bien conçus facilitent les actions de l'entreprise qui peut ainsi en cibler certaines pour les équipes connaissant des problèmes spécifiques.
Les baromètres doivent donc permettre d'avoir une idée du vécu au travail de leurs collaborateurs et de leurs conditions de travail, afin d'identifier les problèmes grâce à la remontée d'informations pour obligatoirement élaborer des plans d'actions et les engager. ■

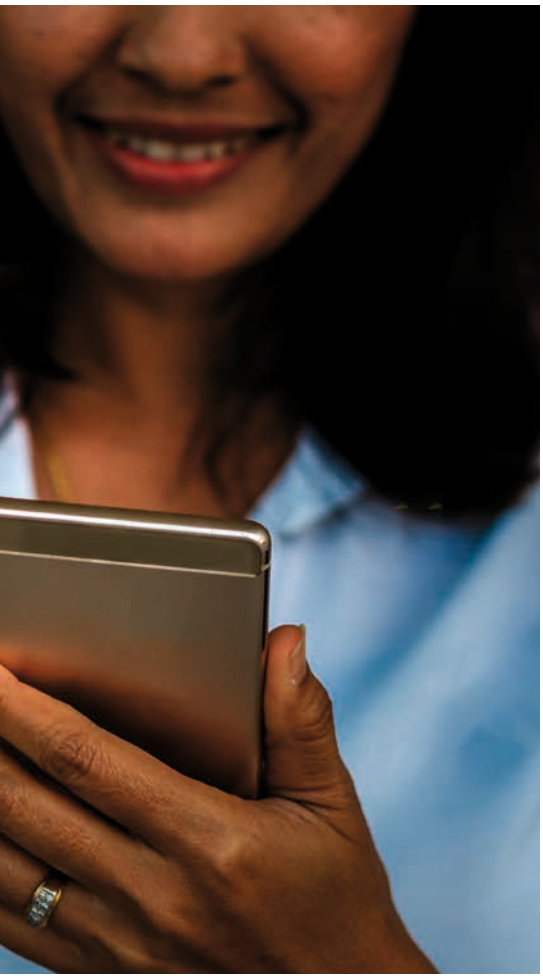

GettyImages

SUR LE TERRAIN

«LE BAROMÈTRE NOUS A AUSSI PERMIS DE GÉRER LE CONFINEMENT.»

CHRISTÈLE ANDREYEVITCH, RESPONSABLE QUALITÉ À LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES (CNIEG)

**«En temps normal, nous nous servons d'un baromètre pour remonter de l'information sur les conditions de travail des collaborateurs et définir des mesures correctives et d'amélioration de la QVT.
Nous avons aussi mis en place, à la demande d'un salarié, ce que nous appelons "L'autre questionnaire" qui nous permet de recueillir de manière plus régulière le ressenti des collaborateurs. Disposer de cet outil nous a été très utile durant la période de confinement afin de suivre l'impact du télétravail sur le 80 salariés de la Caisse et sur leur ressenti. Ainsi, grâce à cet "Autre baromètre", nous avons pu, tous les quinze jours, donner la possibilité, à tous les salariés, de s'exprimer sur leurs conditions de travail à leur domicile pendant le confinement, sur son impact sur leur travail et leur environnement familial, sur leur stress… Nous avons associé cette démarche à la mise en place d'une cellule de crise constituée d'une dizaine de personnes issues de tous les services et dont la mission était d'accompagner les salariés pendant cette période particulière, de leur délivrer des messages pour les aider à la traverser au mieux, de maintenir un lien social…» ■**

«NOUS PERMETTRE DE DÉGAGER DES TENDANCES, DÉFINIR DES OBJECTIFS.»

AURÉLIEN CODET DE BOISSE, COFONDATEUR ET PDG D'ITEROP

«Créée en 2013, la société Iterop, qui emploie 20 personnes, est une start-up éditrice de logiciels de gestion de processus et de workflow pour les entreprises. La qualité de vie au travail est un engagement fort chez nous et nous avons clairement voulu inscrire nos pratiques dans le cadre de "l'entreprise libérée". Pour nous, un des premiers indicateurs de la QVT est le turn-over. Nous n'avons pas encore eu à gérer de démission au sein de l'entreprise. Une démission qui serait, selon moi, un échec car cela démontrerait que nous avons été incapables de nous rapprocher de collaborateur qui souhaitait nous quitter, de lui en demander les raisons et de lui faire une offre, de lui offrir des perspectives de poursuivre l'aventure d'Iterop. Et cela ne passe pas nécessairement par la motivation financière… Nous utilisons depuis quatre ans un questionnaire satisfaction d'une vingtaine de questions que nous envoyons trois fois par an à nos collaborateurs. Géré par notre Chief Happiness Officer, son but est de remonter de l'information sur tout ce qui peut être à l'origine de RPS, d'un éventuel burn-out ou de bore-out. Nous avons aussi pu constater, grâce à ce questionnaire, que le salaire n'est pas toujours la principale motivation de nos collègues. Ce questionnaire nous permet de dégager des tendances, de définir de nouveaux objectifs en y associant les collaborateurs. Par ailleurs, durant la crise du Covid-19, nous avons pu nous servir de ce questionnaire pour disposer, très régulièrement, d'un tableau des conditions de travail de salariés, de leurs besoins, de communiquer sur la santé de l'entreprise, de maintenir un lien social en organisant des réunions virtuelles pour prendre un café le lundi matin, un apéritif le vendredi après-midi, etc.» ■

RPS : LES OUTILS D'ÉVALUATION DE L'INRS

La prévention des risques psychosociaux ne s'improvise pas. Ainsi, afin d'accompagner les petites et grandes entreprises dans la prévention des RPS, l'INRS met à leur disposition différents outils méthodologiques pour évaluer les facteurs de risques psychosociaux et mettre en place un plan d'actions afin de prévenir ce risque. L'outil « Faire le point RPS » pour les petites entreprises et la brochure « Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU » pour les entreprises de plus de 50 salariés permettent d'évaluer dans quelles conditions les salariés sont exposés aux six différentes familles de facteurs de risques. Grâce à une série de questions très concrètes, ces outils donnent un aperçu des facteurs de risques les plus présents pour chaque unité de travail dans l'entreprise. Une synthèse apporte des informations sur ceux-ci, met en avant les points de vigilance et propose des pistes pour aider l'entreprise à élaborer son plan d'actions.
> « Faire le point RPS » : www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil37
> « Évaluer les facteurs psychosociaux : l'outil RPS-DU » : www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206140

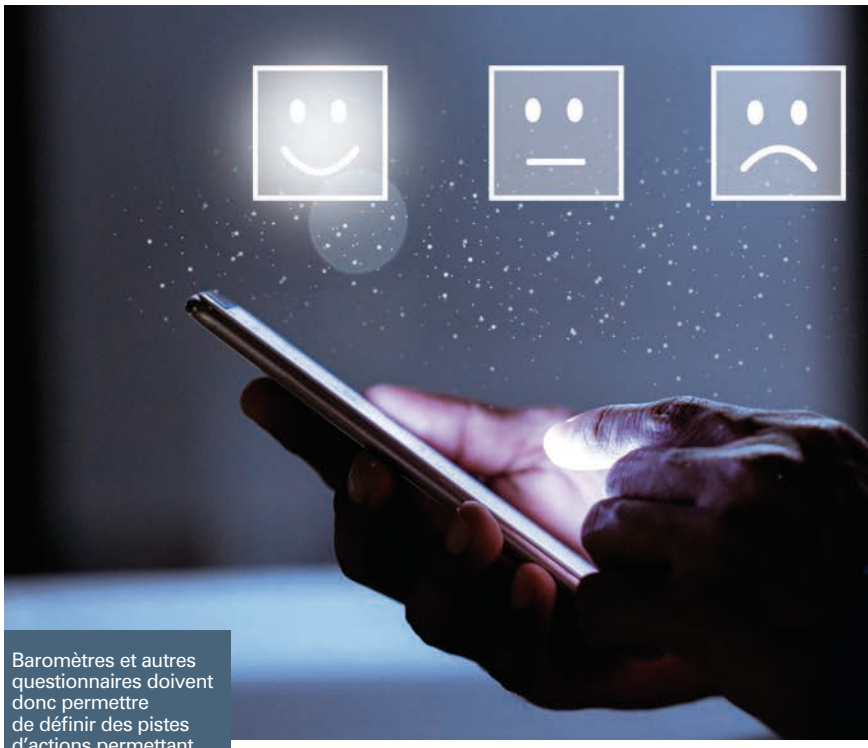

Baromètres et autres questionnaires doivent donc permettre de définir des pistes d'actions permettant d'améliorer les situations-problèmes.

2 questions à...

Valérie Langevin,

EXPERT D'ASSISTANCE CONSEIL, DÉPARTEMENT EXPERTISE ET CONSEIL TECHNIQUE À L'INRS

DR

En matière de politique QVT, le baromètre adossé à un questionnaire est-il un préalable incontournable ?
Un questionnaire peut être utile. Ecore faut-il qu'on lui assigne de véritables objectifs, allant au-delà de la simple collecte d'informations qui serviront à alimenter des tableaux… On doit donc se demander pourquoi on a besoin d'un baromètre ? Et pour quelles actions à engager ? Pour cela, il faut nécessairement y associer une démarche qualitative reposant sur des entretiens individuels ou collectifs pour remonter de l'information au plus près du terrain, des collectifs de travail et ainsi affiner, préciser, contextualiser, les tendances qu'on aura pu dégager grâce à un questionnaire anonyme.

Les entreprises se servent souvent des baromètres pour leur démarche de prévention des RPS. Quelle approche préconise l'INRS ? Quels outils proposez-vous ?
En matière de prévention des RPS, nous ne tenons pas à employer le terme de baromètre. Nous lui préférons l'évaluation des facteurs de RPS grâce à des outils comme « Faire le point RPS » ou « Évaluer les facteurs psychosociaux : l'outil RPS-DU » (voir encadré ci-dessus « RPS : les outils d'évaluation de l'INRS »). Par ailleurs, sur notre site, les entreprises peuvent consulter une page entièrement dédiée à la description d'une quarantaine de questionnaires sur le stress et les risques psychosociaux (www.inrs.fr/risques/psychosociaux/questionnaires.html). Elles pourront aussi consulter un article sur la place des questionnaires dans une démarche de prévention et les exigences méthodologiques pour la construction et l'utilisation de ceux-ci (www.inrs.fr/media.html?refINRS=TC%20134). ■

GettyImages

LE POINT DE VUE D'UN CONSULTANT

« Y ASSOCIER LES COLLABORATEURS : AVANT, PENDANT ET APRÈS. »

NATHALIE LASNIER, CONSULTANTE CHEZ BPI GROUPE

« Les baromètres peuvent avoir différents objectifs selon le contexte de l'entreprise : soit s'inscrire dans le cadre de l'évaluation des RPS, soit assurer une forme de suivi de la QVT des salariés. Il faut en exploiter les résultats assez vite et les restituer rapidement aux collaborateurs. C'est une première étape qui permet de leur montrer que la démarche n'est pas que cosmétique. Mais elle n'est pas suffisante. L'exploitation et la restitution des résultats doivent nécessairement déboucher sur des actions concrètes, dont on expliquera l'objectif aux collaborateurs et l'intérêt de les y associer. Il faut se méfier des questionnaires très denses qui peuvent vite devenir très contraignants et difficiles à exploiter. On peut se servir de petits questionnaires comme ceux que nous avons élaborés avec notre partenaire Octomine afin de disposer d'indicateurs quotidiens sur l'état d'esprit des collaborateurs et être réactifs en cas de nécessité. » ■

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE VOTRE PROFESSION ET RESTER INFORMÉ, RECEVEZ GRATUITEMENT LA E-NEWSLETTER BIMENSUELLE DE PIC

- Toute l'actualité sur les risques
- Veille juridique
- Infos people
- Nouveaux équipements
- Actu business
- Agenda

...

Pour recevoir tous les 15 jours la e-newsletter de PIC, inscrivez-vous d'un simple clic sur pic-magazine.fr

MANAGEMENT

Le magazine *PIC* consacre cette partie à la dimension pratique du métier, ainsi qu'aux aspects réglementaires et juridiques. Cette section se veut un outil d'aide à la décision, et propose pour cela une information concrète, pratique, au plus près des préoccupations des préventeurs. Elle trouve son complément naturel sur notre site internet, notamment pour les liens vers les sources réglementaires officielles.
Rendez-vous sur : www.pic-magazine.fr

SOMMAIRE

MANAGEMENT

MÉTIER PRÉVENTEUR
COVID-19 : préparer le déconfinement p. 56

EN PRATIQUE
COVID-19 : remise en question totale ! p. 60

JURIDIQUE

ACTUS
COVID-19 : le gouvernement a simplifié les procédures de contrôle des masques importés p. 64

ÉTUDE DE CAS
L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT face au Covid-19 p. 65

VEILLE JURIDIQUE p. 66

Getty Images

COVID-19 :

Préparer le déconfinement

Sortir du confinement et reprendre son activité ne se fera pas sans respecter certaines règles. Il vous faudra aussi mettre en place des moyens sanitaires et technologiques qui seront mis à la disposition des salariés de l'entreprise.

Le président de la République, le 13 avril dernier, a annoncé que le confinement serait maintenu jusqu'au 11 mai. Sera-t-il prolongé au-delà de cette date ? À l'heure à laquelle nous imprimons, impossible de le savoir. Mais, prolongé ou pas, il faudra bien, un jour ou l'autre, retourner travailler. Comment se préparer à reprendre le travail ? Quelles procédures et règles adopter pour éviter d'exposer les salariés de votre entreprise au virus ? Quels moyens techniques de protection et de prévention ? À quelle expertise faire appel ? Voici quelques pistes…
Dans un premier, sachez que vous pouvez évidemment faire appel aux services de santé au travail. Ces derniers, qui sont des interlocuteurs naturels pour les entreprises en matière de SST et de prévention des risques, sont aussi, depuis le 1er avril, des acteurs à part entière de la lutte contre le Covid-19. Ainsi, l'ordonnance du 1er avril anticipe également le rôle des médecins du travail lors du déconfinement puisqu'ils pourront procéder à des tests de dépistage. Par ailleurs, en plus d'assurer le relais des messages de prévention, les services de santé au travail et leurs médecins pourront accompagner les entreprises pour les aider à définir et mettre en œuvre les « mesures de prévention adéquates ». Par conséquent, le gouvernement a décidé « d'associer les services de santé au travail à la politique de tests plus massifs dans la perspective d'une sortie de confinement. »

Actualisez votre DU

L'actualisation du DUER prévue à l'article R. 4121-2 du Code du travail est nécessaire du fait de l'épidémie. Afin de prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates. Naturellement, toute mesure le justifiant devra être répercutée vers les entreprises intervenant au sein de votre établissement dans le cadre de l'adaptation des plans de prévention qui devront également être mis à jour conformément aux dispositions de l'article R. 4513-4 du Code du travail. L'actualisation de l'évaluation des risques visera particulièrement à identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus Covid-19 peuvent se trouver réunies. Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus Covid-19.
Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise et ceux liés à l'exposition au virus impliquent d'actualiser le document unique d'évaluation des risques.

Des mesures impératives

En outre, afin d'aider les entreprises à envisager une possible sortie du confinement, les pouvoirs publics vont devoir prendre, impérativement, certaines mesures, sans lesquelles il serait difficile, voire impossible, d'envisager le retour au travail de bon nombre de salariés.
La première est de permettre aux entreprises d'accéder à des circuits d'approvisionnement fiables en matière d'équipement de protection individuelle (EPI) et de protection sanitaire : divers types de masques, blouses, surchaussures, gants, moyens de désinfections. Il faudra aussi préciser les règles de contrôle sanitaire qui seront nécessaires à la reprise de l'activité de l'entreprise (nettoyage, désinfection des locaux, mesures de distanciation au sein de l'entreprise).
Certains réclament aussi que l'État définisse une doctrine claire en matière de prise de température à l'entrée des entreprises et des ERP. Et, le cas échéant, demande d'accompagner cette mesure d'une évolution du cadre réglementaire afin d'exonérer le donneur d'ordres en cas de « faux positif ».
Il sera aussi nécessaire de faire évoluer rapidement certaines réglementations relatives à l'élaboration de plans de continuité d'activité dont quelques-unes se sont récemment avérées inadaptées à l'égard des OIV (opérateurs d'importance vitale).

STOPCOVID19.FR

Une plateforme officielle pour les produits et EPI

La Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie et des Finances a soutenu la mise en place d'une plateforme en B2B permettant de mettre en relation les fabricants et les clients de gels hydroalcooliques. Cette plateforme permet aussi de favoriser la rencontre entre les fabricants de gels hydroalcooliques et les fournisseurs de matières premières ou encore avec certains réseaux de logistique et de distribution. Cette plateforme, désormais opérationnelle, a été créée par la société Mirakl, spécialisée dans ce type de prestations. Cette plateforme a vocation à proposer également la vente en ligne d'autres produits de santé (masques, gants, respirateurs, etc.). > https://stopcovid19.fr

SPÉCIAL COVID-19

Les masques ? Un des équipements les plus convoités pour sortir du confinement.

Getty Images

CÔTÉ SOLUTIONS

Berkem lance Koalib, solutions aseptisantes

La ligne Koalib est composée de trois produits :
> K'Gel hydroalcoolique, solution de désinfection rapide des mains
> K'Désinfectant, produit désinfectant prêt à l'emploi bactéricide-fongicide-virucide
> K'Désinfectant concentré à diluer avec de l'eau, produit désinfectant à la formule concentrée, bactéricide-fongicide-virucide
Le site internet https://www.koalib.eu/ permet la vente en ligne directe et rapide de ces trois produits proposés en divers conditionnements (du bidon de 5 litres au conteneur de 1000 litres selon le produit).

ATTENTION AUX FAUX CERTIFICATS

L'ESF (European Safety Federation) lance une alerte sur l'utilisation de faux certificats dans le cadre de l'importation de masques chirurgicaux, FFP2 et FFP3 marqués CE sur le territoire de l'Union européenne. Pour les masques de protection respiratoire FFP2 et FFP3 marqués CE, conformément au règlement 2016/425 concernant les EPI, une déclaration UE de conformité doit être rédigée par le fabricant, elle doit accompagner chaque EPI. Il doit également être indiqué sur la notice d'utilisation l'adresse internet à laquelle elle est accessible et une attestation d'examen UE de type (EU Type Examination Certificate) doit être délivrée par un organisme notifié au titre du règlement 2016/425. Le numéro de l'organisme notifié doit être indiqué sur l'attestation d'examen UE de type.
Vous devez vérifier que le numéro indiqué sur l'attestation d'examen UE de type correspond bien à un organisme notifié au titre du règlement 2016/425 en consultant le site internet Nando : https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/nando/index.cfm). ■

Sortir du confinement va vous imposer de repenser toute ou partie de votre organisation du travail et, éventuellement, de fournir des équipements de protection à vos salariés.

Getty Images

SOLUTION PRODUIT

Surblouse lavable : nouveau modèle

Pour pallier les tensions d'approvisionnement concernant les surblouses jetables utilisées par les soignants dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, l'Institut français du textile et de l'habillement (IFHT) a défini, en lien avec le ministère de la Santé et des Solidarités et l'Union française des industries mode et de l'habillement (UFIMH), les éléments techniques (patron simple limitant le temps de confection et le coût, recommandations sur les tissus utilisables, guide d'utilisation et de mise sur le marché) nécessaires à la mise en production rapide d'un nouveau modèle de surblouse lavable. À noter que cette surblouse ne nécessite aucun test ni procédure de validation. ■

> Pour en savoir plus : covid19@ifth.org

On ne travaillera pas comme avant

Un constat s'impose : le travail ne reprendra pas dans les mêmes conditions que celles du pré-Covid-19. La protection des salariés va vous imposer de repenser toute ou partie de votre organisation du travail. Par exemple, pour respecter les désormais célèbres « gestes barrières », il sera nécessaire, dans l'industrie par exemple, de réorganiser les chaînes de production, d'éloigner les postes d'un ou deux mètres…

En ce qui concerne l'organisation des équipes, il sera sans doute difficile de continuer à travailler en 3 x 8 sur certains sites. Il va leur falloir envisager de passer au 2 x 8 afin de laisser quelques heures disponibles pour nettoyer les lignes de production et les postes de travail. Il sera aussi nécessaire de revoir l'organisation des vestiaires, des réfectoires et leur aménagement.

Un référent Covid-19 ?

L'OPPBTP, dans son guide publié qui rassemble les mesures sanitaires à respecter sur un chantier (se laver les mains toutes les deux heures si l'employé ne dispose pas de gants, vérifier la température de chacun, respecter une distance de sécurité d'au moins un mètre…), suggère aux entreprises du secteur de désigner un référent Covid-19. Pourquoi ne pas le faire dans d'autres secteurs d'activités ? Ce référent aura, entre autres, pour mission de s'assurer de la désinfection des outils, des engins de chantier et des surfaces de contact. Il devra aussi organiser un point d'eau avec du savon ou un distributeur de gel hydroalcoolique en extérieur. Et surtout il devra vérifier la disponibilité des équipements sanitaires. ■

CÔTÉ SOLUTIONS

Centres de dépistage du Covid-19

Pour vous aider à mettre en place des centres de test du coronavirus dans des locaux externalisés, Denios vous propose un local de test mobile pour un dépistage sans contact. Après avoir effectué les mesures de désinfection des mains, la personne souhaitant être testée entre dans la zone de test par une porte verrouillable, qui est séparée de la zone du personnel par une cloison avec hygiaphone et équipement de communication. Un échantillon est prélevé sur le patient à travers l'hygiaphone (fenêtre à sas). La pression négative dans la zone des patients garantit qu'aucune atmosphère virale ne peut pénétrer dans la zone du personnel par la fenêtre à sas pendant la prise d'échantillon. Le local prêt à être raccordé peut être installé sur une surface plane et pavée (par exemple, béton, pavage, goudron, asphalte) et ne nécessite aucun ancrage au sol.

SPÉCIAL COVID-19

CÔTÉ SOLUTIONS

OCOV : le masque réutilisable français

Appelé «OCOV», entièrement développé et produit dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en un temps record, ce masque est économique, durable et peut être fabriqué en grande quantité.
À la différence d'un filtre de type FF (Face Filter) P1 ou P2 constitué uniquement d'une matière filtrante, «OCOV» est un masque de type FM (Face Mask) P1 ou P2 qui comprend une pièce faciale souple qui recouvre le nez, la bouche et le menton, ainsi que des filtres remplaçables et réutilisables. Le taux de fuite requis par la norme FM est cinq fois inférieur à la norme FF (<2 % pour FM et <8 % pour les filtres FF). La pièce faciale souple épouse la forme du visage et minimise donc le taux de fuite par rapport aux filtres FFP1 ou FFP2 ou d'autres masques lavables. Il assure une bonne étanchéité entre l'atmosphère ambiante et le visage du porteur. Réutilisable jusqu'à cent fois.

VOUS POUVEZ UTILISER DES MASQUES PÉRIMÉS

Depuis le 27 mars, l'utilisation de masques périmés depuis 24 mois est autorisée par le ministère du Travail. Sous réserve de respecter certaines conditions. À savoir :
Les masques doivent avoir été stockés dans les conditions de conservation conformes à celles prévues par le fabricant ou le distributeur.
Avant leur utilisation, les masques devront avoir fait l'objet de quatre tests successifs :

> vérifier l'intégrité des conditionnements par contrôle visuel ;
> vérifier l'apparence (couleur d'origine) du masque par contrôle visuel ;
> vérifier la solidité des élastiques et de la barrette nasale de maintien du masque ;
> réaliser un essai d'ajustement du masque sur le visage. ■

LES INCONTOURNABLES DU DÉCONFINEMENT

Désinfectant, lingettes désinfectantes, savon liquide, essuie-mains jetables, poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage, sacs à déchets, gants usuels de travail, gants jetables pour manipuler les poubelles et pour le nettoyage/désinfection, gel ou solution hydroalcoolique, masques de protection respiratoire (en fonction des situations de travail)...

Photos : DR

SOLUTION PRODUIT

Un robot de désinfection

Hellomoov, Akeoplus et Pharmaplan mettent à votre disposition RED, le robot mobile autonome de désinfection, qu'elles ont codéveloppé. RED est immédiatement opérationnel : il peut répondre sans attendre aux problématiques de désinfection des établissements les plus exposés aux risques de contamination et de propagation, à l'instar des hôpitaux, des Ehpad, mais également de l'industrie, du secteur de la logistique et de tout espace accueillant du public. Solution de désinfection par pulvérisation en milieu couvert, il est équipé de plusieurs capteurs Lidar qui lui permettent de scanner de manière autonome son environnement afin d'identifier les zones à décontaminer. Le traitement de 100 m² ne lui prendra que 60 secondes et ce sans aucune intervention humaine. Il bénéficie de huit heures d'autonomie ce qui assure de larges possibilités d'intervention sur toutes les zones ou surfaces germicides. Son utilisation garantit également une économie d'équipements individuels de protection. ■

COVID-19

Remise en question totale !

Depuis quelques années, nous écrivons ces deux pages en apportant des conseils pour améliorer le management ou la communication de la prévention. Cette fois-ci, il m'est difficile d'écrire un article classique. En un mois, Graphito prévention s'est arrêtée comme des centaines d'entreprises.

DR

La plupart de nos clients gèrent une crise sans précédent. Stopper une activité, réduire une autre, réorganiser une troisième. Intégrer la prévention sans connaître véritablement ce qu'il faut faire, ne pas pouvoir apporter de solutions matérielles…

Je rends hommage à tous ces personnels, en première ligne, qui accompagnent les plus touchés.

Je rends hommage à ceux, en deuxième ligne, qui assurent la production qui peut encore être réalisée. Et dans cette deuxième ligne, je pense notamment à nos clients préventeurs qui répondent à des centaines de questions sur les mesures de prévention et l'organisation du travail : quel cadre donner ? Comment rédiger une note de service alors qu'on ne connaît pas toutes les règles ? Comment réécrire la note de service datant d'une ou deux semaines car les conditions ont changé ? S'adapter, évoluer, modifier mais aussi décider, répondre et avancer sans pour autant mettre en danger la santé de ses collaborateurs.

Covid-19 : un choc économique sans précédent

Alors, au moment d'écrire cet article, au lieu de parler de management de la prévention ou de remontées d'anomalies, je pense à cet appel téléphonique reçu ce matin sur mon téléphone portable.

> Allo ! Je suis bien chez Graphito ?

> Oui, c'est bien cela, je suis Fabrice Reboullet. Que peut-on faire pour vous ?

> Ha ! Bonjour ! C'est Patrice, je suis content de tomber sur toi, c'est justement avec toi que je voulais parler ! Comment vas-tu ? (Patrice est notre interlocuteur dans un grand groupe industriel français et représente une très grosse activité pour nous).

> Je vais bien.

> Tu vas bien !? Cela fait plaisir d'entendre une telle réponse en cette période ! Je t'appelle pour te dire que nous devons bloquer toutes les futures commandes. On arrête tous les projets. Ce n'est pas une bonne nouvelle. J'en suis désolé mais notre groupe table sur une baisse de 30 % de fabrication cette année.

C'est évident, le Covid-19 est un choc économique pour un très grand nombre d'entreprises.

C'est évident, pour Graphito Prévention qui réalise des formations, du conseil et des journées sécurité, l'activité s'est brutalement arrêtée comme pour toutes les sociétés du même secteur. Depuis plusieurs semaines maintenant, tous nos salariés sont en chômage partiel. Mais toutefois, je vais bien. Oui, je vais bien car le Covid-19 n'a pas eu de conséquence pour nos équipes et leurs familles, à l'exception d'un de nos collaborateurs qui a été

durement touché mais est maintenant guéri.
Je vais bien car les mesures gouvernementales prises ont permis de réagir rapidement face à cette situation de crise. Les salariés peuvent rester chez eux et se préserver. Ils seront indemnisés et l'entreprise ne prend pas ce coût à sa charge. C'est un dispositif extraordinaire.
Je vais bien car ce système nous apporte, dans cette situation exceptionnelle, un soutien indispensable et permettra la pérennité de l'entreprise et des 70 emplois.
Je vais bien car l'État a pris des décisions courageuses : notamment décréter un confinement. Cette décision a des répercussions économiques phénoménales mais elle est prise pour la santé des personnes. Grâce à de telles décisions, nous savons que des places sont encore disponibles en soins intensifs si l'un de nos proches venait à en avoir besoin.
Je vais bien car je n'aurais jamais imaginé que l'on puisse prendre une telle décision avec autant d'impact économique à l'échelle d'un État, de plusieurs États. C'est un choix historique et majeur en faveur de la prévention.
Je vais bien car nous vivons certes une privation de nos libertés puisque nous avons l'interdiction de nous déplacer mais nous ne vivons pas de pénurie de nourriture ni de coupure d'électricité comme lors d'un conflit armé.
Je vais bien car mon confinement n'est pas difficile à vivre et je pense chaque jour à ceux qui sont mal logés, entassés ou agressés par un conjoint ou un parent violent. Alors, oui, je vais bien mais il est vrai que cette crise a véritablement tout balayé. Nous vivons des changements permanents. Je communiquais souvent sur le fait que notre métier avait totalement changé au cours des dix dernières années. J'avais constaté que l'évolution du poste de chaque salarié évoluait toujours plus vite. Notre offre, nos services se doivent de changer et imposent à chaque salarié d'adapter ses tâches, sa façon de travailler.

Covid-19 : un changement imposé pour les entreprises

Mais cette fois-ci, l'impact est radical. Le Covid-19 impose aux organisations, aux préventeurs, de changer radicalement leur regard sur l'activité. L'activité d'une entreprise comme la nôtre est remise en question. Je ne suis pas inquiet car nous savons rebondir, nous adapter, inventer. Je suis subjugué par les compétences de nos équipes dans ce domaine mais une chose au fond me fait peur. Ce qui me fait peur, c'est que le Covid-19 nous impose une distanciation sociale, salvatrice pour le moment. Cette distanciation indispensable va-t-elle rester comme un marqueur important dans notre management, dans nos organisations ? Ainsi, ce qui me fait peur, c'est de voir pointer avec encore plus de force les demandes d'accompagnements individuels à la place des accompagnements collectifs.
Ce qui me fait peur, c'est que nous allons peut-être devoir remplacer l'apprentissage collectif par un apprentissage isolé, en ligne.
Ce qui me fait peur, c'est de devoir accompagner des managers pour leur apprendre à manager leur équipe tout en restant seul derrière leur ordinateur. Et ce qui me fait peur, c'est que le préventeur qui demandera cela pensera que l'approche puisse être du même niveau d'efficacité que des exercices en groupe, que des mises en situation. Alors, bien entendu, ces outils existent mais j'ai peur que la relation entre les collaborateurs, entre les managers et leur équipe ne s'amenuise.
J'ai peur que l'on puisse penser qu'une journée sécurité en ligne soit aussi nourrissante qu'une journée sécurité ensemble. J'ai peur que l'on puisse penser qu'une formation en e-learning apporte autant de cohésion qu'une journée entre managers. J'ai peur que l'on puisse penser que les contenus des formations soient plus importants que le ressenti, l'énergie, l'ambiance d'une journée de formation en groupe.
J'ai peur que le Covid-19 ne soit une mauvaise graine qui nous pousse à distancer nos relations aux autres, à son équipe.
Cependant, nous allons continuer ensemble avec ces nouvelles données, ces nouvelles contraintes, adapter l'organisation du travail et donc le système de management.
Notre défi reste le même : faire aimer la prévention pour que son application soit la plus naturelle possible. Dans ce domaine, la relation humaine sera, à mon avis, toujours un fondement. L'entraide entre managers de tous niveaux et entre le manager et son équipe reste un pilier essentiel.
Le Covid-19 rebat les cartes mais les hommes qui avancent pas-à-pas sont les mêmes. Il s'agit de trouver les moyens de les sensibiliser, d'avoir de l'impact, pour leur permettre, chaque jour, d'intégrer des évolutions.
Pour réussir cela, je n'ai pas de doute sur notre énergie et notre créativité. Bien sûr, nous intégrerons toujours plus de numérique autour des formations, des journées sécurité, des ateliers, des sensibilisations, mais j'espère que la relation humaine restera fortement présente. Nous avons une remise en question brutale qui nous est imposée. À nous, ensemble, de trouver les réponses pour développer toujours plus de prévention. ■

Fabrice Reboullet, directeur de Graphito Prévention

EN PREMIÈRE LIGNE !

Les préventeurs sont en « première ligne » des demandes concernant l'organisation du travail actuelle et à venir. Quelles sont les conditions acceptables de l'activité ? Comment reprendre en garantissant les risques des salariés, des clients ? Les préventeurs deviennent les garants d'une reprise dans laquelle la prévention de ce nouveau risque prend une place majeure.

MANAGEMENT
BOÎTE À OUTILS

Geety Imags

BTP

Guide des bonnes pratiques de l'OPPBTP

Réalisé par les experts de l'OPPBTP, avec le soutien de médecins du travail et de préventeurs, ce guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en plein Covid-19, liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics. Outre le respect absolu des gestes barrières, il insiste sur le port du masque obligatoire dans trois situations de travail, travail à moins d'un mètre d'un autre compagnon (sans autre solution opératoire possible) ou intervention chez des particuliers malades ou à la santé fragile. Dans les autres cas, le port du masque n'est pas obligatoire, selon les directives gouvernementales, et doit faire l'objet d'un échange au sein du dialogue social des entreprises. Bien entendu, tant que dure la pénurie de masques, il convient d'en réserver l'usage en priorité aux personnels de santé. Par ailleurs, il préconise la nomination, par le maître d'ouvrage, d'un référent Covid-19 chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre sur les chantiers. ■

> Très important : ce guide fait l'objet de mises à jours régulières, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La version sur le site preventionbtp.fr faisant référence : https://telechargement.preventionbtp.fr/

EN LIGNE

Coronavirus et conditions de travail

DR

Sur internet, vous pouvez accéder à une série d'articles du réseau Anact-Aract, régulièrement enrichie, pour vous accompagner dans le déploiement du télétravail ou le maintien de l'activité dans les lieux de travail habituels sous l'angle des conditions de travail. ■

> www.anact.fr/dossier-coronavirus-et-conditions-de-travail

Getty Images

MASQUES

Les réponses de l'INRS

Sur son site, l'INRS met à votre disposition une page entièrement dédiée aux questions que vous vous posez en matière de masques de protection respiratoires et sur les risques biologiques : quelle est la différence entre un masque chirurgical et un masque FFP ? Quelle est l'efficacité des masques en tissu ? Les visières peuvent-elles remplacer le port d'une protection respiratoire ? Dans le contexte actuel de pénurie de FFP2, les appareils filtrants répondant à des normes étrangères peuvent-ils être utilisés ? ■

> Pour cette dernière question, l'INRS, sur cette page, rappelle que « les masques répondant aux exigences de certaines normes étrangères peuvent exceptionnellement être utilisés. Les performances de filtration du matériau filtrant sont très similaires entre les masques FFP2 (norme européenne EN 149), les masques N95 (norme américaine NIOSH 42C-FR84), les masques Korea 1st Class (norme coréenne KMOEL -2017-64), les masques KN95 (norme chinoise GB2626-2006), les masques DS2 (norme japonaise JMHLW-2000) et les masques P2 (norme australienne AS/NZS 1716:2012). »

> www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html

SPÉCIAL COVID-19

MASQUES ET GELS

Passez par la plateforme Stopcovid19.fr

Pour contribuer à sécuriser l'approvisionnement en gel hydroalcoolique et équipements de protection, la Direction générale des entreprises (DGE) du ministère de l'Économie et des Finances a ainsi soutenu la mise en place de la plateforme Stopcovid19.fr à destination des professionnels. Initialement conçue (par la société Mirakl) comme une place de marché permettant de mettre en relation les fabricants et les clients (professionnels de santé, entreprises) de gels et solutions hydroalcooliques (GHA/SHA) et de contenants pour GHA/SHA, cette plateforme est désormais élargie à d'autres équipements de protection : masques (masques de protection à usage non sanitaire destinés à un usage professionnel, masques importés), et autres équipements de protection ou de désinfection.

> https://stopcovid19.fr ■

Geety Imags

Geety Imags

BON À SAVOIR

Précisions sur les masques alternatifs

En ce qui concerne les nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, les ministères de la Santé, de l'Économie et des Finances et du Travail ont diffusé une note d'information* en date du 29 mars 2020. Cette note crée deux nouvelles catégories d'équipements de travail exclusivement réservées à des usages non sanitaires destinés à prévenir les projections de gouttelettes. Il faut souligner que l'ANSM précise dans son avis du 24 mars 2020** que ces masques « ne pourront aucunement remplacer des EPI dont le port est rendu nécessaire au poste de travail ». Ces masques ne constituent aucunement des masques de protection respiratoire au sens du règlement 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Ces masques doivent répondre aux spécifications techniques énoncées à l'annexe I de la note, leurs prescriptions d'usages figurent à l'annexe II. Ils sont répartis en deux catégories figurant ci-après :

- **Catégorie 1 :** masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public.
- **Catégorie 2 :** masque à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques.

Tout fabricant ou distributeur de masques ayant réalisé des essais, conduits par un tiers compétent sous sa responsabilité visant à démontrer la performance de ces masques au regard des critères énoncés dans la note, peut demander via cette adresse : masques.dge@finances.gouv.fr, la publication par le gouvernement de ces essais. Cette publication se fera sur le site : www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection. ■

*** www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_reservees_a_des_usages_non_sanitaires.pdf**

**** https://www.ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/8b84af4a1602bb9fe55d9ab6728982fa.pdf** ■

BONNES PRATIQUES

Fiches conseils métiers du ministère du Travail

Getty Images

Ces fiches, réalisées par le ministère du Travail, ont pour objectif d'aider les employeurs et les salariés dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19 sur les lieux de travail. Elles sont organisées par secteur d'activité. À l'heure où nous imprimons, 18 fiches sont disponibles pour les métiers de l'agriculture, élevage et agroalimentaire, du commerce de détail, restauration et hôtellerie, et d'autres services comme la collecte des ordures ménagères ou le travail sur un chantier de jardins espaces verts… ■

>À télécharger à cette adresse : https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les

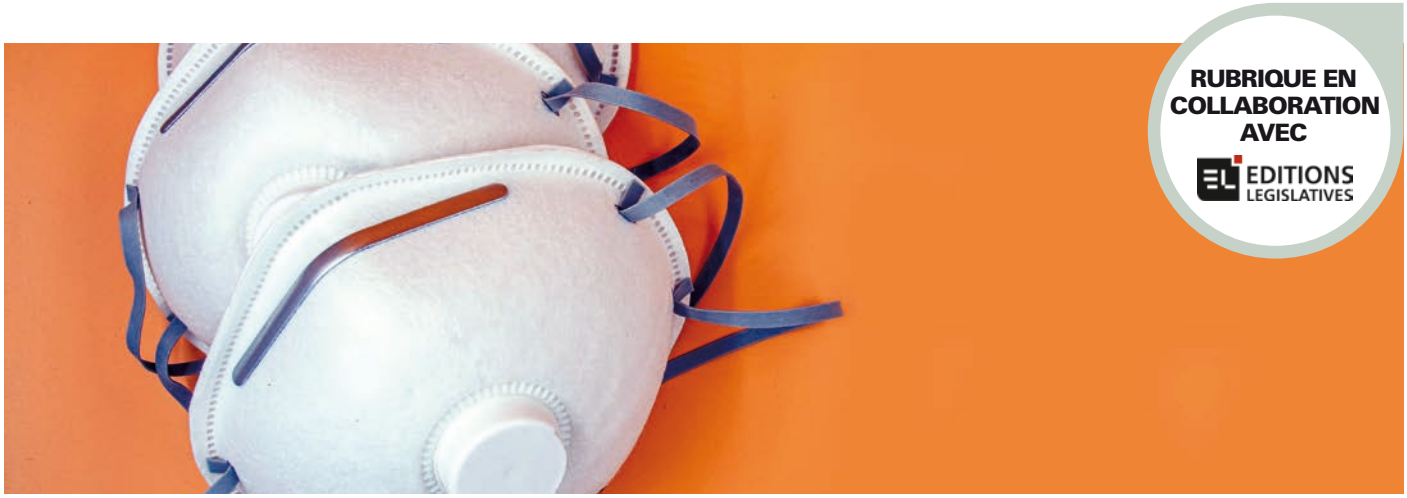

Photos : Getty Images

RUBRIQUE EN COLLABORATION AVEC EDITIONS LEGISLATIVES

COVID-19

Le gouvernement a simplifié les procédures de contrôle des masques importés

Face à la pénurie, le gouvernement simplifie les procédures de contrôle de conformité des masques importés pour faire face à l'épidémie de coronavirus.

Le gouvernement adapte le contrôle de la conformité des masques au contexte de crise sanitaire. Le but de la manœuvre est bien sûr de « massifier l'approvisionnement des masques de protection individuelle (EPI) et des masques chirurgicaux dans les meilleurs délais ».

LES MASQUES AU MARQUAGE CE

Les masques au marquage CE peuvent maintenant être librement importés, indépendamment du mécanisme national de réquisition. « Les entreprises qui le peuvent sont invitées à importer tous les masques utiles à la poursuite de leur activité, et à faire preuve de solidarité dans leurs approvisionnements avec les entreprises plus petites de leur secteur en les aidant à s'approvisionner », ajoute le gouvernement dans un communiqué du 27 mars 2020.

LES AUTRES EPI

Pour les autres équipements importés sans marquage CE et dont la conformité doit être vérifiée, l'administration des douanes met en place « les mesures nécessaires pour faciliter le passage en douane », indique le gouvernement. Les ministères de l'Économie et des Finances, du Travail, et de l'Action et des Comptes publics ont signé une instruction autorisant jusqu'au 31 mai 2020 l'importation et l'usage en France de masques chirurgicaux aux normes américaines et chinoises, et les masques FFP2 aux normes américaines, chinoises, australiennes, néo-zélandaises, coréennes et japonaises. L'annexe de l'instruction liste les équivalences de normes. Mais la demande d'examen UE doit quand même être déposée, au plus tard à la date de la première mise sur le marché. « Cela implique que le fabricant ou son mandataire se manifeste auprès de l'organisme notifié par tout moyen afin de formuler une demande d'examen UE de type avant la première mise sur le marché par importation des équipements concernés, puis lui transmette le dossier complet dans les 15 jours ouvrés », précise l'instruction du 31 mars 2020. Cette décision intervient après la recommandation de la Commission européenne du 13 mars 2020 appelant les États membres à alléger les procédures d'évaluation de la conformité des masques déjà fabriqués qui ne portent pas de marquage CE car initialement destinés à d'autres marchés. Elle s'ajoute à une autre mesure prise pour faire face à la pénurie de masques : l'autorisation d'utiliser, sous certaines conditions, des masques FFP2 périmés depuis moins de deux ans. ■

AT-MP

Le Covid-19 sera reconnu comme maladie professionnelle pour les soignants

Le ministre de la Santé a assuré que les soignants malades du Covid-19 bénéficieront « systématiquement et automatiquement » d'une reconnaissance de maladie professionnelle. Difficile pour l'heure de dire combien seront concernés, mais des centaines de soignants sont déjà touchés. ■

SPÉCIAL COVID-19

L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT face au Covid-19

DR

PAR
Me EMMANUELLE POHU, AVOCATE AU BARREAU DE LYON
www.cde-avocats.fr

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT ?

L'exercice du droit de retrait est prévu et organisé par les articles L. 4131-1 et suivants du Code du travail. Le salarié peut se retirer d'une situation de travail s'il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (Code du travail, art. L. 4131-1). Il doit au préalable informer son employeur ou un représentant du personnel.
L'employeur ne peut contraindre le salarié à reprendre son poste tant que ce danger persiste, et ne peut procéder à aucune retenue de salaire ou sanction si le salarié avait bien un motif raisonnable de penser qu'il existait un danger grave et imminent (Code du travail, art. L. 4131-1 et 3).
L'exercice du droit de retrait ne doit pas créer pour les autres une nouvelle situation de danger grave et imminent (Code du travail, art. L. 4132-1).

LE CORONAVIRUS PEUT-IL CONSTITUER UN DANGER GRAVE ET IMMINENT ?

Le danger grave et imminent est un danger susceptible de produire un accident ou une maladie entraînant la mort ou une incapacité permanente ou temporaire, et susceptible de se réaliser brutalement dans un délai rapproché.
Le coronavirus entre dans la définition du danger grave et imminent. Cependant, l'existence même d'une pandémie ne crée pas en soi un danger grave et imminent. Le ministère du Travail précise, dans ses questions/réponses au sujet du Covid-19, qu' « il convient de souligner que le droit de retrait vise une situation particulière de travail et non une situation générale de pandémie » (Coronavirus : questions/réponses pour les entreprises et les salariés au 14/04/2020).
L'appréciation se fait effectivement au cas par cas. La gravité de la situation pourra notamment dépendre de l'état de santé du salarié (le rendant plus vulnérable au coronavirus), de son environnement de travail (contact avec le public ou un collègue contaminé, déplacements vers une zone à risque…). En outre, l'exercice du droit de retrait ne doit pas créer pour autrui une nouvelle situation de danger grave et imminent. Le ministère du Travail évoque à ce sujet les personnes extérieures à l'entreprise et notamment les usagers.

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS GOUVERNEMENTALES EXCLUT-ELLE L'EXISTENCE D'UN DANGER GRAVE ET IMMINENT ?

Le salarié en position de danger, doit alerter son employeur ou les représentants du personnel, et peut ainsi interrompre sa prestation de travail tant que l'employeur n'a pas remédié à cette situation en mettant en place des mesures de prévention adaptées.
Dans le cadre du coronavirus, on pense immédiatement aux gestes barrière préconisés de manière généralisée, mais il s'agit également de toute réorganisation permettant d'éviter le risque de contamination (télétravail, annulation des réunions en présentiel, pas de travail à deux sur un même poste…). L'employeur devra également actualiser le document unique d'évaluation des risques professionnels, afin notamment de permettre d'identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus peuvent se trouver réunies et prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates.
Le ministère du Travail considère que, « dans le contexte actuel, dans la mesure où l'employeur a mis en œuvre les dispositions prévues par le Code du travail et les recommandations nationales (https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) visant à protéger la santé et à assurer la sécurité de son personnel, qu'il a informé et préparé son personnel, notamment dans le cadre des institutions représentatives du personnel, le droit individuel de retrait ne peut en principe pas trouver à s'exercer » (Coronavirus : questions/réponses pour les entreprises et les salariés au 14/04/2020).
Ainsi, dès lors qu'un employeur aura mis en œuvre les mesures de prévention et de protection recommandées par le gouvernement, le salarié ne pourrait pas invoquer un droit de retrait. Ceci étant dit, et comme d'ailleurs le rappelle le ministère du Travail, l'appréciation du caractère légitime du droit de retrait relève du pouvoir souverain des juges du fond (Cass. soc., 23 juin 2004, no 02-45.401). Il appartiendra donc aux conseils de prud'hommes de juger si les mesures de prévention et de protection mises en œuvre par les employeurs étaient ou non suffisantes pour écarter la crainte d'un danger. Le respect des recommandations gouvernementales devrait constituer une condition nécessaire, mais pas forcément suffisante.

QUELLES SONT LES SANCTIONS D'UN DROIT DE RETRAIT JUGÉ ILLÉGITIME ?

Si le droit de retrait est jugé illégitime, le salarié s'expose à des retenues sur salaire, son absence étant alors injustifiée, ou des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. ■

CONDITIONS DE TRAVAIL

Coronavirus : dans la fonction publique, le droit de retrait ne peut être invoqué « au seul motif d'une exposition au virus »

Photos : Getty Images

Qu'il s'agisse, par exemple, des agents en charge du ramassage et du traitement des déchets, ou des personnels de santé de la fonction publique, ils ne peuvent pas « exercer leur droit de retrait, au seul motif d'une exposition au virus », puisqu'ils sont « exposés au risque de contamination du virus du fait de la nature de leur activité habituelle », ou « du fait même de l'exercice normal de leur profession (risque professionnel) », précise la Direction générale de l'action publique dans une note à destination des employeurs publics diffusée le 25 mars 2020. Rappelant les conditions d'exercice du droit de retrait, le ministère explique que « pour les agents en contact régulier et étroit avec le public ou une communauté, l'exercice du droit de retrait se fondant sur l'exposition au virus ne peut donc trouver à s'exercer que de manière tout à fait exceptionnelle, les conditions de danger grave et imminent n'étant en principe pas réunies ». En revanche, insiste la note, « les mesures de prévention doivent être particulièrement déployées » à l'intention des agents en contact régulier et étroit avec le public ou une communauté. Et pour les professionnels « exposés de manière active au virus, il convient de prévoir des mesures de protection renforcées et adaptées aux missions qu'ils exercent (masques, consignes d'hygiène, mesures d'organisation, suivi médical…) ».

> https://www.hse.actuel-hse.fr/content/coronavirus-dans-la-fonction-publique-le-droit-de-retrait-ne-peut-etre-invoque-au-seul-mot-0 ■

ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

La Commission européenne recommande aux Etats d'alléger les procédures d'évaluation de la conformité des EPI disponibles et non marqués CE

Pour circuler en Europe, un EPI (équipement de protection individuelle) doit respecter les exigences essentielles de santé et sécurité (EESS) et donc être évalué selon le règlement (UE) 2016/425 par un organisme notifié, qui lui délivre une attestation UE de conformité. Sans cela, le fabricant ne peut apposer le marquage CE sur son produit.

Pour évaluer les EPI et leur documentation technique associée, les organismes notifiés appliquent le plus souvent les normes européennes dites harmonisées. Autre possibilité, lorsque le produit respecte d'autres référentiels techniques que ces normes harmonisées : le fabricant doit démontrer que les référentiels techniques appliqué à son produit répondent à toutes les EESS.

Dans le contexte de pénurie d'EPI, et notamment de masques, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, la Commission européenne, dans une recommandation du 13 mars 2020, appelle les États membres à alléger les procédures d'évaluation de la conformité des masques déjà fabriqués qui ne portent pas de marquage CE car initialement destinés à d'autres marchés.

Bruxelles demande aux États membres de s'assurer que les références techniques utilisées pour les EPI concernés garantissent un niveau adéquat de protection correspondant aux EESS applicables en Europe, afin de leur délivrer rapidement l'attestation UE de conformité. Elle demande aussi qu'une coordination s'organise entre les organismes notifiés des différents pays européens pour que chacun ne refasse pas ce travail de vérification entre les référentiels techniques et les EESS.

> https://www.actuel-hse.fr/content/coronavirus-la-commission-europeenne-recommande-aux-etats-dalleger-les-procedures ■

PRÉJUDICE D'ANXIÉTÉ

Le délai pour agir court à compter de la publication de l'arrêté ministériel

En cas de publication de plusieurs arrêtés de préretraite amiante, les juges doivent rechercher si les salariés n'ont pas travaillé au cours de la période visée par le premier arrêté. Dans cette affaire, des salariés ont travaillé dans un site inscrit sur la liste de ceux ouvrant droit à la préretraite amiante. Un premier arrêté ministériel du 30 septembre 2005 prévoit cette inscription pour la période 1916-2001, puis un autre arrêté ministériel du 23 août 2013 étend cette période jusqu'en 2005. Entre le 2 décembre 2015 et le 11 mars 2016, ces salariés demandent réparation de leur préjudice d'anxiété. La cour d'appel accueille leur demande après avoir constaté qu'ils ont tous travaillé sur le site entre 2002 et 2005. L'arrêt est cassé pour avoir omis de rechercher s'ils n'avaient pas travaillé au cours de la période de 1916 à 2001 visée par le premier arrêté en date du 30 septembre 2005, de sorte qu'ils avaient eu connaissance dès cette date du risque à l'origine de leur anxiété. Le délai pour agir court à compter de la publication de l'arrêté ministériel ayant mis en œuvre dans l'établissement le régime légal de préretraite amiante (Cass. soc., 19 nov. 2014, n° 13-19.263, no 2051 P + B ; Cass. soc., 8 avr. 2015, n° 13-22.544, n° 622 D ; Cass. soc., 6 juill. 2017, n° 16-16.652, n° 1252 D). Initialement fixé à trente ans, ce délai a été porté à cinq

ans après la loi n° 2008-561 du 17 juin 2008 portant réforme de la prescription. En cas de plusieurs arrêtés ministériels, le délai pour agir court à partir du premier arrêté, car c'est à cette date que les salariés ont eu connaissance du risque à l'origine de l'anxiété (Cass. soc., 11 sept. 2019, n° 18-50.030, n° 1190 P + B).

> www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000041551628&fastReqId=146374548&fastPos=1

> https://www.hse.actuel-hse.fr/content/prejudice-danxiete-le-delai-pour-agir-court-compter-de-la-publication-de-larrete-ministeri-2 ■

ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Le gouvernement crée deux nouvelles catégories de masques

Nouvelle mesure pour pallier la pénurie de masques nécessaires à la lutte contre la propagation du coronavirus. Les ministères de l'économie, de la santé et du travail indiquent dans une note d'information du 29 mars 2020 la création de deux nouvelles catégories de masques. Ces masques sont exclusivement réservés à des « usages non sanitaires » destinés à prévenir les projections de goutelettes. Ils ne dispensent pas du respect des gestes barrières.

Le premier masque est à destination des professionnels en contact « régulier » avec le public. Il doit filtrer au moins 90 % des particules de 3 microns émises. Le second vise à protéger l'ensemble d'un groupe de personnes le portant. Il est destiné aux professionnels qui ont des contacts « occasionnels » avec d'autres personnes. Sa filtration doit être d'au moins 70 % des particules de 3 microns émises. Les deux doivent pouvoir être portés pendant quatre heures. La note d'information indique donc le niveau de perméabilité à l'air nécessaire. L'efficacité de filtration et la perméabilité à l'air doivent être testées. La note indique les quatre protocoles d'essai valables.

Ces masques sont à usage unique ou réutilisables. Dans ce dernier cas, ils doivent être accompagnés d'une notice qui indique la méthode de lavage. Leur efficacité dépend de leur bonne utilisation, le document donne des prescriptions à ce sujet.

Un appel à propositions a été lancé, accompagné d'un cahier des charges élaboré par la DGA (direction générale de l'armement). « Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont d'ores et déjà proposé des solutions alternatives », indiquent les ministères. Après avoir été testés, 85 prototypes de 45 entreprises ont été validés le 30 mars. La liste des producteurs est disponible en ligne.

Cette mesure s'ajoute à l'autorisation d'utiliser, sous certaines conditions, des masques FFP2 périmés depuis moins de deux ans et à la simplification des procédures de contrôle de conformité des masques importés.

> www.entreprises.gouv.fr/files/files/home/Masques_reservees_a_des_usages_non_sanitaires.pdf

https://www.hse.actuel-hse.fr/content/le-gouvernement-cree-deux-nouvelles-categories-de-masques-0 ■

Guide ANNUEL d'Achat

www.pic-magazine.fr

RETROUVEZ PLUS DE PRESTATAIRES, LEURS ÉQUIPEMENTS ET SERVICES SUR LE SALON ONLINE

e-salon-securitetravail.fr

Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, merci de nous contacter sur :
info@pic-magazine.fr
ou au 01.45.23.33.78

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com
BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr
BIMOS
www.bimos.fr
ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com
E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com
GIROFLEX
www.giroflex.com
NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr
DEFIBTECH
www.defibtech.fr

LABORATOIRES ESCULAPE
Le professionnel des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr

FARMOR
www.ifarmor.com
FRANCE NEIR
www.franceneir.com
HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr
PLUM
www.plum.eu
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/securite
ELSTAR
www.elstarprevention.com
ENVVEA
www.envvea.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INTERSAFE
www.intersafe.fr
INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com
PELTOR
peltorcomms.3m.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions
DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com
ICOM FRANCE
www.icom-France.com
MAGNETA
www.magneta.fr
SECURITAS
www.securitas.fr/alert
SYSOCO
www.sysoco.fr
VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSELL HEALTHCARE
www.ansell.eu
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DIFAC
www.difac.com
DSM DYNEEMA
www.dyneema.com

EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
EJENDALS
www.ejendals.com
ESAB
www.esab.fr
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
JURINE
www.jurine.com
LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com
ROSTAING
www.rostaing.com
SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/securite
ARC PROTEC
www.arc-protec.fr
BEAL
www.beal-planet.com
BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr
CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/

CleanSpace® RESPIRATORS
www.cleanspacetechnology.com
sales@paftec.com
Tel: +61 2 8436 4000
CE
reddot award 2016 best of the best

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DRÄGER SAFETY
wwwdraeger.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ESAB
www.esab.fr
ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
GROUPE RG
www.groupe-rg.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INFIELD
www.infield-safety.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/
WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com
BEKINA
www.bekina.be
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr
DIFAC
www.difac.com

ejendals
PROTECTION DES MAINS ET DES PIEDS
Box 7
79321 Leksand - Suède
Tél. : 06 07 75 67 89
jean-louis.bodquin@ejendals.com
www.ejendals.com

DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com

Gaston MILLE FRANCE
Tél. : 04 90 70 40 40
welcome@gastonmille.fr
www. gastonmille.com

GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr
JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/
KIPLAY
www.kiplay.com
LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com
NETCO SAFETY
www.netcosafety.com
PARADE
www.parade-protection.com

Le 1er Salon Online sur
la Santé et la Sécurité au Travail !
e-salon-securitetravail.fr

PUMA SAFETY
PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
Jérôme Bobinet
Tél. : 0033-699390407
j.bobinet@ism-europa.de
www.puma-safety.com

TIGER GRIP
www.tigergrip.com
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR

AUDINNOV
www.audinnov.fr
CAMP
www.camp-France.fr
COURANT CORDES
www.cordescourant.com
COVEPRO
www.covepro.fr
DANI ALU
www.danialu.fr
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
EPICURE
www.epicure-protection.com
FORTAL
www.fortal.fr
FRENEHARD & MICHAUX
www.frenehard-michaux.fr
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com

KRATOS SAFETY
689, Chemin du Buclay
38540 Heyrieux
Tél. : 04 72 48 78 27
info@kratossafety.com
www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

PETZL
PETZL DISTRIBUTION
ZI Crolles, Cidex 105 A
38920 Crolles
Tél. : 04 76 92 09 00
info@petzl.fr
www.petzl.com

PROTECMAN
www.rodeostop.com
TRIAX
www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
www.3m.com/fr/securite

SARL AMARITEX
IMPORT EXPORT
ACHETEUR DE GROS STOCKS
DE TISSUS ET PRODUITS FINIS
(workwear pour export Afrique)
Email : amaritissus@gmail.com
Contacter : MR AMARI
Tél. : 06 71 93 75 98

CEPOVETT SAFETY
150, ancienne route de Beaujeu
Gleizé - BP 90421
69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
Tél. : 04 74 62 47 00
Fax : 04 74 62 49 99
contact@cepovett.com
www cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
www.roanpanchos.fr

CODUPAL
35, quai du Clos des Roses
BP 40602
60206 Compiègne
Tél. : 03 44 92 10 10
www.codupal.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr

Dickies
166, rue St-François Xavier
33170 Gradignan
Tél. : 05 56 89 46 99
www.dickiesworkwear.com/fr

DUPONT PERSONAL PROTECTION
www.ddp-europe.fr
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ELIS
www.elis.com/fr/
ESAB
www.esab.fr
GUY COTTEN
www.guycotten.com
HELLY HANSEN
www.hellyhansen.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com

LAFONT
320, rue Georges Foulc
BP 90481
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. : 04 74 62 68 68
www.a-lafont.com

MASCOT
www.mascotworkwear.fr/fr
PAUL BOYE
www.paulboye.fr
SAS KIPLAY
www.kiplay.com
SEGETEX-EIF
www.segetex-eif.com
SERENA GROUP
www.serena-group.net
SIOEN
www.sioenapparel.com/FR/
SNICKERS WORKWEAR
www.snickersworkwear.fr
T2S
www.t2s.fr
TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

CODUPAL
www.codupal.fr
DRÄGER SAFETY
wwwdraeger.com
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

MANUTENTION LEVAGE

IMS - INTER MANUTENTION SYSTÈME
www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
www.awitech.fr
CORAL SPA
www.coral.eu
ENVVEA
www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
www.debgroup.com/fr
PRODENE KLINT
www.prodene-klint.com
TICKET CLEAN WAY
www.ticket-clean-way.fr
TORK – GROUPE SCA
www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
www.codupal.fr
DRÄGER SAFETY
wwwdraeger.com
GP2R
www.gp2r.fr
OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
www.anfidis.fr
DESCOURS & CABAUD
www.descours-cabaud.com
DIFAC
www.difac.com/fr/
DOMPRO
www.dompro.fr
EPI CENTER / PREVENTISTES
www.preventistes.com
FRANCE SECURITE
www.france-securite.fr

Groupe RG
bien conseillé, mieux protégé
communication@groupe-rg.com
Tél. : 04 72 23 24 30
www.groupe-rg.com

MABEO
www.mabeo-industries.com

MASTER PRO
EPI - OUTILLAGE & FOURNITURES
Master Pro a la solution
260 points de vente
www.masterpro.fr

OREXAD / OREFI
www.orexad.com
SINGER SAFETY
www.singer.fr/fr/
SOCODA
www.socoda.fr
TECHNI PROTEC
www.techniprotec

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?

DR

TRAVAIL EN HAUTEUR

Elevah E5 Move : nacelle compacte et automotrice

Présentée comme une des plus compactes de sa catégorie, cette nacelle est une solution idéale pour les travaux en hauteur dans les espaces étroits.

Elevah E5 Move est donc une nacelle automotrice, compacte, spacieuse, confortable, maniable et sûre… Compacte car son encombrement se limite à 70 x 98 cm. Ce qui lui permet de tourner sur elle-même et d'être facile à conduire. Son grand panier a été conçu pour accueillir tous les gabarits, toutes les tailles. Grâce à sa grande plate-forme, dotée de poignées latérales, elle est sûre et pratique d'accès. Sûreté renforcée par le fait qu'elle est aussi dotée d'une serrure de porte automatique qui empêche toute ouverture accidentelle. Elevah E5 Move est aussi équipée d'un inclinomètre (contrôleur de dévers) qui empêche son élévation – et donc son utilisation – sur des sols inclinés. Fabriquée en couleur orange/grise en standard, elle est aussi disponible en autres couleurs sur demande, afin d'harmoniser la machine à l'environnement dans lequel elle est utilisée.
Cela vous permet de l'utiliser dans des lieux de prestige tels que des aéroports, des banques, des hôtels, sans créer de contraste esthétique avec le contexte.

> Températures de fonctionnement de - 15 ° à + 40 °C
> Inclinomètre (contrôleur de dévers) : empêche l'élévation sur des sols inclinés.
> Témoins visuels : trois témoins de présence pouvant être intégrés à l'option Blue Spot.
> Joystick : tous les contrôles à la portée d'une seule main.
> Speed Control : régulateur de vitesse.
> Câble rétractable pour chargeur de série. ■

https://www.elevah.com/it/

DR

3 questions à…

ANDREA MONTANARI,
directeur des ventes France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse chez Faraone Industrie

Pouvez-vous nous présenter Faraone Industrie ?
Faraone est un fabricant italien qui, depuis quarante ans, conçoit et produits des échelles et des échafaudages. Et, depuis une vingtaine d'années, nous fabriquons aussi des nacelles. Tous nos produits sont réalisés en Italie et vendus, en France, par exemple, via des distributeurs. Nous équipons quelques sociétés prestigieuses comme Safran, Airbus, l'opéra Bastille de Paris, ainsi que des centrales nucléaires, Carter Cash, Conforama, Leroy Merlin ou des grands groupes de l'agroalimentaire.

Quels sont les principaux atouts de la dernière-née de votre gamme : la nacelle E5 Move ?
Il s'agit d'une nacelle très compacte qui se manœuvre très facilement, malgré son poids de 580 kg, conçue pour des utilisations en intérieur, jusqu'à 5 m de hauteur de travail. Outre, ses caractéristiques de base, nous y associons un grand nombre d'accessoires qui permettent de la personnaliser. Nous sommes aussi capables, à partir des prescriptions d'un utilisateur, de concevoir une solution sur mesure.

Avez-vous enrichi cette gamme récemment ?
Nous avons lancé une autre nacelle : la E5 Move Light. Contrairement à la E5 Move qui avec ses dimensions de 70 x 98 cm pèse donc un peu moins de 600 kg, le modèle Light, avec des dimensions plus importantes (78 x 111 cm), ne pèse que 388 kg.

Le 1er Salon Online sur
la Santé et la Sécurité au Travail !
e-salon-securitetravail.fr

VÊTEMENTS DE TRAVAIL

North Ways joue sur la tendance camouflage

Le style « camo » (diminutif de camouflage), revient en force dans tous les secteurs du textile, aussi bien en milieu rural qu'en zone urbaine. North Ways surfe sur cette tendance en proposant des vêtements professionnels déclinés autour de ce patchwork de couleurs gris, vert et marron, inspiré des vêtements militaires. Le style de la marque s'affirme avec l'arrivée d'un nouveau coloris « Woodland » dans ses collections été et hiver 2020 qui se retrouve dans tous les types de produits : sweat Alca, pantalon Adam décliné en bermuda sous le nom de Hugues, pantalon de jogging Amy pour accentuer le côté sportswear, très demandé dans le milieu professionnel, sont les premières références de cette gamme « Woodland » qui s'agrandira très prochainement avec des nouveautés toujours plus confortables, au style affirmé. Conçues avec des matières résistantes, et des finitions soignées, la gamme garde en ligne de mire la sécurité et le confort des utilisateurs. ■

www.north-ways.com

PROTECTION DE LA MAIN

Gants certifiés Oeko-Tex Standard 100

Composée de deux modèles de précision (uvex athletic allround et uvex athletic lite) et d'un gant contre les risques de coupures (uvex athletic D5 XP) et certifiée Oeko-Tex Standard 100, cette nouvelle gamme uvex répond à un grand nombre d'applications. Ultra-respirants, résistants à l'abrasion et très confortables, les gants uvex athletic sont particulièrement adaptés aux travaux de contrôle, de tri, de maintenance et d'assemblage et sauront séduire les professionnels les plus exigeants. Grâce au design « SlimFit », les gants uvex athletic offrent un ajustement ergonomique en épousant la forme de la main. De plus, l'élasthanne contenu dans le liner procure une sensibilité tactile et une dextérité exceptionnelle pour les travaux de précision, notamment lors du montage de petites pièces. Dotés de la nouvelle enduction NBR micro foam apportant un haut niveau de souplesse et une bonne adhérence sur pièces sèches et légèrement huileuses, les gants uvex athletic lite et uvex athletic D5 XP offrent également une excellente résistance à l'abrasion.
Grâce au revêtement à pores ouverts, ils sont ultra-respirants et réduisent considérablement la transpiration. ■

Caractéristiques

> Testés et certifiés Oeko-Tex Standard 100, les gants de la gamme uvex athletic sont dépourvus de substances nocives pour la santé.
> Protège le porteur contre les risques de coupures (niveau D).
> L'enduction NBR micro foam est très résistante à l'abrasion et le renfort supplémentaire entre le pouce et l'index permet d'augmenter la durée de vie du gant.

www.heckel.fr

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?

ÉVACUATION

Endurance, dispositif de sécurité traité antibactérien

Développée par Iseo, Endurance est une gamme de fermetures anti-panique aux propriétés antibactériennes permanentes. Pourvus du traitement breveté AntiGerm, ces équipements sont conçus pour tous les bâtiments au sein desquels l'activité microbienne est légitimement redoutée : collectivités, lieux publics (salles de spectacle, gymnases, piscines, écoles, crèches, bureaux, etc.) et le secteur de la santé, des hôpitaux aux maisons de retraite.
Ces produits répondent à deux exigences conjointes en matière de sécurité et de sûreté : évacuation rapide en cas d'urgence et impératif de protection sanitaire. Le traitement antibactérien permanent utilisé par Iseo repose sur une propriété bien connue des ions d'argent : celle de paralyser la nutrition et la reproduction des micro-organismes. Les ions d'argent, qu'on retrouve notamment dans les pansements, sont relâchés en proportion infinitésimale par le vernis anti-germe qui recouvre les produits de la gamme. ■

www.iseo.com/it/fr/home/

Photos : DR

PROTECTION DE LA MAIN

Gants biodégradables de Showa

Pour les applications sensibles à la contamination dans le secteur agroalimentaire, les gants à usage unique sont indispensables, mais ils produisent aussi une très grande quantité de déchets. Les nouveaux gants Showa 7502PF équipés de la technologie EBT (Eco Best Technology) offrent une solution à usage unique qui satisfait vos besoins en matière de sécurité tout en étant plus respectueuse de l'environnement. Grâce aux propriétés innovantes du nitrile EBT, les gants 7502PF de sécurité alimentaire sont biodégradables en un à cinq ans, soit vingt fois plus rapidement que le nitrile ordinaire (comme le montrent les résultats des essais ASTM D5526 et D5511).
Le matériau ne contient ni accélérateur, ni latex, ni silicone, ce qui le rend idéal pour les peaux les plus sensibles. De plus, les gants sont résistants aux virus comme le Covid-19.
En 2012, Showa a commercialisé les premiers gants en nitrile biodégradables jetables afin de réduire leur impact environnemental. Le Japonais propose désormais six gants biodégradables supplémentaires permettant de lutter contre le nombre toujours croissant de gants usagés.
Les gants EBT sont disponibles en plusieurs couleurs et sont tous certifiés pour le contact avec les aliments. ■

www.showagroup.com

SIGNALISATION-MARQUAGE

Pour barrer l'entrée des espaces confinés et renforcer la sécurité

Pour renforcer la sécurité de pratiquement n'importe quel espace confiné en recouvrant entièrement son entrée par une barrière physique et un message de sécurité, Brady Corporation propose désormais huit types de protections pour espaces confinés. Grâce à elles, l'entrée de pratiquement n'importe quel espace confiné peut être entièrement recouverte par une barrière physique. Un message d'avertissement est ajouté pour avertir les collaborateurs des risques de sécurité encourus. Huit types de protections pour espaces confinés permettent de barrer l'entrée de pratiquement n'importe quel espace confiné, notamment verrouillables ou non verrouillables, élastiques, magnétiques ou à bande velcro, pleines ou ventilées. Ces protections sont beaucoup plus faciles à appliquer que les rubans d'avertissement généralement utilisés et peuvent être aisément réappliquées après la maintenance. ■

www.brady.fr

WORKWEAR

Veste Softshell Piman by Coverguard

Idéale pour des travaux de construction, de logistique ou d'artisanat, cette Softshell Piman est composée d'un tissage particulier permettant une élasticité mécanique du produit. Sa membrane lui procure de très bonnes performances en imperméabilité (8000mm) et respirabilité (3000g/m²/24 h). Sa troisième couche en polaire, viendra apporter un confort optimal et une préservation de la chaleur corporelle.
Un protège-menton renforce la protection aux courants d'air. Cette veste comporte deux poches basses verticales zippées et des poignets réglables par scratch. Ce produit offre un panel de trois coloris classiques et originaux : anthracite, pétrole et lime.

Caractéristiques

> Softshell trois couches 100 % de polyester stretch mécanique avec une membrane TPU ainsi qu'une micro-polaire 100 % polyester.
> Imperméabilité : 8000 mm.
> Respirabilité : 3000 g/m²/24 h.
> Disponible de la taille S à XXXL.
> Coloris contrastés. ■

www.coverguard-safety.com/

CHAUSSURES DE SÉCURITÉ

AER55 d'Albatros, les sneakers de sécurité ultra-légers

Look sportif pour ce tout nouveau modèle d'Albatros, AER55, qui s'inscrit dans la ligne Dual Impulse. Sa tige constituée de Safetyknit, un textile innovant aux couleurs contrastées, allie résistance et respirabilité. Des boucles textiles facilitent le chaussage et le déchaussage. La coque de protection en fibre de verre contribue à la légèreté. Des renforts TPU situés au niveau de l'avant et des talons protègent les chaussures d'une usure prématurée.
La semelle exclusive Dual Impulse à retour d'énergie, constituée de deux couches Impulse Foam, restitue à chaque pas jusqu'à 55 % de l'énergie au porteur. Elle assure également une excellente stabilité et un confort longue durée. Sans métal, ces chaussures conviennent pour les activités logistiques, en entrepôt, dans la production industrielle, le second œuvre, etc. ■

www.ism-europa.de

MANUTENTION

Manipulateur type Partner Equo PE, en acier inoxydable

Destiné à la prise, au levage, à la manutention et à la dépose de sacs aux dimensions et poids variables, le nouveau manipulateur Dalmec, type Partner Equo PE sur colonne, est équipé d'un outil de préhension à ventouse adapté. L'une des particularités de ce nouveau manipulateur est de favoriser la prise de sacs en atmosphère stérile grâce à un vide généré sur l'outil de préhension à ventouses par une pompe électrique positionnée dans une cabine spécialement isolée et détachée du manipulateur. Ainsi, avec une prise facilitée qui reproduit le mouvement naturel de l'opérateur et avec une commande manuelle intégrée à l'outil de préhension, cet équipement permet à l'opérateur de saisir facilement les sacs sur des palettes de stockage, de les lever, de les déplacer, et de les déposer ensuite sur une trémie, en profitant d'une ergonomie optimale. Élaborées complètement en acier inoxydable ASI 304, les soudures du manipulateur sont principalement effectuées selon le procédé MAG et MIG en atmosphère de gaz inerte.

Caractéristiques

> Force max. 50 kg.
> Rayon d'action max. : 2990 mm.
> Course verticale : 1600 mm. ■

www.dalmec.com

prévention

Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo. GRAPHITO prévention - Tél. : 04 90 13 40 00 - e-mail : contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

LE RANGEMENT EN ENTREPÔT

STOCKAGE ARTISTIQUE

Reproduction interdite - Communication et conseil en prévention - www.graphito-prevention.fr - réf. 1515A

RISQUE FANTASTIQUE !

GRAPHITO prévention

Avec annuaire-securitetravail.fr trouvez le bon prestataire !

- Trouvez un distributeur près de chez vous
- Contactez une société de conseil, de formation ou d'audit
- Découvrez tous les équipements que proposent les Fabricants

Si vous souhaitez faire figurer votre entreprise dans cet annuaire, merci de nous contacter au **01 45 23 33 78** ou à **info@pic-magzine.fr**

L'information dont vous avez besoin est ici !

pic-magazine.fr

Toute l'actualité de la Sécurité
et de la Santé au Travail

- Infos
- Archives
- Annuaires
- e-salon
- Dossiers techniques
- Veille juridique

...